UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 21 octobre 2026

Délibération n° 2026 – 21/10/2026– 1

Verbatim du conseil d'administration du 7 juillet 2026

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le verbatim du conseil d'administration du 7 juillet 2026.

Refus de vote :	0	Suffrages exprimés : 23
Abstention(s) :	0	Pour : 23
		Contre : 0

Dijon, le 21 octobre 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 7 juillet 2026

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

Verbatim du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 7 juillet 2026

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés
Monsieur Patrick CHARLOT,
Monsieur Bruno DOMENICHINI (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Madame Emmanuelle PUCÉAT(absente de 11h à 12h30, procuration à Monsieur Luc IMHOFF),
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés
Monsieur Laurent BRACHAIS (procuration à Madame Elsa LANG RIPERT),
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON (procuration à Monsieur François JARRIGE),
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Monsieur François JARRIGE,
Madame Elsa LANG RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO le matin, présente l'après-midi).
Membre absent
Monsieur Carlos CASTILLO.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW,
Madame Nathalie THOMAS.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés
Madame Lia GODINHO,
Monsieur Antoine SABATIER (procuration à Madame Lia GODINHO),
Monsieur Maxence ROULLIAT (présent l'après-midi).
Membres absents
Madame Léane BARDE,
Madame Audrey LEPRINCE,
Madame Louise MOREL,
Monsieur Jurgens TYLL.

Collège des personnalités extérieures

Membres présents ou représentés
Madame Xavière CASTANO, CROSSJECT,
Madame Francine CHOPARD, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES (procuration à Monsieur Cédric CLERC jusqu'à 14h25, présent à partir de 14h25),
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN, Dijon métropole (procuration à Monsieur Vincent THOMAS le matin, présente l'après-midi),
Madame Myriam LE MERDY, CESI,
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot (présent l'après-midi),
Monsieur Lionel PASCINTO, CHU Dijon (présent à partir de 11h),
Madame Charline VIGNERON, ESM Bourgogne-Franche-Comté.
Membres absents
Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne,
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Laurent GEBEL, Directeur général des services,
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

Invités

Madame Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Responsable référente contrôle interne, comptable et budgétaire,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président budget, finances et pilotage,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines
Madame Joëlle MENANT, Directrice du pôle documentation,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Madame Nadine MILLOT, Vice-présidente de la commission de la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux.

Pour la gestion du conseil d'administration : *Pôle des affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.*

Ordre du jour

I - Informations du Président……1

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 19 mai 2026……4

III - Questions statutaires
1. Modification des statuts du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA)……5
2. Avis sur le renouvellement du Directeur du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA)……7
3. Modification des statuts UBE pour intégration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté……8

IV - Questions financières
1. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2026……8
2. Mise à jour des tableaux et instructions d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux achats divers et aux missions……16
3. Durée d'amortissement de l'indemnité de cession versée sur le bail à construction dans le cadre de la reprise de la formation des masseurs-kinésithérapeutes……16

V – Questions relatives au CSA du 9 juin 2026……17
Projet d'action sociale pour l'année 2026

VI - Demande de prolongation auprès de l'ANR du contrat attributif d'aide FORTHEM (ANR-19-GURE-0005) jusqu'au 31 octobre 2028……24

VII - Questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 16 juin 2026
1. Travaux de la commission fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) des 16 février, 23 mars et 26 mai 2026 : subventionnements d'associations étudiantes……25
2. Travaux de la commission de vie étudiante (CVE) du 09 mars 2026 : demandes de labellisation……25
3. Travaux de la commission CVEC du 21 avril 2026 : crédits récurrents CVEC 2027……25
4. Travaux de la commission de la pédagogie du 02 juin 2026
5. 4.1. Réforme du diplôme d'État d'infirmier……18
 4.2. Projets d'ouverture de nouvelles formations - Rentrée 2026/2027……19
 4.2.1 Préparation au CAPES - UFR Langues et communication
 4.2.2. L3 mention histoire parcours professorat second degré en Histoire-Géographie
 4.2.3. DU Audit
 4.3. Modification des fiches formation - Rentrée 2026-2027
 4.3.1. Ouverture à l'alternance du Master 2 biologie-santé, parcours Interactions immunitaires et ingénierie cellulaire……19
 4.3.2. Refonte de la maquette pédagogique formation initiale sous statut étudiant (FISE) et du cycle préparatoire de l'ISAT……19
 4.3.3. Architecture de l'offre de formation 2026-2027……22
 4.4. Demande d'accréditation du 3e cycle court - pharmacie : DES de pharmacie officinale et DES de pharmacie industrielle et recherche……22

VIII - Questions relatives à la Recherche (CR) du 21 juin 2026……29
Demandes de subvention recherche :
1. Dispositif régional Itinéraire Chercheur Entrepreneur ICE – 2026
2. FEADER régionalisé REMASFOR

IX - Avis sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)……30

X - Rapports d'activité 2024 et 2025 du Centre du don du corps de Dijon……38

XI - Dénomination de deux espaces de l'ISAT, en hommage à deux collègues disparus : Shahram Aivazzadeh et Benoîte Lefort……..40

XI bis) Approbation du protocole transactionnel portant résiliation amiable du marché public N° 2023AC014……..40

Point B : Points adoptés sans débat

XII - Tarifs, subventions et dons –Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe……..41

XIII– Compte rendu des contrats et conventions hors subvention……42

VERBATIM
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 7 juillet 2026

La séance est ouverte à 9h30
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe

-:-:-:-:-:-:-

Le Président.- Mesdames et messieurs, bonjour, un bonjour collectif, individuel pour ceux que j'ai pu saluer individuellement. On a un conseil d'administration marathon aujourd'hui, donc on va essayer de garder l'horaire prévisionnel en essayant de garder un rythme soutenu. Des questions diverses, on n'en a pas reçu pour ce jour, mais s'il y en a en cours de séance, on les réservera pour la fin de la journée, parce que sinon, on n'arrivera pas à maîtriser ce timing. Donc, ne m'en veuillez pas, mais là, vraiment, il faut qu'on y arrive de manière la mieux organisée possible. Un ordre du jour avec des informations relativement nombreuses parce que ça fait un petit moment qu'on ne s'est pas réunis. Des points soumis à discussion assez classiques avec quelques questions statutaires, des questions financières, budgétaires évidemment, on est au BR1, au budget rectificatif n°1, des questions relatives aux ressources humaines, un contrat relatif à FORTHEM. Et puis il y a une pause déjeuner dans la salle R 29, mais on a un guide présent ici, le doyen de l'UFR Sciences Techniques, nous ne serons pas perdus, cher Luc. Nous prendrons donc une pause déjeuner d'une heure à peu près. Nous reprendrons ensuite avec les questions relatives à la CFVU qui sont nombreuses également. Ensuite, la recherche, un point SPSI, schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Un point sur les rapports d'activité du Centre du don du corps de Dijon, la dénomination de deux espaces de l'ISAT. Il y a eu un point qui a été ajouté, vous avez reçu un additif qui concerne un accord transactionnel avec un prestataire avec lequel nous étions en contentieux. Donc l'accord transactionnel a pour objectif de mettre un terme à ce conflit, c'est-à-dire de régler rapidement la situation, de ne plus être dépendant du plan judiciaire, ni d'ailleurs du coût judiciaire. Donc on en reparlera, ça vous sera présenté en détail tout à l'heure. Et puis les points adoptés sans débat et les questions diverses éventuellement.

I – Informations du Président

Le Président.- Un premier point technique, on a renouvelé Santenov, qui était sous forme d'association jusqu'à présent, sous forme cette fois-ci de groupement d'intérêt public, en accord avec l'État et avec la préfecture. Ce renouvellement sous forme de GIP fait partie des conventions que nous devons valider aujourd'hui pour que le préfet puisse reprendre dans un arrêté ad hoc les statuts du GIP dans les semaines à venir. Donc ça permettra à Santenov de continuer à travailler sur l'articulation entre la recherche, l'innovation et le tissu socio-économique.

Autre information qui concerne la sécurité numérique et la cybersécurité, on a envoyé un courriel jeudi, l'attaque a eu lieu la semaine d'avant. Très clairement, l'attaque de cette fois-ci est beaucoup plus grave que les précédentes. Pourquoi ? D'habitude, les hackers se contentent d'essayer de ponctionner des données et ensuite de les revendre sur le marché. Cette fois-ci, c'est beaucoup plus grave parce que le hacker a essayé de réutiliser ces données pour pénétrer un peu plus en profondeur dans notre système pour l'abattre, comme ont été abattus INRAE, Paris-Saclay, etc. et bien d'autres, et puis des CHU, vous le savez, par le passé. Donc l'attaque a été très sérieuse. On a de la chance qu'elle se soit passée à cette période de l'année parce que tous les collègues de la DNUM étaient encore en activité, ce qui n'était pas le cas quand Paris-Saclay a été attaqué. C'était un 10 août quand Paris-Saclay a été attaqué. L'alerte a été rapidement donnée, les réactions se sont faites très rapidement également. On a un service numérique qui vraiment a travaillé remarquablement et je les remercie toutes et tous pour leur réactivité et leur professionnalisme. Ça nous a sauvés littéralement. Des mesures ont été prises immédiatement. Les premières, c'est tous les sites fragiles et les sites fragiles sont des sites qui ont été faits y a 15 ans, dont la sécurité n'a pas été revue depuis, ont été mis en maintenance. Grosso modo, lorsque vous tombez sur un site de l'Université Bourgogne Europe qui affiche une page maintenance, ça signifie que c'est un site qui a fait l'objet de l'attaque

et qu'on l'a mis en sécurité. On ne l'a pas complètement débranché, on l'a séparé du reste de l'architecture numérique de l'établissement pour le protéger des intrussions extérieures. Ça ne veut pas dire que ce n'est pas opérationnel et qu'on ne s'en sert pas en interne, on peut s'en servir en interne, mais on a suspendu le service à l'extérieur parce que ces sites-là sont autant de chevaux de Troie pour des hackers puissants et des hackers puissants, il y en a. Autre point, on va mettre en place un système de double authentification. On en a parlé en réunion syndicale individuelle avec certains syndicats, avec certains d'entre vous. Alors ça passe par le smartphone, mais pas seulement, il y a des moyens de passer aussi par les mails. Donc il n'y a pas de problème technique insoluble. Et s'il y en a, vous nous en parlez, évidemment on réglera les choses. Mais ce système de double authentification est absolument nécessaire. Autre mesure qui a été prise, vous le voyez quand vous recevez des mails désormais de l'extérieur de l'établissement, il y a un bandeau de couleur rouge, qui vous informe que ce mail vient de l'extérieur et que, attention, on vous déconseille de cliquer sur les liens ou d'ouvrir les pièces jointes dès lors, évidemment que le mail n'a pas été sollicité ou que vous ne connaissez pas la personne qui vous l'a envoyé. Donc redoublons d'attention, soyons extrêmement vigilants. La question n'est pas de savoir si nous tomberons, c'est de savoir quand nous tomberons, et un jour il est probable que ça arrivera. Le risque est très élevé, les attaques se multiplient, on est de plus en plus la cible d'attaques et il faut que nous réagissions. Vous savez, lorsque Paris-Saclay a été attaqué et est tombé, le président de l'époque, qui est toujours président aujourd'hui de Paris-Saclay, a dû gérer la crise et il a fait une restitution de cette crise à France Universités lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté. Il a pointé quatre problèmes majeurs : un, impossibilité de travailler, tout était tombé, impossibilité de travailler, c'était fini. Deux, perte des données, là aussi c'est fini. Il ne faut surtout pas répondre à une demande de rançon contre données parce que de toute façon les données sont diffusées partout quoi qu'il arrive. Donc perte des données, parce qu'il n'y avait pas eu de miroir de sauvegarde. Trois, le coût est gigantesque. Je crois me souvenir de 6 M€ de dommages, de coût de réinstallation, hors RH, je ne parle pas du temps humain passé à réparer les dégâts, qui aujourd'hui, près de deux ans après, ne sont pas totalement réparés. Et le quatrième point, quatrième conséquence, c'est le traumatisme chez les personnels de l'établissement. C'est-à-dire qu'il y a eu un nombre de burn-outs et de dépressions absolument incroyables après cette attaque. Et en fait, ce qui nous a été expliqué, en tout cas je l'ai compris comme tel, c'est que les personnels se sont retrouvés dans la situation où vous arrivez le matin pour rejoindre votre bureau dans lequel il y a vos affaires, et en fait l'immeuble dans lequel est votre bureau a brûlé. Vous perdez une partie de votre vie, en réalité, un peu comme quand on vous cambriole, un peu comme si c'est votre maison, alors c'est plus grave quand c'est votre maison, à titre personnel, bien sûr, mais c'est le même psychotraumatisme qui se produit chez bon nombre de personnes. Et ça, c'est un peu l'apport de cette crise-là, c'est que c'est un effet majeur sur le moral des troupes, le moral d'une communauté. Donc tout ça, on le sait parfaitement bien maintenant et ça justifie qu'on prenne des mesures de sécurité fortes. Par exemple, on travaille avec Strasbourg pour être en miroir, en sauvegarde de miroir avec le data center de Strasbourg pour que si un jour nous sommes attaqués, et nous perdions les données, nous puissions les récupérer. A condition évidemment que tout le monde ne fasse pas l'objet de la même attaque partout en France, évidemment. En tout cas on essaie de se préserver au maximum. Dans ce contexte, et ça a un lien avec l'ajout récent de l'accord transactionnel qui vous a été transmis, avec une entreprise informatique qui était en charge de mettre à jour tous nos sites internet. Il y en avait 300. L'entreprise a fait une part du job, puis il y a eu un problème RH à l'intérieur. Cette entreprise s'est littéralement effondrée. C'était une petite structure qui avait très bien travaillé jusqu'à présent, mais elle s'est littéralement effondrée, elle n'a plus été en capacité de continuer son travail. Donc il y a un contentieux qui est né de cette défaillance et l'accord transactionnel met un terme au contentieux avec l'entreprise de telle sorte qu'on puisse reprendre les opérations de maintenance et remettre à niveau de sécurité nécessaire notre système d'information et donc l'ensemble des sites. Voilà ce à quoi sert l'accord transactionnel qui vous sera demandé d'approuver tout à l'heure.

Autre information, elle concerne l'intégration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté. Le CNESER examine aujourd'hui même, je crois que c'est cet après-midi, Laurence Bronner est partie représenter l'établissement parce qu'il y avait notre CA et je devais le présider, donc je ne pouvais pas y aller moi-même, sinon, je l'aurais fait, bien sûr. Laurence Bronner est partie présenter au CNESER la demande d'intégration dans l'EPE du CREPS Bourgogne-Franche-Comté, le résultat de vote ne fait pas l'objet d'illusions particulières. Je ne vois pas pourquoi le CNESER voterait contre, mais bon, on ne sait jamais. En tout cas, ça reste une étape nécessaire, obligatoire de la procédure. Mais je rappelle que l'avis du CNESER est consultatif, il ne lie pas le ministère.

La quatrième information concerne les ateliers territoriaux du 3 juin et le COMP. Vous savez que le 3 juin, on a réuni au Pôle d'économie et de gestion plus de 130 acteurs du territoire. Il y avait des représentants de l'État, des collectivités, le rectorat de région académique, le monde socio-économique, les organismes de recherche, les personnels, les étudiants, les élus de l'établissement pour trois ateliers de co-construction stratégique, il y avait un atelier Formation et attractivité territoriale, un autre Recherche et innovation et le troisième c'était Vie et bien être étudiant. Ces travaux ont permis de mettre en avant

plusieurs chiffres clés : un taux d'insertion professionnelle de plus de 84% en licence pro, de 84% en master, les classements internationaux, une activité scientifique forte et d'ailleurs en augmentation puisqu'elle est portée par les 1600 chercheurs, 800-900 doctorants, 30 laboratoires, 29 plateformes technologiques, etc. Donc ça a été l'occasion de mettre tout ça en avant et de recueillir, au sein des trois ateliers, des propositions. Ces propositions, ces contributions issues des ateliers sont venues alimenter la feuille de route stratégique de l'établissement qui, je me retourne vers Gracian Didier, est achevée depuis hier soir, je vais vous la communiquer, nous avons respecté les quatre pages et ça va vous être envoyé très rapidement dans la journée.

M. Didier.- Je vous en remercie.

Le Président.- Merci de votre patience. La feuille de route sert à alimenter le COMP, le contrat d'objectifs, de moyens et de performance avec l'État. Il est en relecture avant envoi à Madame la Rectrice et aux services du rectorat, avec quelques jours de retard que je viens de souligner, mais normalement nous nous débarrassons de la patate chaude au profit du rectorat dans les heures et les jours qui viennent, de telle sorte que le rectorat lui-même puisse faire sa part de travail au nom de l'État et que nous parvenions à finaliser le COMP pour fin septembre, début octobre. Donc ça laisse un petit peu de marge, mais guère en réalité, parce que le temps passe très vite et que le travail de fond est important.

Autre information, une délégation s'est déplacée à Nevers pour réfléchir sur la stratégie relative à la recherche création et la recherche académique dans les domaines qui sont couverts par les écoles d'art et de culture. C'était un déplacement tout à fait intéressant. C'était le 30 juin, à l'ESAAB à Nevers, pour la mise en place d'un groupe de travail, l'idée, c'est universitariser les écoles d'art et de culture, à la fois les personnels enseignants de ces écoles d'art et de culture, mais aussi le parcours des étudiants, des diplômés, pour ouvrir cette sensibilisation à la recherche académique dans les parcours et notamment de bac +4, bac +5 et donner le goût de la recherche à ces jeunes gens pour que plus tard, pourquoi pas, ils s'inscrivent dans une poursuite d'études en formation doctorale. Donc l'idée est bien là. Vous savez, l'axe 4 de l'EPE, de la stratégie de l'EPE, c'est Art, Culture et Humanités dans la Société. Ça rentre pleinement dans cet axe 4 et évidemment, l'idée, c'est de s'appuyer aussi sur les Graduate schools pour développer des programmes qui vont permettre vraiment de nourrir cette stratégie et de donner une appétence à la recherche à tout point de vue.

Nathalie Thomas ?

Mme Thomas.- Une petite question, dans ce cadre-là, est-ce que l'ESADD, donc je ne parle pas de l'ENSAD, mais de l'ESADD, est-ce qu'il est prévu qu'elle fasse partie du projet dont vous venez de parler, de l'universitarisation.

Le Président.- C'est pour ça qu'on était à l'ESAAB, avec le proviseur, parce que c'est dans un lycée, l'ESAAB.

Mme Thomas.- Je suis pas sûr qu'on parle de la même chose, monsieur. Il s'agit de l'École supérieure d'art et de design de Dijon, qui est située à la Toison d'Or, à côté de la CCI.

Le Président.- Non, mais ça n'a rien à voir. Non, ça n'a rien à voir.

Mme Thomas.- C'était ma question, est-ce que cette école fait partie du projet ?

Le Président.- Non, ça n'a rien à voir. Les objectifs ne sont pas du tout les mêmes. Non, non, ça n'a absolument rien à voir. Là, c'est l'ESAAB de Nevers, qui est dans le lycée Alain Colas. Donc, un groupe de travail est constitué pour définir les modalités concrètes avec l'intégration envisagée de certains collègues des écoles de culture au sein des laboratoires d'UBE. Parce que rien qu'à l'ESAAB, il y a quatre docteurs, dont certains sont qualifiés par leur section de CNU et qui publient régulièrement, donc il y a vraiment matière. Charline Vigneron était présente aussi au titre de l'École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté pour montrer aussi la dynamique de l'école sur ce chemin qui commence à être emprunté. On va travailler ça et je pense que c'est des belles perspectives, mutuelles, communes, de développement de l'art, de la culture et des humanités dans la société, qui est un élément stratégique fort de l'établissement. la prochaine rencontre est programmée au mois de septembre. On va battre le fer tant qu'il est chaud, il faut y aller et maintenant, il faut rentrer dans une dynamique de construction.

Sixième information très rapide, ça concerne Polytech Dijon. Vous savez qu'Albert Dipanda part en retraite. On a pu fêter ses dix ans de mandat le 25 juin dernier dans les locaux de Polytech Dijon, une cérémonie en son honneur, ce qui m'a permis de lui remettre la médaille de l'Université Bourgogne Europe.

C'était vraiment très sympathique. En dix ans, Albert Dipanda a fait un travail absolument remarquable. On est passé de 350 étudiants à plus de 800. Il a obtenu de tous les partenaires, y compris l'Université Bourgogne Europe, le financement de l'extension de l'école, son développement de l'alternance, etc. Il y a eu un travail phénoménal qui a été réalisé par Albert et les équipes évidemment, ce n'est pas une personne toute seule qui peut faire tout ça, on est bien d'accord, mais il a su mobiliser l'ensemble de sa communauté et c'est une vraie réussite de sa part. C'est un magnifique parcours au profit de l'école, mais au profit de l'université, au profit des étudiants, au profit du territoire. Vraiment, ça a été l'occasion de lui dire et je lui adresse devant vous, à nouveau, toutes mes félicitations et tous mes remerciements de chef d'établissement pour tout le travail qu'il a réalisé. Julien Dubois a été élu par le Conseil de Polytech à la suite d'Albert Dipanda. Il était jusqu'alors directeur adjoint et c'est Sandrine Gauffinet qui sera sa directrice adjointe. Je crois que là, on a un binôme qui connaît bien l'école, qui s'inscrit aussi dans la suite du travail réalisé par Albert. Tant mieux, c'est des belles perspectives encore qui s'ouvrent et je ne peux que m'en féliciter.

La septième information, c'est la cérémonie de remise des diplômes des doctorants. Le 5 juin, il y a eu la remise à l'UBE de diplômes à tous les nouveaux docteurs de l'établissement, avec les représentants des six écoles doctorales. L'ambiance était excellente. Je crois que tout le monde était très content, y compris les directeurs et co-directeurs des écoles doctorales qui étaient présents, parce que vous savez que les écoles doctorales sont conjointes à l'UMLP et à UBE, et donc les binômes étaient quasiment tous présents, donc c'était vraiment une belle cérémonie et tout le monde a dit que c'était à refaire et que c'était très bien. On a eu 76 docteurs diplômés issus des six écoles doctorales et c'était une belle fête de fin d'année.

Et puis une toute dernière information qui concerne l'un d'entre nous, c'est notre collègue Laurent Brachais qui a subi un accident, il est cycliste et il a été renversé par une voiture. Son état est très grave. Il a des fractures multiples, aussi bien aux vertèbres que les jambes, les bras. J'ai échangé avec lui hier par SMS pour avoir un petit peu de ses nouvelles. Il a énormément souffert, il y a une bonne quinzaine de jours maintenant, peut-être trois semaines que ça lui est arrivé. Il a énormément souffert sur les premiers jours, il souffre encore beaucoup en ce moment, mais ça va mieux. Ça lui est arrivé en Suisse, donc il avait été hospitalisé en Suisse et opéré en Suisse dans un premier temps. Il a été rapatrié sur Dijon, maintenant il est en centre de rééducation et de convalescence. Donc une pensée à lui, évidemment, toute notre amitié, notre sympathie pour Laurent. Et puis surtout, on espère qu'il se rétablira vite et qu'évidemment, il pourra refaire du vélo. Quand on tombe de cheval, il faut remonter dessus dès qu'on peut. J'ai le sentiment qu'il le fera, je l'espère en tout cas, et surtout j'espère que son corps meurtri lui permettra de reprendre des activités les plus normales possibles. En tout cas, vraiment, nos pensées l'accompagnent pour cet été qui ne va pas être très heureux pour lui.

J'en ai terminé avec les différents points d'information.

<u>Point A</u> : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 19 mai 2026

Le Président.- Nous allons pouvoir rentrer dans les points soumis à discussion avec l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 19 mai 2026. Je ne sais pas si vous avez des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver ce verbatim.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

27 voix pour (unanimité)

Le Président.- Je vous remercie. Nous allons pouvoir passer maintenant aux questions statutaires et je vais passer la parole au VP CA, Stéphane Tizio.

III - Questions statutaires

M. Tizio.- Merci Président. Bonjour à toutes et tous, ceux que je n'ai pas rencontrés en arrivant. Le point suivant concerne donc des points statutaires concernant l'établissement. Tout d'abord, la modification des statuts du SEFCA, un avis sur le renouvellement du directeur du même SEFCA et des modifications des statuts d'UBE. Alors on l'avait déjà voté la dernière fois, mais il y a quelques scories qui étaient restées dans le texte et c'est la raison pour laquelle on va donc le réapprouver.

1. Modification des statuts du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA)

M. Tizio.- Donc pour commencer, modification des statuts du service commun de formation continue et par alternance, le SEFCA. Ce service est un service commun qui existe depuis un certain temps dans notre maison et ses statuts étaient particulièrement vieillissants, au regard de deux évolutions. Une première évolution, et qui est la plus importante d'ailleurs, c'est celle du code du travail et de la définition même de ce qu'est la formation continue et la formation par alternance qui ont changé réglementairement, donc il fallait se mettre en conformité avec le code du travail, avec différentes missions qui maintenant sont définies par des lois, des décrets, etc. Et donc il faut que nos propres statuts puissent coller à cette nouvelle définition de la formation tout au long de la vie. Et puis, deuxième mise à jour réglementaire, c'est relatif au code de l'éducation qui, là aussi, a évolué, alors peut-être un petit peu plus légèrement, mais en tout cas, nos statuts précédents n'étaient plus véritablement dans les clous du code l'éducation. Donc là aussi, les choses ont été remises à jour. Et puis enfin, troisième mise à jour, une mise à jour plus interne, notamment en ce qui concerne le département santé du SEFCA, l'UMDPCS qui maintenant va être intégré véritablement à un seul service de formation continue, avec une redéfinition, qui est très légère, mais une redéfinition de ses missions au sein de l'entité, désormais unique, que deviendra le SEFCA. Vous avez reçu les projets de statuts qui ont été à la fois visés par la commission des statuts, qui ont été présentés au CSA, et le CSA s'est prononcé par deux voix pour, quatre abstentions et quatre voix contre. Je vais laisser la parole à notre Directeur général des services s'il veut rajouter quelque chose par rapport à ce que je viens de dire.

M. Gebel.- Bonjour à toutes et à tous. Je pense que tout a été dit. Effectivement, les trois points qui ont été évoqués, c'est l'évolution du point de vue du code du travail, du code de l'éducation, et puis les besoins d'une meilleure articulation entre le département santé, qui a été vu évidemment avec l'UFR des Sciences de santé, et puis le reste du SEFCA parce qu'il y a des enjeux assez majeurs de pilotage de toute cette activité et des masses financières qui sont associées notamment en termes de ressources propres.

M. Tizio.- Y a-t-il des remarques, des commentaires sur ces statuts, cette évolution statutaire. Patrick ?

M. Charlot.- Juste un petit commentaire pour comprendre un petit peu la conformité avec le code de l'éducation, et plus particulièrement l'article 4 sur la direction du SEFCA. Donc effectivement, cet article a été rajouté conformément à l'article D. 714-69 du code de l'éducation, mais ce qui me surprend, y compris dans le code, c'est que, évidemment, le directeur est nommé pour cinq ans par le président de l'université, plus surprenant, je trouve, ce dernier est renouvelable dans ses fonctions, mais sans aucune limitation du nombre de mandats. Ça veut donc dire qu'on pourrait renouveler quelqu'un six fois dans ses fonctions et que quelqu'un pourrait tout à fait faire toute sa carrière comme directeur du SEFCA. Ce que je trouve quand même pour le moins surprenant, à une période où tous les mandats sont limités dans le temps, celui-là ne le serait pas.

Le Président.- Je signale qu'on a des directeurs de pôle, de service qui sont en place depuis 20 ans, 25 ans parfois dans notre établissement, et ça n'a jamais ému les administrateurs de l'établissement. Mais je veux bien qu'on en parle aussi. C'est-à-dire que peut-être y a-t-il effectivement une mesure à prendre qui concerne les services de l'établissement, parce que tous les services de l'établissement sont logés à la même enseigne. Et qu'on puisse effectivement considérer que, au-delà par exemple d'un renouvellement, ce soit terminé, un peu comme un directeur de composante, un président d'université, etc. Sincèrement, sur le plan des principes, je n'y suis pas hostile. Maintenant, ce n'est pas ce que prévoit le code, la disposition que tu mentionnes, ne prévoit pas, autant sur les autres services, on a probablement la main, autant là, est-ce que ce n'est pas rajouter un texte réglementaire qui ne prévoit pas ?

M. Charlot.- A partir du moment où on le durcifie, ça ne me semble pas totalement illégal.

Le Président.- C'est une analyse possible.

M. Gebel.- Et de la même manière qu'on peut renouveler, on peut ne pas renouveler. Donc ça laisse, je pense, une vraie marge de manœuvre d'opportunité pour l'employeur pour éventuellement ne pas renouveler. Et ça, pour le coup, le fait de devoir étudier le renouvellement, c'est dans le code de l'éducation. Donc ce n'est pas un bail indéfini.

M. Charlot.- Ça peut l'être.

M. Gebel.- Mais la situation doit nécessairement être réévaluée.

Le Président.- Cédric Clerc ?

M. Clerc.- Bonjour à tous. La question du renouvellement, déjà, *(suite inaudible)* quand il y a une équipe qui gagne, on ne la change pas. Je ne parle pas forcément du SEFCA, mais d'autres services où tout se passe bien. Nous, au SNPTES/UNSA, on s'est opposé un petit peu à la modification de ces statuts, alors pas pour le toilettage, on va dire, mais pour la durée des cinq ans notamment puisque je ne vois pas dans le code de l'éducation, dans cet article, où est-ce qu'on fixe cinq ans. L'article dit, je l'ai sous les yeux a priori, la version à jour : « Les statuts du service commun précisent la durée du mandat du directeur ». Il n'y a pas d'histoire de cinq ans. On était sur trois ans et il y a une décision, politique ou qu'est-ce ? Je ne sais pas d'où ça sort, qui veut nous faire dire que le mandat serait de cinq ans. Et dans le discours, en plus, on insiste sur ce code de l'éducation. Moi, dans l'article, je ne vois pas de durée minimale, maximale, qui soit invoquée. De plus, on a cette notion de renouvabilité ad vitam, alors qu'on était limité à un renouvellement dans les statuts précédents, ce qui pouvait être limitatif. Par contre, cette durée de cinq ans, je ne vois pas l'intérêt. Alors d'autant plus qu'on était peut-être dans une équipe qui gagne au niveau financier, que ça rapporte, on sait que la formation continue, c'est stratégique au sein de nos établissements aujourd'hui. Par contre, on est avec des équipes qui sont en souffrance aujourd'hui, et avec des statuts qui sont très précaires puisqu'il me semble qu'il y a une majorité de CDD et des choses qui ont été évoquées soit en F3SCT par les organisations syndicales et je sais qu'il y a une enquête administrative, je ne sais pas si on appelle ça comme ça, on ne connaît pas les modalités de l'enquête non plus qui est mise en place, mais c'est un signal qui inquiète nos collègues aujourd'hui. Parce que prolonger la durée d'un mandat, on ne met personne en cause en fait dans ces choses-là. On sait qu'il y a des choses pas bien qui s'y passent, qui en termes de RH, de management, ne sont pas correctes et je ne vais pas épiloguer ici. Mais pour nous, c'est un très mauvais signal pour les collègues qui sont investis, plus qu'investis, parce que encore cet été, ils seront là quand on sera en vacances pour certains d'entre eux et il a fallu qu'ils s'organisent, je ne m'étalerai pas plus. Mais aujourd'hui, pour nous, c'est un mauvais signal. On votera contre, par principe, pas pour les statuts, pas pour le toilettage, mais parce qu'il y a un souci et on n'est pas convaincu qu'il soit traité et que tout soit résolu. Ensuite, quand il y a des services comme ça, avec beaucoup de pression, c'est évident que la pression peut retomber sur des collègues. Mais à un moment donné, il faudrait peut-être mettre tout le monde autour de la table, que chacun reconnaisse aussi les erreurs qu'il peut faire et à ce moment-là, on construit quelque chose de positif.

Le Président.- Moi je prends acte de la position du SNPTES. Simplement, c'est précisément l'objet de l'instruction de l'enquête administrative qui est en cours. Il est évidemment trop tôt, d'abord, je n'en sais rien, je n'ai pas eu de restitution de cette enquête puisqu'elle n'est pas aboutie. Les modalités, c'est celles d'une enquête normale, c'est-à-dire on entend les personnes, on fait le tour, il y a des auditions qui ont eu lieu, beaucoup d'auditions qui ont eu lieu toute la semaine dernière, me semble-t-il, donc les personnels sont entendus, les parties prenantes sont entendues. La question de la direction, de l'organisation du service, etc., on met tout à plat, très clairement, et je pense qu'elle n'est pas corrélée à la question de l'évolution des statuts.

M. Clerc.- Sur ces cinq ans, on aimerait bien avoir un éclairage. Pourquoi ce choix ? Parce qu'il n'est pas réglementaire, il ne fait pas partie du code du travail.

Le Président.- Cinq ans, ça laisse le temps de mettre en place une stratégie. On le voit bien, c'est un temps assez universitaire en réalité. Cinq ans, c'est la durée d'un mandat de directeur de composante, que ce soit une école d'ingénieur, une UFR, etc. Cinq ans, ça laisse le temps pour la personne nouvelle notamment, on va dire une année de prise de fonction, pour faire le tour, vous savez que c'est à peu près une année universitaire qu'il faut pour connaître à peu près tous les dossiers d'un service ou d'un poste. Ensuite, il faut mettre en œuvre, pendant les années qui suivent, une stratégie d'établissement. Quatre ans, ça ne paraît pas être exagérément long, quatre ans plus un an, un an de prise de fonction et ensuite quatre ans de mise en œuvre. Trois ans, c'est court, et d'autant plus que, et ça, c'est indépendant, mais en cas d'accident, on va dire, et si nécessaire, rien n'interdit de mettre un terme prématuré au mandat de la personne, ce qui est tout à fait envisageable, c'est d'ailleurs beaucoup plus facile de le faire dans un service que dans une UFR. On peut aussi avoir, pourquoi pas, un directeur ou une directrice de composante qui se met en faute, et là, on n'a pas d'autre procédure que celle de passer, en raison du parallélisme des formes, par un vote du conseil de gestion qui a élu la personne. Donc ici, on a quand même une possibilité d'agir et de faire jouer un lien de subordination qui existe entre l'établissement et la personne directrice du service.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autre commentaire, je vais donc proposer à l'approbation du conseil d'administration, les nouveaux statuts du service commun de formation continue par apprentissage.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 4. Des votes contre ? 8.

16 voix pour, 4 abstentions, 8 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Avis sur le renouvellement du directeur du SEFCA

M. Tizio.- Le point suivant, on continue sur le SEFCA, avec cette fois l'avis pour le renouvellement du directeur du SEFCA.

Le Président .- Ce qui est proposé au conseil d'administration, ça fait suite à la discussion d'avant, même si la discussion d'avant portait sur le caractère institutionnel du fonctionnement du SEFCA et pas sur son caractère, on va dire, conjoncturel. Donc, il est proposé au conseil d'administration de renouveler le directeur actuel du SEFCA, Philippe Thomas, à la tête du service pour cinq ans. Ou évidemment, si l'enquête en cours venait à établir que la direction du SEFCA devait évoluer, sous cette réserve-là, évidemment, la durée de cinq ans ne serait pas nécessairement réalisée. Mais en tout cas, pour le moment, et sous cette réserve, il n'y a pas d'éléments objectivement vérifiés, attestés, qui s'opposent au renouvellement du mandat du directeur du SEFCA. Donc je soumets à votre avis.

Cédric ?

M. Clerc.- Je voulais savoir si c'était possible, comme c'est un vote nominatif, de faire un vote à bulletin secret ?

Le Président.- Dans nos statuts, il faut que la moitié du conseil d'administration le demande. Donc est-ce que la moitié du conseil d'administration demande un vote à bulletin secret ? Qui veut un vote à bulletin secret, les membres présents ? Neuf. Donc non. Je sais à peu près compter, donc on votera…

Mme Dauphin-Benoist.- J'aurais une question, au vu des circonstances, est-ce qu'il n'y avait pas moyen de différer la nomination pour une dizaine de jours parce que l'enquête administrative va bientôt se terminer. Moi, je trouve qu'on se met dans une situation vraiment délicate et on se tend un piège, enfin l'université se tend un piège si jamais les résultats de l'enquête étaient défavorables au directeur actuel. Il y avait peut-être moyen, pour une durée d'une dizaine ou d'une quinzaine de jours, de surseoir en nommant le directeur adjoint. Là, je trouve qu'en plus on n'envoie pas un bon signal au personnel qui s'est plaint.

Le Président.- Alors, un, jusqu'à ce qu'on ait la preuve qu'il y a eu des dysfonctionnements à la direction du service, moi je me réserve le droit de respecter la présomption d'innocence. Premier point. Ça, c'est indispensable, et je ne veux faire le procès de personne. Il y a une instruction en cours, et vous savez que lorsque je m'engage à tirer les conséquences d'une enquête, quelle qu'elle soit et quelles que soient ses conséquences, je m'y tiens. J'ai pris en séance de F3SCT où la question a été posée, j'ai pris l'engagement de diligenter et j'ai même saisi en séance la VP QVT de l'enquête à mener. Cette enquête est en cours. Nous aurons les résultats probablement au mois de septembre, parce qu'il faut prendre le temps, alors le temps n'est pas non plus gigantesque, mais il faut prendre le temps, il faut écouter tout le monde, il faut faire l'analyse et il faut tirer les conclusions. Je m'engage devant le conseil d'administration, mais aussi devant toute la communauté, de prendre toutes les mesures, je dis bien toutes les mesures qui seront nécessaires à l'issue de l'établissement du rapport que j'ai demandé de la situation. Je le ferai. Vous savez que si je m'y engage, je ne me défausserai pas, et au besoin, en prenant une décision qui concerne la direction du service. Je ne peux pas être plus clair. Je vous prends aussi à témoin que lorsque je prends des décisions, je prends des décisions qui sont proportionnées à la situation, que je fais en sorte de les justifier par des faits vérifiés, objectifs, objectifs, on est bien d'accord ? Et les décisions sont prises dans le sens de l'intérêt de l'établissement et du fonctionnement de ses services. Je l'ai toujours fait. Je pense que personne ici ne peut prendre à défaut la manière dont j'ai procédé depuis six ans, pour qui que ce soit, que ce soit des personnels BIATSS, des personnels enseignants-chercheurs, des étudiants, peu importe. Mais attention de ne pas faire le procès de personnes sur la base d'éléments qui n'ont pas donné lieu à une enquête obéissant aux principes fondamentaux du contradictoire, de la liberté de la parole, d'une possibilité de s'exprimer sans pression, etc. Et je ne souhaite pas que cette culture, qui nous submerge, un peu des réseaux sociaux où les gens sont pointés publiquement parce que ceci, parce que cela, etc. Enfin, comme on brûlait les sorcières sur la place publique au Moyen Âge, je ne souhaite pas que dans les décisions qui sont prises à la tête de l'établissement, nous cédions à cette ambiance-là. La contrepartie de cette résistance à cette culture des

réseaux sociaux, c'est l'engagement corrélatif de prendre toutes les décisions qu'imposeront la situation à l'issue du rapport qui me sera fait à la fin de l'enquête menée actuellement dans ce service. Je ne peux pas être plus clair, je le ferai, je m'y engage, et comme je m'y engage, vous ne me prendrez pas en défaut. En revanche, ma décision de chef d'établissement sera proportionnelle à la gravité de la situation, et ça, un acte grave n'est que la conséquence de faits graves, que ce soit bien clair, et objectivement vérifiés.

Cédric ?

M. Clerc.- Au SNPTES/UNSA on est tout à fait d'accord avec ce que vous exprimez, principe du contradictoire, etc. Donc, sur cette nomination, comme il y a quand même une enquête en cours, on s'abstiendra.

Le Président.- Merci de cette précision.

M. Tizio.- Donc on va passer au vote, l'avis du conseil d'administration sur le renouvellement du directeur du SEFCA, à savoir Monsieur Philippe Thomas.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? 2. Des abstentions ? 12. Des oppositions ?

14 voix pour, 12 abstentions, 2 refus de prendre part au vote

M. Tizio.- Je vous remercie.

3. Modification des statuts de l'Université Bourgogne Europe

M. Tizio.- Troisième point statutaire, qui est vraiment de l'ordre du détail sur l'évolution des statuts de notre établissement public expérimental. La dernière fois, nous avions voté un premier projet de statuts qui intégrait le CREPS Bourgogne-Franche-Comté. A la relecture des statuts, il y avait une petite modification à apporter qui concerne notamment la dénomination de l'ESTP, désormais ESTP Grande école d'ingénieur de la construction. C'est la raison pour laquelle il fallait donc remettre à jour ces statuts, avant le passage au CNESER d'aujourd'hui pour avoir les bonnes dénominations des différentes parties prenantes et également donc ce qui est rajouté, c'est le CREPS, Centre de ressources d'expertise et de performance sportive de Bourgogne-Franche-Comté. Donc vraiment là, une mise à jour très mineure par rapport à ce que nous avions voté à la séance précédente. J'imagine qu'il n'y a pas de commentaire particulier sur cette mise à jour extrêmement marginale, s'il y en a, je suis prêt à les entendre. Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'adopter ce projet d'évolution des statuts de l'EPE Université Bourgogne Europe.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 5. Des oppositions ?

23 voix pour, 5 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

IV - Questions financières

M. Tizio.- On va aborder désormais les questions financières avec, pour commencer, le projet de budget rectificatif n°1, comme traditionnellement à cette époque de l'année. Donc je vais appeler à me rejoindre le VP Finances, pour nous présenter ce budget rectificatif n°1

1. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2026

M. Hervé.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous donne l'issue de la présentation, la situation financière de l'établissement est relativement glissante et l'avis de la tutelle était un avis simple, défavorable, mais c'est logique puisque nous ne respectons pas l'un des critères du décret financier en termes prévisionnels. Donc ce budget rectificatif met à jour les prévisions qui ont été effectuées au budget initial avec comme d'habitude un travers à la mauvaise prévision va-t-on dire. Pour autant, on s'améliore, ce qui est inquiétant quelque part, puisque vu les chiffres, on s'améliore pour prévoir l'échec, on va dire ça, enfin la difficulté financière en tout cas, mais on n'est pas seul, c'est rassurant, au niveau national, on ne sera pas tout seul à être dans la difficulté financière. Mais donc, juste pour vous donner un point qui reviendra, on est meilleur en qualité de prévision sur la partie masse salariale tant en nombre d'emplois qu'en euros et en revanche sur la partie fonctionnement, on n'est quand même pas très bon, on a une surestimation patente de plusieurs millions d'euros d'au moins probablement une dizaine de millions d'euros qui questionnent. Je vais y revenir dans la présentation mais on a un travail qui est en cours pour avancer, on y arrive petit à petit.

Quelques éléments de contexte pour ce budget rectificatif. Changement de méthode cette année, on est revenu à une ancienne méthode. Je pense qu'il y a quelques années, on devait faire comme ça. Ça fait quelques années que le budget rectificatif, le premier qu'on réalise, voté en juillet, donc réalisé au moins un mois et demi avant avec la communauté, est construit depuis plusieurs années, au moins trois ans je pense, avec des ajustements qui sont réalisés principalement en central et sur les gros postes budgétaires, il y avait DNUM, SEFCA, patrimoine, où il y avait des ajustements, mais il n'y avait rien qui se faisait dans les composantes, les labos, etc. Ce coup-ci, ça correspond à la note technique qui avait été envoyée à toute la communauté universitaire, en particulier la communauté financière, mais pas que, qui a remonté au niveau des décideurs, on va dire, en local, des directeurs de labo et de composante, disant que le budget est construit par tous, puisqu'on a besoin d'un bras de levier financier, on a besoin de RH et on a besoin des compétences financières dans les composantes parce que le pôle finances et son service budget à lui seul ne peut mettre à jour le budget qui comporte plusieurs milliers de lignes. C'est un travail de fourmi et en plus qui comporte potentiellement des risques d'erreur quand on est avec peu d'acteurs qui traitent des quantités de lignes budgétaires importantes. Donc changement de méthode. Par ailleurs le contexte est incertain mais ça fait des années maintenant qu'on a un contexte incertain mais néanmoins on va le noter puisqu'on a encore eu une période de crédit voté cette année, c'est la deuxième, où l'État n'a pas de budget en début d'année donc on a un quart du budget qui nous est notifié. Donc ça c'est une forme d'incertitude du point de vue étatique. On a eu cette année une notification initiale 2026 très tardive, elle est arrivée en juin, ce qui est vraiment au moins tardif et décalé d'un mois à un mois et demi. Ce qui n'est pas pratique parce que c'est vrai qu'on n'est pas très bon en prévisions budgétaires mais manifestement l'État non plus. C'est des affaires politiques mais puisqu'on nous sort une notification fin juin, initiale, on est quand même en juin, c'est à dire six mois après le début de l'année ce n'est quand même pas très pratique pour prévoir notre SCSP. Évidemment on ne peut pas rejeter la faute sur l'État mais ce n'est pas pratique d'avoir des choses qui arrivent avec un décalage important et puis, par ailleurs, on a encore mieux, on n'a pas eu de notification du COMP, on a un COMP en trois tranches, avec une deuxième tranche qui devait arriver, on ne sait toujours pas combien on a, c'est extrêmement pratique. Il y avait des emplois, de toute façon sur les emplois, on ne va pas trop y compter puisqu'on a un taux de rigidité qui augmente et on aura un COMP qui va être plus faible que prévu, en fait on n'en sait rien. Je spécule purement dans l'idée que l'État n'aurait plus beaucoup d'argent mais si ça se trouve on va tout avoir mais en tout cas on n'a toujours pas de notification. Donc ce n'est pas hyper pratique pour travailler, alors, on prend tous notre compte et oui l'établissement a des marges d'amélioration en termes de projection budgétaire. Donc la SCSP a été actualisée avec cette notification tardive et des prélèvements sur fonds de roulement sont réalisés pour deux types d'opérations, les opérations numériques donc ça ce qui est plutôt encourageant puisque ça va dans le sens de ce qui a été évoqué tout à l'heure, on a eu des difficultés mais on essaie d'avancer et de faire en sorte que l'établissement tienne face aux cyberattaques par exemple, pas que évidemment, mais il y a tout un tas d'investissements qui sont réalisés et en revanche un autre prélèvement qui est plus désagréable, qui est lié aux surcoûts des contrats d'entretien, de maintenance et de chauffage, ça fait beaucoup de contrats différents et on a des surcoûts importants. L'origine peut-être, on sait que quand on a des marchés publics parfois on n'est pas sur le moins-disant mais sur du peut-être qualitatif et un peu plus cher mais en tout cas, là il y a des réels surcoûts qui arrivent. Donc voilà quelques éléments de contexte.

Plusieurs tableaux vous ont été communiqués, des tableaux budgétaires et des tableaux comptables, je vais y revenir brièvement. Le tableau 1, c'est celui des emplois, il n'a pas bougé par rapport au budget initial 2026, on ajuste à la projection, on est très proche sur le plafond 1 de notre limite, rien de plus à dire, pas de changement par rapport au budget initial. Si on vient maintenant sur les tableaux qui sont non pas en équivalent temps plein mais en argent, tableaux 2, 4, 6, on a donc un premier tableau, celui des autorisations budgétaires, vous avez les recettes et les dépenses, la différence va donner le solde budgétaire. On va les examiner successivement. Donc sur les dépenses tout d'abord donc dépenses de personnel on est à presque 250 millions d'euros, je vous ai remis les différents BR à chaque fois pour avoir des points de comparaison, on voit des augmentations sensibles on était à 237,4 en BR1 2025 on n'est pas très loin de ce qu'on a eu en fin d'année donc on commence à se rapprocher de ce qu'on devrait avoir. On a quelques millions d'écart, on doit avoir 4-5 millions d'écart de mémoire. On n'est vraiment pas très loin, ce n'est rien sur une telle somme. Ça veut dire que là il n'y aura pas de marge de manœuvre pour diminuer ou en tout cas l'erreur de prévision ne devrait pas nous aider outre mesure. Là on a bien ajusté de trois points comme on va le voir le taux de rigidité, et il y a un écart par rapport au budget initial de 2026 qui est d'1,5 M€ et qui tient des nouveaux projets. Concernant le fonctionnement, on n'est toujours pas très bon. Alors on a atterri à 44 M€ l'année dernière au fonctionnement, comme indiqué, au BR1 25, on avait 53 M€, 10 M€ d'écart. Là on remonte à 58 M€ quasiment, mais note d'espoir par rapport aux BR1 23 et 24, c'est mieux. On était encore en phase de surestimation plus importante puisque les atterrissages en compte financier en 23-24 étaient de l'ordre de 40 M€. Mais on a toujours cet écart qu'on n'arrivera pas à résoudre tant qu'on n'a pas un travail d'agrégation et de centralisation qui est fait, sur lequel je reviendrai un tout petit peu plus

loin. Au passage, on opère un prélèvement sur le fonds de roulement pour les fluides et la maintenance à hauteur de presque 4 M€, donc c'est un point important et celui-ci est incontournable, on n'a guère le choix, il faut absolument le réaliser, donc ce qui vient augmenter les besoins de fonctionnement. Concernant l'investissement, on est à 31,4 M€ en autorisations d'engagement, 30,9 M€ en crédits de paiement. Sur les variations, on est à +4,3 et +3 en recherche et hors recherche respectivement, avec des projets, le bâtiment B4, IFMK en hors recherche et puis des nouveaux projets de recherche comme la plateforme CND à Chalon. Sur l'investissement, c'est compliqué de dégager quelque chose de structurel parce que ça varie au gré des projets et qu'on a eu avant des projets France relance et régionaux notamment. C'est compliqué d'avoir ici un avis définitif. Sur le fonctionnement, se dire il augmente et on n'est pas hyper bon en prévision, ça c'est tout à fait envisageable, sur l'investissement, c'est plus délicat d'avoir un discours définitif. Si j'en viens aux recettes, qui sont de presque 308 M€, ce qui fait qu'on a un écart d'à peu près 30 M€ avec les dépenses, malheureusement dans le sens où les dépenses sont supérieures aux recettes, ce qui va nous occasionner un solde budgétaire de 30 M€, donc un décalage de 30 M€. Les recettes, globalement, presque les trois quarts, 73,7 % de nos recettes sont la subvention pour charges de service public. Peut-être qu'il y a des marges de manœuvre qui ont été évoquées dans les assises du financement des universités pour dégager des ressources propres. Je ne sais pas où elles sont, en apprentissage je ne suis pas sûr qu'on augmente beaucoup, on verra mais c'est très compliqué. Là on est avec un petit peu de hausse sur les ressources propres mais ça reste marginal et on ne fera pas de miracle et on ne va pas mettre tous les étudiants des universités en apprentissage, ce n'est pas l'objet de l'université. Et puis par ailleurs, les financements devraient baisser, donc ça c'est une piste qu'on a bien creusée, on est presque à saturation probablement. Donc à voir, mais en tout cas pour augmenter les recettes, ce n'est pas si simple. Alors après il y a des nouveaux projets, comme vous le constatez sur les autres financements et notamment les autres financements publics, vous avez 11,3 millions de nouveaux projets avec des financements diversifiés, que ce soit Région, Europe, ANR. Ça reste des possibilités, mais des possibilités pour des emplois non pérennes, enfin ce n'est pas quelque chose qui va venir sauver l'établissement. Sur la subvention pour charges de service public, deux gros ajustements sont réalisés, c'est le CAS Pensions et la protection sociale complémentaire. La protection sociale complémentaire est financée a priori. Alors 100 %, ce n'est jamais 100 % mais on ne doit pas en être très loin, sauf erreur de ma part, mais on a peut-être des petites variations sur du plafond 2, mais ce n'est pas une charge importante pour l'établissement, en revanche le CAS Pensions est financé à hauteur de 75%. Certaines universités ont été financées à 120% et la règle habile de financement mise en place par l'État c'est : les universités qui sont en PREF on leur donne 120% et celles qui ne sont pas en PREF on leur donne 75%. Ce qui montre que ce n'est quand même pas facile de gérer ce programme sur les universités puisque là on aide vaguement les établissements qui sont en difficulté financière en les surfinançant une année. Semble-t-il que l'année prochaine on aura encore du CAS Pensions et les bruits pour le moment, c'était dans les réseaux VP CA Finances, c'était de dire que ce ne serait pas financé et donc c'est une somme significative chaque année, de l'ordre de 3 M€, 3,5 M€ me semble-t-il. Rien de réjouissant, comme je vous le disais en introduction. On a quand même une hausse de nos recettes par rapport au budget initial. On est toujours très prudentiel dans l'élaboration d'un budget initial où on met les recettes qui vont arriver avec une très bonne probabilité, voire certitude, et puis on met les dépenses avec beaucoup moins de certitude. Donc ici ça rattrape un petit peu et ça contient le solde budgétaire. Au final on a donc un solde budgétaire déficitaire de l'ordre de 29,4 M€. Au budget initial il était de 28,5 donc il est contenu. On a des autres opérations non budgétaires qui nous provoquent un déficit de trésorerie d'1,4 M€. D'habitude il y avait toujours le même petit commentaire que je laissais qui était que les opérations se compensent peu ou prou, là, elles ne se compensent pas du tout peu ou prou, c'est 1,4 M€ de déficit, ce qui est logique puisqu'on avait reçu de l'argent, on avait encaissé, maintenant il faut décaisser, donc ces opérations budgétaires viennent impacter notre trésorerie, avec un prélèvement de l'ordre de 30,8 M€ sur notre trésorerie, soit plus de 2 M€ par rapport au budget initial.

Concernant la partie comptable qui est mélangée ici au budget puisqu'on fait de la comptabilité à partir d'éléments budgétaires, ce qui n'est pas la même chose quand on est sur des comptes financiers où là le budget et la comptabilité sont bien séparés. On observe quand même un bénéfice comptable prévisionnel extrêmement négatif à presque 24 M€ de déficit, qui se creuse. Si vous regardez les budgets rectificatifs, plus ça va, plus ça se creuse, c'est mécanique. La capacité d'autofinancement est une insuffisance d'autofinancement, c'est une CAF négative, elle est de -18 M€. On ne sera pas à ces niveaux là en compte financier, évidemment, on ne va pas avoir une CAF de -18 M€, mais si on a une CAF positive, on sera bien contents, ce n'est pas du tout sûr. Notre résultat comptable sauf arrivée surprenante de produits, sera négatif, il l'était cette année, on était à -1,8, là on prévoit -24, on n'y sera pas mais on sera sur quelque chose de négatif et donc on va commencer à être dans une situation où l'établissement n'engendre plus assez de ressources pour ses investissements et commence à prélever pour son fonctionnement normal. Au final, on a un fonds de roulement qui est de l'ordre de 24 M€ et une trésorerie qui est de l'ordre de 31 M€, ce qui, exprimé en jours, puisque c'est ce qui vaut dans le décret financier, fait qu'on est conforme, on est en

tout cas au-dessus des seuils du décret financier pour trésorerie qui est à 30 jours et on est à 37 jours et puis pour le fonds de roulement qui est a 15 jours, on est à 28 jours. La trésorerie était dans le rouge, on est à 28 jours, on ne respectait pas le seuil du décret financier quand on était au budget initial. Désormais, on respecte, logique, on a des recettes qui sont rentrées et qui vont provoquer des entrées de trésorerie. En revanche, concernant les charges de personnel, le taux de rigidité aussi appelé ratio Dizambourg, donc charges de personnel comptables divisées par les produits encaissables, donc on est bien sur de la comptabilité, on est à 85,52 contre 88,62, soit un écart d'à peu près 3,1 points, ce qui fait 9 M€ d'écart quand même, c'est notable. Mais ce n'est pas conforme au décret financier. L'avis de la tutelle rectorale est simple, défavorable, avec des préconisations qui sont attendues. On n'est pas en train de redresser la trajectoire budgétaire, on est en train de mettre en place des mesures pour tenter de juguler cette trajectoire, la redresser complètement, je trouve que ce serait fort. Rappelez-vous, a été votée en ce CA une lettre d'orientation budgétaire où on disait : les groupes TD doivent être au moins à 36. Par exemple, c'est un moyen de diminuer les charges d'enseignement, les charges financières et in fine les heures complémentaires dans l'établissement. Ce n'est pas ça qui va faire des miracles sur la trajectoire financière de l'établissement dont on sait que cette trajectoire est guidée par à la fois les mesures sociales de l'État, de CAS Pensions, etc. qu'à la fin on finit par financer et puis par le GVT. Cette année, il est 2,5 M€ en positif et on est, à peine à 500 000 en négatif et il y a des campagnes d'emploi qui ne coûtent quasiment rien donc c'est bien le GVT qui nous impacte. Les préconisations pour amélioration de la trajectoire : améliorer la qualité de prévision et commencer à avoir une réflexion de réorganisation financière technique.

Les actions en cours, ce qui est la conclusion de cette présentation. Premier point, c'est ce que je vous disais au début, j'ai copié-collé ce que j'ai vu dans l'AEF, donc le rapport des assises du financement du 24 juin. On a 16 établissements qui sont en conditions de retour à l'équilibre financier sur la base du compte financier 2025, 6 en PREF, sachant que l'idée c'est que ceux qui sont en conditions de retour à l'équilibre basculent en PREF, à peu près avec une probabilité pas de 1 mais peut-être de 95%. En tout cas le PREF appelle le PREF puisqu'il faut en très peu de temps redresser la trajectoire et donc c'est fort peu probable et donc ça amène un plan de retour. Donc là on a plus d'une vingtaine d'établissements qui sont en difficulté financière. C'est ce que je vous disais au début, c'est rassurant de savoir qu'on n'est pas tout seul dans la difficulté. Pour autant ce n'est pas extrêmement encourageant. Donc c'est pour ça qu'on a communiqué beaucoup lors des dialogues d'objectifs et de moyens qui ont eu lieu récemment au sein de l'établissement, sous la houlette de notre VP CA ici présent, on a passé, et surtout Stéphane, un message de besoin de prise de conscience des difficultés financières. Alors, ça fait des années qu'on le dit et le besoin était accentué par la lettre d'orientation budgétaire qui met des contraintes. Il y a une prise de conscience collective, on le voit dans le dialogue, ce ne sera pas si simple que ça, on verra, c'est noté ici. Les mesures ne se prennent pas complètement à l'emporte-pièce et donc on sait qu'il y a des choses qui ne vont pas se dérouler en très peu de temps, que l'augmentation des tailles de groupe TD par exemple, c'est en cours d'analyse, on fera un suivi en janvier 2027. Et la mesure sera évidemment plein régime en septembre 2027, ça c'est évident qu'on ne peut pas le faire en quelques semaines. En revanche, quand on a eu des échanges avec des directeurs de composante, j'ai en tête un directeur, sa seule réponse était : non, c'est impossible. La logique, c'est bien que ce soit impossible, mais c'est mieux, la confiance n'excluant pas le contrôle, qu'on nous explique pourquoi c'est impossible avec des éléments justifiés, à savoir le nombre de groupes de TD, les salles, un vrai travail de calcul de la charge qui montre que non, on ne peut pas tenir. Après qu'on ne puisse pas réorganiser à la volée ça c'est parfaitement entendable, néanmoins qu'on commence à avoir des cibles, qu'on montre qu'on tend vers une organisation qui est au fond optimale eu égard aux contraintes bâtimentaires, c'est ça qu'on veut. Et encore une fois, ce n'est pas provoquer de l'inconfort mais c'est de montrer que ce léger inconfort c'est jamais que ce qui attend l'établissement si on passe en plan de retour à l'équilibre financier mais de manière exacerbée. On a eu des discussions autour des capacités d'accueil qui sont un réel levier dans le point d'entrée à l'université, L1, BUT 1, etc., qui sont les sources de multiplication des groupes TD, donc il y a eu des discussions. La réponse formulée par l'établissement, c'est : on en discutera avec notre tutelle. Puisqu'à un moment, lorsque cela ne devient plus tenable, il faut réfléchir sur l'accueil des étudiants, quand il n'y a plus de moyens, est-ce qu'il faut accueillir plein d'étudiants de manière extrêmement dégradée ou en accueillir moins de manière moins dégradée ? On ne va pas dire que ça va être de manière optimale, mais à un moment donné, c'est une question sérieuse. C'est bien de se dire qu'on ne veut pas des NEETs qui n'ont pas d'emploi ou qui ne sont pas en études, on comprend que l'État n'aime pas ça du tout, on en a plein en France, on n'aime pas ça du tout. Mais en même temps, est-ce qu'il faut qu'ils soient inscrits à l'université pour juste être une composante statistique pour l'État, c'est tout à fait discutable. Mais ça a été évoqué, maintenant c'est dans la main des directeurs de composante, c'est pour ça que je vous signale ça ici, il y a des échanges avec les directeurs de composante, charge à eux de discuter avec leur communauté et si une composante donnée choisit de ne pas baisser ses capacités d'accueil, il faudra aussi qu'elle en assume le choix parce que si les conditions de travail se dégradent, c'est aussi parce qu'on n'a pas d'ajustements qui sont effectués par les collègues. Après chacun ses choix et ses responsabilités. On ne pourra pas dire que

c'est l'établissement qui contraint en tout cas les composantes à maintenir un certain niveau de capacité d'accueil. Alors évidemment, le but n'est pas d'accueillir 10 étudiants dans chaque licence et d'être avec des licences à petits effectifs en dessous de 50. Mais voilà, cette réflexion est engagée, l'amorce de la discussion a été faite. Voilà pour un retour global. Maintenant, sur des points précis sur ce qui se fait dans l'établissement, un travail est fait par le pôle finances sur la partie conventions qui est un travail important notamment pour la partie recherche, c'est là qu'arrivent tous les projets qui vont être immatriculés sur plusieurs projets qui sont destinés à un fonctionnement pluriannuel sur lequel on travaille en silo et il y avait une des préconisations de la tutelle qui était d'éviter de travailler en silo et de commencer à mutualiser pour avoir un peu d'agilité et une meilleure qualité de prévision pour voir où on a des marges de manœuvre. Et par ailleurs, on va avoir une forme d'homogénéisation, qui devrait se faire avec une cible en septembre 2027 pour le fonctionnement de la formation continue et apprentissage, plus précisément c'est apprentissage. Les dépenses qui étaient effectuées au titre des cinq composantes situées dans le bâtiment Droit-Lettres vont revenir dans ce bâtiment Droit-Lettres, à l'antenne financière pour avoir un fonctionnement normal, en tout cas comme dans tout le reste de l'établissement, et homogène, ce qui va permettre par ailleurs d'avoir une gestion plus fluide et plus standardisée dans l'établissement. Voilà, ça c'est des actions en cours qui ne feront pas de miracle, qui ne vont pas sauver l'établissement, mais qui vont permettre d'améliorer la qualité du service financier. Merci pour votre écoute.

Le Président.- Merci, Monsieur le Vice-président en charge du budget et des finances, cher Fabrice, merci aussi aux services qui t'ont permis de présenter ce travail de synthèse, parce que les services dont certains membres sont présents, ont travaillé d'arrache-pied dans le contexte actuel, tout se bouscule. Ce budget rectificatif est nécessaire, il a pour but d'ajuster les prévisions. On se rapproche de plus en plus du réel via ces prévisions. Peut-être quelques éléments qui m'ont paru saillants dans cette présentation. Le premier point, on ne modifie pas les tableaux d'emploi. Ça veut dire que l'emploi reste stable aujourd'hui. Mais attention, vous savez qu'à partir du 1er juin, il y a une augmentation du SMIC. On a calculé qu'en année pleine pour l'établissement, ça représentait 352 000 €. Et ça signifie que sur 7/12e, de juin à décembre 2026, c'est 205 000 € pour cette année, et ça ne sera pas compensé. Aujourd'hui, on n'a aucun élément de compensation. Donc une fois de plus, l'État décide et finalement, il fait reposer sur notre budget le poids financier de ses décisions. Ce n'est pas une première, néanmoins, ça aggrave la situation, j'y reviendrai. Ce budget rectificatif n°1, qui vous a été présenté, ajuste les estimations de dépenses pour les personnels. On est finalement très proche de ce qui sera réalisé. Il n'y a pas beaucoup d'écarts, donc là, il y a une amélioration. Sur le fonctionnement, en revanche, on a toujours un écart entre ce qui a été réalisé l'année dernière et ce qu'on prévoit dans le budget rectificatif n° 1, et c'est quand même 10 M€, ce n'est pas rien, ça fait encore un gros écart. Donc il y a une sorte de surestimation du fonctionnement. Il va falloir aussi qu'on y travaille sérieusement pour les années à venir. On a un solde budgétaire qui est proche de celui de l'année dernière. L'année dernière, au même moment, on avait 30,6 M€ de déficit budgétaire. Cette année, on a 29,4, donc il y a finalement très peu d'écart, enfin 1,2 M€ tout de même. Et en tout cas, grâce au travail mené par les composantes, par les services, par la direction des affaires financières, la direction générale des services, on a quand même une prévision améliorée, puisque ce que je compare là, les 30,6 M€ c'est du réalisé, et là, sur le solde budgétaire envisagé, c'est une prévision, c'est 29,4. Donc on a un chiffre au BR qui est proche du réalisé de l'année dernière, donc une prévision améliorée, une prévision plus sincère. C'est un avantage, évidemment, d'avoir quelque chose de plus réaliste, mais l'inquiétude vient justement que ce qu'on présente est plus réaliste que d'habitude et le principal problème qui est pointé, je crois, dans la présentation de Fabrice Hervé, c'est la capacité d'autofinancement, la CAF. L'année dernière, on était à 4,3 M€ de capacité d'autofinancement et au BR1 de cette année, on est à -17,9 M€. Donc en fait, c'est une insuffisance d'autofinancement, ce n'est pas une capacité d'autofinancement. Le négatif de la capacité d'autofinancement, c'est l'insuffisance d'autofinancement qui constitue un indicateur particulièrement dégradé. Et vous savez que la capacité d'autofinancement, au-delà du déficit, alors le déficit à la fin de l'année, ça veut dire qu'on a dépensé plus d'argent qu'on a reçu, mais la capacité d'autofinancement, c'est notre capacité à recharger un peu notre trésorerie, c'est-à-dire à dégager, au-delà de la comptabilité, des moyens qui nous permettent d'investir, sur fonds propres notamment. Et là, si on est en insuffisance d'autofinancement, on n'a plus cette capacité de recharger notre trésorerie et donc on n'a plus cette capacité d'investir. C'est grave. Je pense que c'est grave parce que c'est là un élément d'autonomie de l'établissement tout à fait important. Si on ne peut pas investir, qu'est-ce qu'il nous reste dans la construction budgétaire ? Grosso modo, ce que nous envoie l'État avec la structuration, les différentes lignes des notifications qu'on reçoit, puis après, qu'est-ce qu'on fait ? Rien, puisque de toute façon, on ne peut rien faire. On n'est pas dans une situation exceptionnelle, Fabrice Hervé l'a rappelé. On fait même preuve, je pense, d'une certaine résistance parce qu'il y a d'autres universités qui sont dans des situations épouvantables. Je rappellerai par exemple récemment, Reims, campagne d'emplois blanche pour l'année prochaine, pas un emploi, suppression de 25 postes contractuels, plus du fonctionnement, 20% de fonctionnement en moins partout.

C'était les mesures qui ont été prises à Reims. À Amiens, où sévit notre ancien DGS, Alain Helleu, ils sont dans la même situation, ils sont en train de prendre des mesures tout à fait drastiques. Je rappelle que Clermont ne remplace plus un emploi sur deux jusqu'en 2031. Donc on s'en rapproche. Ces prévisions et cette insuffisance d'autofinancement, pour le moment, ne remettent pas en cause totalement les trois indicateurs du nouveau décret financier de décembre 2024. Ces trois indicateurs, il y en a un, c'est la trésorerie, nous avons encore 37 jours de trésorerie pour 30 jours exigés au titre du décret. Au budget initial, on était à 28 jours, donc on améliore de 9 jours, donc la prévision est meilleure et elle est réaliste. Donc effectivement, la situation est meilleure du point de vue du premier indicateur. Le deuxième indicateur, c'est le fonds de roulement. Nous avons 28 jours pour 15 jours exigés par le décret, minimum. On est au-dessus des 15 jours et au budget initial, nous étions à 25 jours, on gagne 3 jours. La prévision est meilleure aussi. Le taux de rigidité était particulièrement dégradé au budget initial 2026, il était de 88,6% pour un taux exigé maximum et fixé par le décret de 2024 de 83%. Donc on était très au-dessus. Au budget rectificatif n°1 qui vous est soumis aujourd'hui, on passe à 85,5, donc on gagne trois points de taux de rigidité. Peut-être est-ce qu'à la sortie de l'exercice 2026, en mars 2027, on constatera qu'on est légèrement en dessous des 83 %, mais peut-être qu'on constatera qu'on est légèrement au-dessus des 83 %, voire carrément au-dessus des 83 %. Ça, on verra, sincèrement, personne n'est capable de le dire, aujourd'hui. Donc, sur les trois indicateurs, il y en a un qui est dégradé, qui se dégrade et qui se rapproche dangereusement de la ligne qu'il ne faut en principe pas dépasser, les deux autres restent au vert. Et le point le plus problématique, c'est donc bien la CAF, la capacité d'autofinancement, que nous perdons véritablement. L'autre élément qui va probablement surgir à la fin de l'année, c'est que la tendance étant la même, nous étions sortis avec un déficit comptable d'1,8 M€ pour l'exercice 2025. On devrait avoir au moins ça pour l'année 2026, pour le compte financier de l'année 2026, on devrait sortir à peu près à la même chose, mais vous savez que ce n'est plus un indicateur pour le décret financier. On peut être en déficit, ça, ce n'est pas très grave. Ce qui compte, c'est le taux de rigidité. Alors, pour améliorer la situation, notre tutelle étatique nous suggère de maîtriser notre masse salariale. Mais on remarque une chose, c'est que c'est quand même l'État qui augmente régulièrement notre taux de rigidité en prenant les mesures Guerini, en ne compensant pas le GVT qui n'est toujours pas compensé depuis 2019, et en ne compensant pas cette année l'augmentation du SMIC qu'il a lui-même décidé. C'est assez étrange, assez paradoxal de nous demander de supprimer des emplois pour compenser des mesures d'ordre social. On fait du social en supprimant de l'emploi, grosso modo, c'est ce qui se passe. C'est un paradoxe que je trouve pour le moins surprenant, je voulais juste finir sur ce point-là, les choses continuent, ce qui se dessine depuis quelques années, ça continue, la tendance est strictement la même. On se sent sans doute impliqué par cette situation, mais en tout cas, pour ma part, cette situation n'est pas liée à la mauvaise gestion de l'établissement, elle est liée aux décisions qui sont prises par l'État. L'année dernière, on avait chiffré à 23 M€ le cumul des non-compensations liées aux décisions prises par l'État. Donc si on avait 23 M€ de plus, inutile de vous dire qu'on serait quasiment dans l'opulence. J'exagère, évidemment. Mais par rapport à la situation actuelle, on serait dans une situation beaucoup plus confortable. C'est bien donc l'absence de compensation de mesures nationales qui grève notre résultat budgétaire et notre résultat comptable de 2026, parce que c'est ce qui va advenir, c'est une évidence.

C'est les quelques commentaires et remarques que je voulais livrer à votre sagacité, et évidemment le débat est ouvert sur ce budget rectificatif n°1. Je vous laisse donc la parole. Y a-t-il des remarques ?

Oui, Cédric.

M. Clerc.-Je pense qu'il n'y a pas de débat. On fait le constat. Après, je voulais revenir sur l'information que vous donnez sur l'augmentation du SMIC qui représenterait 350 000 € par an.

Le Président.- C'est ce qu'on a calculé en année pleine. 352 et donc c'est le 12e, ça fait à peu près 205 000 € pour l'année 2026.

M. Clerc.- Ce qui nous inquiète, c'est que cette augmentation du SMIC, je ne sais pas si vous l'avez vu, mais la non-revalorisation du point d'indice des agents publics aussi qui va avec, fait que dans le premier grade, donc nos collègues qui commencent au plus bas de l'échelle, sur 11 échelons dans le premier grade, les 10 premiers sont en dessous de la valeur du SMIC. Donc on va verser une indemnité compensatrice. Et ça va plus loin, parce que les cinq premiers échelons de la catégorie B, c'est la même chose, et même le premier échelon des assistants ingénieurs qui est le premier corps de catégorie A se retrouve en dessous du SMIC. L'inquiétude, elle est aussi pour les contractuels avec cette annonce de 350 000 €. J'essaie de faire un calcul à la louche mais c'est une grosse louche avec des trous dedans je pense, combien de personnels est-ce que ça représente dans notre établissement, j'imagine des BIATSS qui se retrouvent au SMIC, voilà aussi comment on a du mal à recruter, comment ça devient compliqué et on remercie également les services

qui préparent ces budgets et de la manière dont ils arrivent à affiner et à préciser tout ça. Mais bon, quand je dis qu'il n'y a pas de débat, c'est quand il n' y a pas de moyens, il n'y a pas de débat.

Le Président.- Je trouve que la question est très pertinente. Merci, parce qu'il y a au moins cette question-là et cet élément-là versé au débat, c'est combien de personnels ça représente chez nous. Ça, c'est important. Je crois que c'est un élément qui doit rentrer dans l'analyse aussi, je trouve très pertinente cette question.

M. Clerc.- Surtout qu'on recrute des collègues sur des fonctions, on va dire catégorie C, peut-être qu'ils font du B mais on ne va pas rentrer dans ce débat-là, mais c'est des collègues qu'on va recruter, contractuels, par exemple, parce que les fonctionnaires ont un statut, etc., il y a aussi les histoires de primes qui rentrent en compte, qu'ils soient catégorie C, B, A assistant-ingénieur, ils vont toucher le SMIC. J'imagine que dedans, il y a des collègues qui ont des missions avec un peu plus de responsabilité. On sera au SMIC. Après, c'est un modèle qui a été inventé par certains.

Le Président.- Ce n'est pas celui que je prône très clairement, ce n'est pas celui que je prône à titre personnel, mais ça me sidère d'en prendre conscience. C'est sidérant.

M. Tizio.- Si je peux juste rebondir, effectivement Cédric, on a commencé à regarder, depuis l'annonce de la revalorisation du SMIC, effectivement, les grilles sont complètement écrasées, c'est impressionnant, même pour les titulaires qui sont sur ces grades-là, finalement, leur traitement indiciaire ne veut plus dire grand-chose, puisqu'on va verser des prestations compensatoires, puisque sur les catégories C, comme tu le signales, sur onze échelons, il y en a dix qui sont en dessous, ça veut dire que les gens qui sont sur cet échelonnement-là, même s'ils sont de moins en moins nombreux quand même, mais il en reste encore un certain nombre, en fait, ils ont un traitement indiciaire auquel on va ajouter une prestation compensatoire parce qu'on n'a pas de revalorisation du point ou, pourquoi pas, une refonte des grilles. Il me semble que la question qu'on pourrait se poser, évidemment, ce n'est pas nous qui avons la main là-dessus, mais c'est sur la refonte des grilles de rémunération. C'est complètement ridicule de conserver des grilles de rémunération dont on sait pertinemment qu'elles sont en dessous du SMIC. Pour moi, c'est illégal, pourquoi des grilles indiciaires existent pour placer les collègues en dessous du SMIC et fait nouveau et très significatif, maintenant, la catégorie A est touchée, effectivement. C'est-à-dire que le premier échelon des assistants ingénieurs est en dessous du SMIC aujourd'hui. Donc là, on est vraiment dans une situation, qui, pour moi, est assez ubuesque. Mais ça, on va en reparler. Et l'étude pour savoir combien de personnels, on est en train de regarder. Donc là, les services étaient un peu chargés par toutes les opérations de promotion, de concours, etc. Mais c'est des chiffres qu'on va rendre publics, évidemment.

Le Président.- Évidemment, dans un tel contexte, on nous demande d'améliorer la marque employeur pour être attractif. Je vous laisse apprécier la recommandation.

M. Clerc.- Je parlais des plus bas revenus mais en fait, on a un phénomène similaire pour les enseignants-chercheurs ou chercheurs qui vont commencer leur carrière en dessous de deux SMIC, avec ce gel, cette indemnité compensatrice va être augmentée, j'imagine, pour atteindre la valeur de deux SMIC. Et donc les collègues qui débutent leur carrière, potentiellement vont rester plus longtemps dans ce premier palier de deux SMIC.

Mme Thomas.- Une petite question, vous avez évoqué le transfert de gestion des budgets SEFCA sur les cinq composantes Droit-Lettres en antenne financière. Comment est-ce que ça va s'organiser en termes de moyens RH et s'il y a un transfert RH, de logistique finalement ?

M. Tizio.- Évidemment, c'est un projet de restructuration de l'antenne financière notamment, c'est en cours. Pour le moment, il n'y a pas encore de décision de prise. Le projet est à l'étude puisque effectivement, étant donné que les flux financiers entre SEFCA, composante, responsables pédagogiques eux-mêmes vont être modifiés, ça va s'accompagner vraisemblablement de redéploiement d'emplois du SEFCA en direction de l'antenne financière des cinq UFR. Les modalités précises n'en sont pas encore entendues. On se laisse quand même un temps de réfléchir, d'abord sur l'architecture globale du système, et puis aussi de pouvoir en discuter avec les personnels eux-mêmes, parce que c'est quand même eux qui sont les premiers concernés. Et quant à l'aspect logistique, ça rentre là aussi dans la discussion, mais c'est en cours. On pense, je parle sous le contrôle du directeur général, on pense que les choses pourraient se mettre en œuvre, en tout cas en régime de croisière, d'ici, ce qui serait bien, ça serait janvier 27, mais ce sera plus vraisemblablement rentrée 27, le temps que les choses se mettent en place, qu'on puisse en discuter

de manière sereine. Sur le plan purement comptable, là les choses sont plutôt bien engagées, c'est quelque chose qui est vraiment très technique, donc ça pourra se mettre en œuvre relativement vite. Sur le plan RH, il faut évidemment y réfléchir un petit peu plus. Et puis, vous avez tout à fait raison de le souligner, sur le plan logistique là aussi, si on fait grossir l'effectif de l'antenne financière par exemple, là il s'avère que où ils sont situés, ils seraient trop à l'étroit, donc il va falloir aussi réfléchir sur la question logistique. Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose, Laurent ?

M. Gebel.- Non, tout a été dit, effectivement, on n'est qu'au stade de la réflexion sur ce sujet, donc il n'y a vraiment aucune décision prise. On veut avoir un scénario robuste pour pouvoir en discuter avec les responsables de l'UFR concernée, avec la gouvernance et puis après pouvoir évoquer le sujet avec les agents sur la base de quelque chose d'un peu construit. Pour le moment, on commence à avoir une idée de plus en plus précise. On va retravailler sur le calendrier pour que ça puisse se passer dans de bonnes conditions si une décision devait être prise, mais on est encore relativement en amont. Ce qu'on a quand même identifié, c'est qu'il y avait un intérêt partagé par l'ensemble des interlocuteurs pour travailler ce sujet-là, donc c'est plutôt encourageant pour la suite, reste à trouver les bonnes conditions pour que tout ça se mette en place correctement.

M. Tizio.- Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ou commentaires sur le budget rectificatif n°1 ? S'il n'y en a pas, je vais vous donner lecture de la délibération et je remercie auparavant mon estimé collègue Fabrice Hervé pour sa présentation qui était, comme d'habitude, éclairante sur la situation de notre établissement. Quant à la délibération,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **2 523** ETPT sous plafond et **440** ETPT hors plafond
- **338 320 788 €** d'autorisations d'engagement après BR1 dont :
 - 249 333 556,00 € en personnel
 - 57 626 519,00 € en fonctionnement
 - 31 360 713,00 € en investissement
- **338 033 804 €** de crédits de paiement après BR1 dont :
 - 249 333 556,00 € en personnel
 - 57 764 297,00 € en fonctionnement
 - 30 935 951,00 € en investissement
- **308 650 654 €** de prévisions de recettes
- **29 383 150 €** de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **30 814 817,00 €** de variation négative de trésorerie
- **23 870 450,00 €** de résultat patrimonial (perte)
- **17 858 049,00 €** d'insuffisance d'autofinancement
- **32 077 017,00 €** de variation négative de fonds de roulement (prélèvement sur le fonds de roulement)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

21 voix pour, 8 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Fabrice.

Le Président.- Peut-être une petite information qui concerne la question qui a été posée : combien d'agents sont concernés par le SMIC ? Cédric, on a eu le retour en direct. Ça concerne environ 460 personnes. Donc l'estimation était juste. Merci à Esther Jovignot qui a été très réactive et qui nous a permis en direct d'avoir l'information.

M. Tizio.- Comme quoi, finalement, les services sont toujours aussi réactifs en cette fin d'année, on ne les remerciera jamais assez.

Donc, la suite de nos questions financières, après le budget rectificatif n°1, on a un ensemble de tableaux et d'instructions d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux achats divers et aux missions, typiquement, de la maîtrise des risques. Sandrine, si vous voulez venir présenter ce point.

2. Mise à jour des tableaux et instructions d'harmonisation des bonnes pratiques relatives aux achats divers et aux missions

Mme Bocquet-Roustan.- Bonjour à toutes et à tous. Vous avez effectivement reçu des instructions et des tableaux qui mettent à jour les éléments de missions et d'achats divers qui vous sont proposés aujourd'hui. Donc dans le cadre de la responsabilité des gestionnaires publics, donc l'ordonnance de 2022, les services financiers, la direction de l'UBE et la cellule Mariac, soumettent aux administrateurs périodiquement les instructions sur les missions et les achats divers, qui viennent formuler et apporter des précisions sur la réglementation en la matière et exprimer la position de l'établissement sur certains points. Cela permet également une harmonisation et une fluidité des réponses apportées aux agents d'UBE. Les instructions que vous avez reçues comportent essentiellement des éclaircissements suite aux demandes formulées par les composantes, laboratoires et services. Je vous précise que suite à un échange très récent avec le rectorat, nous proposons de retirer une mention dans l'instruction sur les missions, en page 12. Cette mention portait sur le forfait repas et indiquait en complément que les pièces devaient être conservées jusqu'au remboursement et qu'elles pouvaient alors être communiquées sur demande expresse de l'ordonnateur. Donc nous nous basions pour cet élément sur un décret de 2024 qui prévoyait une dérogation par le biais d'un arrêté ministériel et nous nous appuyions aussi sur un texte de 2021 qui donne la possibilité à l'établissement de formuler ce type de dérogation. Suite à échange avec le rectorat, nous proposons de ne pas apporter de contraintes supplémentaires. Donc, nous proposons de retirer cet élément. Je peux commenter quelques éléments qui sont dans ces instructions. Concernant les missions, par exemple, suite à échanges avec des composantes, dans le cadre des jurys de concours, de recrutement et d'avancement, nous proposons que les membres extérieurs à l'UBE puissent être pris en charge depuis leur résidence administrative, mais aussi leur résidence familiale, si besoin et si le budget de la composante le permet. Concernant le remboursement des cartes d'abonnement SNCF sous condition de gain pour l'UBE, nous proposons que cela soit étendu aux cartes de réduction, nous ne l'avons pas mentionné dans l'instruction. Sur les vaccins obligatoires pour les déplacements à l'étranger, nous proposons d'ajouter les vaccins vivement recommandés par l'Institut Pasteur, nous avons régulièrement ce type de demande de remboursement. La possibilité de signature des états liquidatifs par procuration donnée à un collègue ou à un gestionnaire en cas d'empêchement, pour fluidifier les circuits. Ça c'est pour l'instruction sur les missions. Dans l'instruction sur les achats divers, à la suite de demandes de composantes, nous proposons la possibilité d'offrir une carte cadeau d'un montant maximal de 60 € par an aux étudiants lauréats de challenges inter-étudiants ou de jeux sérieux prévus dans les maquettes de formation.

Je suis disponible si vous avez des questions.

M. Tizio.- Merci Sandrine. Y a-t-il des questions ? C'est la mise à jour annuelle des instructions et recommandations pour tout ce qui est finalement la vie quotidienne des collègues dans les composantes du point de vue des achats, de la restauration, des déplacements, etc. S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de voter cette mise à jour des tableaux qui vous ont été fournis.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

29 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Enfin, dernier point dans le cadre des questions financières, au sujet de la durée d'amortissement de l'indemnité de cession versée pour le bail à construction dans le cadre de la reprise de la formation de masseur-kinésithérapeute. Ludovic, vous faites un petit point là-dessus ? C'est très technique, me semble-t-il.

3. Durée d'amortissement de l'indemnité de cession versée sur le bail à construction dans le cadre de la reprise de la formation des masseurs-kinésithérapeutes.

M. Richard.- Oui, c'est très technique. Donc en fait, vous aviez délibéré et approuvé la cession du bail à construction du CHU au profit d'Université Bourgogne Europe au CA du 28 avril. Donc il est prévu le versement d'une indemnité de 220 000 € dans le cadre de cette cession. Ce bail à construction nous confère un droit réel de nature temporaire qui s'éteint à son échéance. Cela entraîne le retour du bien au

propriétaire, c'est-à-dire le CHU. Donc la valeur de ce droit sera nulle à la fin du bail. On doit donc pratiquer un amortissement sur la durée résiduelle du droit qui correspond aux cinq ans restant à courir. Cette opération ne figurait pas dans les durées d'amortissement qui avaient été précédemment votées par le conseil d'administration. C'est pourquoi, je vous propose de soumettre à votre vote une délibération spécifique qui arrête la durée d'amortissement à cinq ans, la durée restant à courir du bail à construction.

M. Tizio.- Merci Ludovic, c'est vraiment une délibération technique sur le régime de l'amortissement du bail à construction. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cet amortissement.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

29 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Nous en avons terminé pour les questions financières.

V – Questions relatives au CSA du 9 juin 2026
Projet d'action sociale pour l'année 2026

M. Tizio.- Une question relative au dernier CSA qui concerne le projet d'action sociale. Comme tous les ans, ce projet d'action sociale est donc soumis à l'approbation du conseil d'administration après avoir été présenté en CSA. J'excuse devant vous Vanessa David-Vaizant qui devait le présenter, c'est quelque chose de relativement classique dans cette instance, puisque le projet d'action sociale concerne l'ensemble des prestations auxquelles nos collègues enseignants comme BIATSS peuvent prétendre, en fonction évidemment de leurs ressources et notamment du quotient familial. Il y a plusieurs volets dans ce plan d'action sociale, comme tous les ans, un volet qui concerne la prise en charge de l'action sociale aux enfants des collègues, donc l'aide au séjour, l'aide à la garde de jeunes enfants, etc. Je ne vais pas en faire la liste, mais toute une panoplie d'aides dirigées auprès des enfants. Des aides qui concernent les aides aux vacances, les chèques-vacances par exemple. Concernant aussi la restauration, là, il s'agit notamment des subventions qui sont réglées la plupart du temps au CROUS pour permettre au personnel d'avoir des tarifs préférentiels. Il concerne aussi les transports, et je vais y revenir, notamment l'aide aux frais de déplacements professionnels, le logement, aide au changement de domicile pour des raisons familiales, tout ce qui concerne la mutation, l'installation des personnels, personnels nouvellement nommés ou mutés et puis tout ce qui concerne le handicap et enfin les difficultés particulières, c'est-à-dire ce qu'on peut regrouper sous le terme « secours » qui sont gérés par le service d'action sociale de l'UBE et notamment par Isabelle Duchassin, notre assistante sociale des personnels, et Karine Delanne, qui assure le secrétariat du service. Alors, rien de révolutionnaire dans ce plan d'action sociale par rapport à ce qu'il était les années précédentes. Je voudrais simplement faire un focus sur ce qui change effectivement, c'est concernant les transports et plus particulièrement l'aide aux frais de déplacements professionnels. Évidemment, sous conditions de ressources, cette aide aux frais de déplacements professionnels est versée aux agents qui en font la demande et qui sont éligibles. Quand je parle des personnels, ce sont les agents titulaires, non-titulaires, stagiaires, etc. Il n'y a pas de différence en fonction du statut. Et jusqu'à présent, cette aide était ouverte pour les personnels dont la distance du domicile de l'agent à son lieu de travail — je dis lieu de travail, ce n'est pas forcément le campus dijonnais, mais aussi les sites délocalisés — cette distance devait être supérieure à 40 km aller, et cette aide était de 5 € par jour travaillé. Compte tenu de l'évolution de la situation, et notamment de la hausse des prix des carburants, il a été décidé de porter cette distance de 40 km à 30, c'est-à-dire de réduire la distance minimum d'éligibilité à l'aide aux frais de déplacements professionnels, et puis également d'augmenter le montant de l'aide de 5 à 6 € par jour travaillé, sachant qu'il y a une clause de revoyure, puisque évidemment, le prix des carburants est fluctuant et il a été décidé une clause de revoyure à la rentrée, en septembre, pour savoir si nous maintiendrons cette aide à 6 € par jour ou si celle-ci reviendra à 5 ou pourquoi pas, serait augmentée. Ce sera dans le cadre d'un groupe de travail avec les organisations représentatives que cette décision sera travaillée. Donc voilà pour ce qui est de l'unique modification substantielle de ce plan d'action sociale par rapport à ce qui est traditionnellement. Je ne sais pas si vous avez des questions. Le CSA, à qui ce document a été présenté, l'a approuvé à l'unanimité. Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à ce projet d'action sociale ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

29 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

M. Tizio.- Un autre point concerne la demande de prolongation auprès de l'ANR du contrat attributif d'aide FORTHEM jusqu'au 31 octobre 2028. Je ne vois pas Grégory dans la salle. On est un petit peu en avance sur le timing. Ce que je vous propose, c'est d'enchaîner avec les questions relatives à la CFVU. Les trois premiers points sont des points qui devaient être présentés par Maxence Roulliat, donc qui étaient prévus cet après-midi, donc on va les intervertir avec les points présentés par Carine Michel qui concernent les travaux de la commission de la pédagogie qui a eu lieu le 2 juin dernier.

VII - Questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 16 juin 2026

Travaux de la commission de la pédagogie du 2 juin 2026

Mme Michel.- Bonjour à tous. Nous allons passer les premiers points qui sont relatifs aux différentes commissions FSDIE, vie étudiante et CVEC qui seront présentés cet après-midi par Maxence.

Réforme du diplôme d'État d'infirmier

Mme Michel.- Nous commençons par la réforme du diplôme d'État d'infirmier. L'équipe qui a porté le dossier : Madame Bechoua, Madame Krouk, Monsieur Rebecq et Monsieur Vadell-Martinez. La méthode qui a été retenue pour la mise en œuvre de cette réforme, c'est un travail de concertation avec l'ensemble des 11 IFSI du territoire, réunis au sein du GCS IFSI, du Groupement de coopération sanitaire des instituts de formation en soins infirmiers. Quatre textes structurent cette réforme et les intervenants ont insisté en séance de CFVU sur le caractère très attendu de cette loi, qu'ils ont qualifiée de fondatrice, car elle change de manière substantielle les pratiques infirmières. La réforme des infirmiers diplômés d'État, IDE, portée par le décret et l'arrêté du 20 février 2026 repose sur deux piliers majeurs. Le diplôme d'État d'infirmier sera délivré par notre université à compter de l'année universitaire 2028-2029 pour la promotion qui entrera en formation à la rentrée, la durée de trois ans de formation étant conservée. Et il y a également un élargissement fort des compétences cliniques, comme on va le voir tout à l'heure, avec une formalisation effective des liens entre les IFSI et l'université afin d'homogénéiser les enseignements sur l'ensemble du territoire. L'objectif principal est de mieux reconnaître les compétences des infirmiers diplômés d'État en réponse aux évolutions du système de santé. Cela se décline en quatre axes : l'adaptation aux besoins à tous les âges de la vie ; l'intégration, la prévention et la promotion de la santé ; l'exigence de la qualité et de sécurité des soins ; et l'ancrage dans les données probantes. Les trois grands principes qui structurent la réforme sont présentés de cette façon : une universitarisation renforcée, la réorganisation des stages, avec une part qui va être plus conséquente, et une réingénierie complète du référentiel de compétences. Le diplôme sera délivré par l'université et conférera notamment le grade de licence. Le nouveau référentiel de formation repose sur six grands principes pédagogiques : la participation active des étudiants, l'analyse réflexive, la multidisciplinarité et l'interprofessionnalité, l'évolution constante des savoirs, la personnalisation du parcours de formation et l'accompagnement à la réussite et le bien-être étudiant. Il existe deux voies d'accès : la formation initiale et la formation continue qui peut accueillir jusqu'à 25 % des effectifs. La formation reste organisée sur trois ans et six semestres, pour un total de 180 ECTS conférant le grade de licence. Le volume horaire a progressé fortement, il passe à 4 620 heures contre 4 200 auparavant, avec une augmentation de l'enseignement clinique, c'est-à-dire les stages, avec une légère diminution des heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique, et il y a également une appropriation des connaissances en autonomie. Il y a cinq grands domaines et 13 compétences. Les collègues ont insisté sur la part du domaine B, qui est le plus important du référentiel avec 45 ECTS, qui incarnent le cœur de métier : pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques. Sur les 13 compétences, 10 sont issues du référentiel précédent, mais elles ont été renforcées, enrichies. La pratique clinique représente 2 310 heures, soit 66 semaines de stage réparties en 12 semaines en première année, 26 en deuxième année, 28 en troisième année, et chaque semaine de stage comprend 35 heures. Les collègues ont insisté sur deux recommandations, notamment pour la première année, où les stages sont organisés sur une période de 7 heures par jour, mais sans impliquer les étudiants dans des stages qui auraient lieu la nuit, ni les week-ends. Et puis également, la simulation représente une part importante de 10 %. Les collègues ont également insisté sur la progressivité clinique. La réforme impose une progressivité clinique sur les trois années de formation. Quatre innovations majeures caractérisent la nouvelle maquette pédagogique : un parcours personnalisé construit autour du processus de professionnalisation de l'étudiant, un renforcement de la pratique simulée, une intégration des données probantes et du numérique en santé et l'intégration des formations relatives à la transition écologique pour le développement soutenable. La fiche filière de 1ère année vous est présentée, les autres fiches formation vous seront présentées par la suite. C'est un travail conséquent avec différents groupes thématiques qui ont à chaque fois regroupé 20 à 30 collègues, avec à

chaque fois des référents universitaires et des référents des instituts. Cette réforme du diplôme d'infirmier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Merci Carine. Y a-t-il des réactions, des demandes d'informations supplémentaires sur cette réforme du diplôme infirmier ?

Mme Godinho.- Bonjour, c'était juste pour apporter un justificatif de vote. Il y avait pour nous des points de vigilance du point de vue des élus étudiants de la liste Bouge ton campus. Certains points dans cette maquette nous posent question et nous souhaiterions donc alerter sur certains éléments qui ont orienté notre vote, notamment un non-respect du référentiel de formation de 2026 dans la prévision de certains MCC, un manque de formation pratique dans les UE au cœur du métier. Et nous souhaitions également alerter sur la disparité de population entre les 11 IFSI du territoire de Bourgogne. Tous les IFSI n'ont pas le même public et une uniformisation parfaite, si exacte, des contenus rompt ainsi à la conception d'un ESR accessible à tous.

Mme Michel.- Merci pour votre intervention. Nos collègues sont rentrés en contact avec les étudiants le lendemain de la sollicitation. La sollicitation est arrivée un dimanche soir à plus de 23 h et le lendemain matin, en découvrant le message, je l'ai transféré aux collègues et dans la journée, ils sont rentrés en contact avec nos collègues et en CFVU, ils nous ont dit que le dialogue était bien installé et que les demandes seront écoutées et que ce sera un travail de concertation également qui va se poursuivre.

M. Tizio.- Je vous propose d'adopter la réforme du diplôme d'infirmier.
Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ? 2.

27 voix pour, 2 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie. Carine tu peux poursuivre.

Projets d'ouverture de nouvelles formations - Rentrée 2026/2027
Préparation au CAPES - UFR Langues et communication
L3 mention histoire parcours professorat second degré en Histoire-Géographie
DU Audit
Modification des fiches formation - Rentrée 2026-2027
Ouverture à l'alternance du Master 2 biologie-santé, parcours Interactions immunitaires et ingénierie cellulaire
Refonte de la maquette pédagogique formation initiale sous statut étudiant (FISE) et du cycle préparatoire de l'ISAT

Mme Michel.- Avec la préparation au CAPES proposée par l'UFR Langues et Communication concernant le CAPES d'allemand et d'espagnol. La présentation a été faite en CP et en CFVU par Estelle Garbay-Velazquez et Philipp Jonke. Il s'agit d'une préparation disciplinaire au CAPES, accessible dès la licence, en réponse à la réforme de la formation des enseignants et donc du recrutement. Le CAPES se positionne désormais en L3. Le concours reste disciplinaire avec des épreuves écrites et des épreuves orales, et la proposition de formation est une préparation en L3 pour les étudiants qui sont inscrits dans la filière LLCER. Néanmoins, il y a des étudiants qui n'ont pas accès à cette préparation au concours. Sont notamment exclus de cette préparation par exemple, des étudiants qui sont inscrits en licence binationale ou qui sont en mobilité, essentielle dans ces formations ; les étudiants qui sont inscrits dans d'autres formations, LEA notamment, ou même en master à l'UBE, sans préparation au CAPES d'allemand ou d'espagnol incluse dans leur formation. Ça peut être également des titulaires d'une licence ou des personnes disposant d'une bonne maîtrise de la langue et qui souhaitent se perfectionner avant de préparer le concours. Trois objectifs sont poursuivis : proposer une formation disciplinaire au concours du CAPES aux étudiants ; garantir l'accessibilité de cette préparation, y compris pour les étudiants qui ne sont pas sur le site dijonnais ; et puis offrir une formation centrée sur le seul concours permettant une remise à niveau disciplinaire. Les évaluations sont organisées en contrôle continu intégral. La formation est en partie hybride, avec notamment des enregistrements de cours. Elle prévoit un CAPES blanc écrit en présentiel et les cours sont mutualisés avec la licence et le master. La préparation couvre l'ensemble des épreuves du concours : la composition du dossier en lien avec le programme, l'analyse grammaticale, la présentation et l'analyse orale d'un dossier en langue étrangère, suivie d'un entretien. Et en espagnol, des cours de renforcement disciplinaire sont proposés. Cette formation repose entièrement sur des mutualisations avec l'offre existante : L3 LLCER et M1. Également, il n'y aura pas de nouveaux groupes de TD et des frais

spécifiques sont prévus pour couvrir les heures de préparation individuelle à l'oral, le suivi numérique et les coûts des équipements. Au-delà des droits d'inscription fixés par le conseil d'administration, l'étudiant s'acquitte de droits spécifiques liés à la formation : 280 € pour un étudiant qui n'a pas d'inscription principale à l'UBE et 140 € pour un étudiant déjà inscrit dans une autre formation. La préparation au CAPES d'espagnol et d'allemand a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Si vous n'avez pas de questions ni de remarques, je poursuis avec la présentation d'un projet de création d'une licence L3 bi-disciplinaire Histoire-Géographie destinée à préparer les étudiants au CAPES d'histoire et géographie. La présentation a été faite en CP et en CFVU par Christian Stein. Les UFR, comme on l'a vu précédemment, ont la mission de préparer au concours. Ce concours est bi-disciplinaire, il s'appuie sur deux licences, histoire et géographie, et c'est un enjeu stratégique important pour l'histoire, où l'enseignement est un débouché qui est important. La majeure partie des enseignements du tableau de la maquette existent déjà et correspondent à une mutualisation avec des enseignements de la L3 Histoire classique et de la L3 Géographie-Aménagement. Les semestres 5 et 6 sont structurés en unités d'enseignement fondamentales disciplinaires en lien avec les programmes du secondaire, de la méthodologie, de la préparation aux oraux du concours. Et il y aura également des enseignements qui seront réalisés en e-learning. Le parcours de l'étudiant est présenté, un accès à cette licence, la L3P2, suite à une L2 disciplinaire. Mais là, le collègue nous a alertés sur le fait que les étudiants ne seraient pas suffisamment préparés, et qu'au contraire, ce qui est suggéré aux étudiants, c'est de faire cette licence après être passés par une L3 disciplinaire, avec également la possibilité pour des étudiants qui sont en master de pouvoir suivre également cette formation. À l'issue de la CFVU, un collègue nous a fait part de ses inquiétudes quant au niveau académique des étudiants susceptibles de poursuivre en M2. Ce positionnement de la formation L3 pour préparer au concours ne compenserait pas suffisamment la réduction des enseignements disciplinaires, notamment en M2. Donc il y a une inquiétude par rapport au niveau disciplinaire des étudiants. C'est en cela que cette formation pourra en tout cas contribuer à préparer les étudiants. Une inquiétude également par rapport à la part disciplinaire dans la construction des maquettes du M2E. Il a été répondu qu'un bilan sera fait à la suite de cette année de mise en place, qui est une année d'expérimentation, et que si des modulations ou si des changements doivent être faits, ils seront entendus. Et puis un autre collègue nous a fait part aussi de son interrogation par rapport au e-learning, par rapport aux termes notamment. Donc on sait que le PNR, le PAJI, en collaboration avec l'équipe pédagogique, ont travaillé sur cette thématique des ressources de sciences ouvertes du Collège de France, de Canal-U notamment. Les collègues envisagent, peut-être à moyen ou plus long terme, si la formation se stabilise, puisqu'on sait qu'elle est remise en question régulièrement par le cycle des réformes, de pouvoir proposer des capsules, en tout cas de créer nos propres ressources avec pour appui nos services. Ce parcours a reçu un avis favorable de la CFVU, avec une répartition des voix telle qu'elle vous est présentée.

Patrick ?

M. Charlot.- Merci Carine. C'est juste une petite interrogation parce que j'ai quand même l'habitude de regarder les maquettes. Entre le semestre 5, semestre 6, et je regarde la répartition entre l'UE1, qui est censée être l'UE fondamentale, avec les deux enseignements fondamentaux qui sont comptabilisés pour 40 heures CM et finalement 10 ECTS, alors que l'UE2 a un volume horaire qui me paraît quand même très important par rapport à l'UE1 qui est, je rappelle, toujours dans nos maquettes l'UE fondamentale, là, il y a 14 ECTS pour une UE qui n'est pas considérée comme fondamentale. La disproportion me surprend un petit peu. Mais ce n'est pas à toi de répondre

Mme Michel.- Peut-être qu'un collègue présent pourra t'apporter plus d'informations. Je n'ai pas d'éléments de réponse.

M. Jarrige.- Moi non plus. Mais malheureusement, les conditions d'élaboration de ces maquettes pour essayer de faire quelque chose de cette réforme à laquelle personne ne comprend rien, n'est pas très satisfaisante. Je pense que l'équipe pédagogique en a conscience, et Christian Stein a essayé de bricoler quelque chose à coût constant. Donc là on gère la crise, la pénurie et l'absence de moyens. Donc là je n'ai pas de réponse, mais je suis d'accord sur le fait que ce n'est pas très satisfaisant. Mais on fait plein de choses qui ne sont pas très satisfaisantes, j'ai l'impression.

Mme Michel.- Exactement, ça a été l'objet de discussions depuis ce matin, dans un cadre temporel qui était très contraint. Et sans doute, Patrick, si réajustement il doit y avoir, peut-être qu'il y aura un réajustement à ce niveau-là, si l'équipe pédagogique s'aperçoit peut-être de ce différentiel qui n'est pas justifié. On va leur faire confiance en tout cas. D'autres interventions ?

Le point suivant concerne le DU Audit légal. C'est un projet qui répond à la sollicitation de la CRCC, qui est la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, qui souhaite préparer des candidats au

certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, le CAFCAC. Ce projet s'inscrit dans une logique de maillage territorial. Des formations comparables existent déjà à l'IAE de Rennes, d'Angers et une formation va être ouverte à la rentrée à Bordeaux. Ce DU répond à un double besoin : celui des experts comptables souhaitant devenir commissaires aux comptes sans passer par la voie classique, et celui des cabinets d'audit confrontés à des départs en retraite et à des évolutions réglementaires. Le DU prépare en 252 heures au CAFCAC, à raison de 84 heures par an, réparties sur trois années. Audit, comptabilité et fiscalité en première année, contrôle de gestion, finances et systèmes d'information en deuxième année, et environnement juridique et préparation à l'oral du CAFCAC en troisième année. La formation est assurée conjointement par des universitaires et des professionnels sous forme de modules de deux jours consécutifs répartis sur différents mois. La coordination pédagogique est assurée par l'IAE, la gestion des étudiants par le SEFCA et le sourcing des candidats par la Compagnie régionale des commissaires aux comptes. Cette formation a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU. Est-ce que vous avez des interventions ?

Je poursuis avec la modification des fiches formation et l'ouverture à l'alternance du Master 2 Biologie Santé, parcours Interactions immunitaires et ingénierie cellulaire. Ce dossier a été porté par François Hermetet. Il s'agit d'une formation cohabilitée avec l'UMLP. Le master 2 I3C est une formation d'excellence en immunologie et en ingénierie cellulaire et cette formation aura 40 ans à la rentrée 2027. Le stage actuel, limité à 6 mois, il est de 2 mois en M1 donc en M2 actuellement il est de 6 mois, est jugé insuffisant par certains étudiants et directeurs de projet et également une demande des étudiants a été faite explicitement suite au conseil de perfectionnement. Le calendrier envisagé est hybride et il est compatible avec la formation initiale. C'est l'alternance qui a été proposée comme solution avec des contrats de 10 mois. Trois catégories de besoins justifient le projet. Pour les étudiants, une expérience professionnelle longue et structurante, un renforcement des compétences techniques et transversales et une insertion facilitée, et une rémunération essentielle. Pour les entreprises et structures, un besoin de profils hautement qualifiés et un levier de pré-recrutement. Et pour la formation, un renforcement du lien formation-emploi et une volonté de développer les partenariats académiques et industriels. Sur le plan socio-économique, elle répond à un secteur en forte croissance. Il s'agit d'étendre le modèle qui existe déjà à Besançon sous le format d'alternance. L'objectif est de porter à 30 % la promotion de la part d'étudiants en alternance avec des contrats de 10 mois de septembre à juin et le rythme prévisionnel alterne entreprise, formation, période mixte et les principes pédagogiques reposent sur l'articulation théorique-pratique. L'équipe pédagogique n'identifie aucun risque particulier. Pour l'architecture pédagogique, le master 2 représente 385 heures de formation pour une capacité d'accueil de 30 étudiants en formation initiale ou en alternance. Il s'articule autour d'unités d'enseignement disciplinaires, obligatoires ou optionnelles. Et au S4, un projet de recherche est mené dans une structure agréée. Il y a plus de 60 structures partenaires. Les débouchés sont diversifiés : poursuite en doctorat, accès direct aux laboratoires publics ou aux métiers de l'industrie biomédicale, pharmaceutique et biotechnologie. Un bilan à deux ans après le master portant sur les promotions depuis 2017 montre que 69% des diplômés poursuivent des études et les autres accèdent à un emploi en CDI ou CDD. Sont également présentés plusieurs parcours d'anciens diplômés qui illustrent la diversité des débouchés. Cette modification de fiche formation a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU. S'il n'y a pas d'intervention, je poursuis.

Refonte de la maquette pédagogique, et du cycle préparatoire de l'ISAT. Cette présentation a été faite par Ali Kribeche lors de la CP et de la CFVU. Ce projet porte sur l'évolution de l'organisation pédagogique du cycle ingénieur et de façon plus limitée du cycle préparatoire. Vous connaissez l'ISAT, juste en deux mots, vous indiquer, mais vous le savez, que c'est la seule école publique d'ingénieurs en France spécialisée dans les métiers de l'automobile, de l'aéronautique et des transports et que nous avons 800 étudiants répartis sur cinq formations. L'ISAT est engagée au service de la mobilité responsable, articulée autour de quatre enjeux : la mobilité intelligente, la mobilité efficiente, la mobilité sobre, la mobilité ergonomique, et cette dynamique s'appuie sur une forte dynamique entre formation et recherche, notamment via le laboratoire DRIVE. Les étudiants peuvent intégrer l'école après le baccalauréat via le cycle préparatoire intégré, puis poursuivre en cycle ingénieur, en formation initiale sous statut étudiant FISE, ou sous statut apprenti FISA selon deux filières, génie mécanique et génie industriel. Le cycle d'ingénieur se définit en trois formations : la FISE sur le site de Nevers avec 5 parcours, la FISA Génie mécanique sur le site de Nevers avec deux parcours et la FISA Génie industriel sur le site d'Auxerre avec deux parcours. Pour en revenir à l'objet de cette présentation, cette évolution de la maquette répond à quatre objectifs : améliorer la lisibilité du parcours étudiant, renforcer la progressivité pédagogique, mieux répondre aux attentes des industriels et structurer une orientation plus claire et plus précoce. La nouvelle organisation va articuler un tronc commun en troisième année au semestre 5 avec l'introduction de modules principaux et un choix des parcours qui va se faire à la fin du semestre 5 pour pouvoir être pleinement engagé au semestre 6. Un stage en entreprise de 16 semaines au semestre 7 puis un début de spécialisation et une orientation progressive au semestre 8 avant une spécialisation et une expertise approfondie au semestre 9 et une phase de professionnalisation et d'ouverture avec un stage et un projet de fin d'études au semestre 10. Les

changements les plus importants ont lieu en troisième année. Au semestre 5, l'ancienne maquette dispersait les contenus théoriques. La nouvelle maquette introduit un tronc commun qui est structuré autour d'un pôle scientifique et numérique, d'un pôle culture de l'ingénieur, avec un projet d'une centaine d'heures et une approche intégrée. Également, le choix des parcours qui se fait au semestre 6 avec déjà une impulsion au semestre 5 et donc les parcours qui sont proposés : énergétique et systèmes autonomes, infrastructures et réseaux de transport, mécanique et ingénierie des transports. La nouvelle maquette de 3A marque le passage d'un parcours flou et d'un tronc commun dominant à des parcours lisibles et une spécialisation assumée dès la fin du semestre 5 autour de trois identités métiers, et quatre orientations résument ce que la réforme change concrètement : la lisibilité, la professionnalisation, la cohérence et la modernisation de la formation. Pour le cycle préparatoire, les modifications sont plus modestes avec un volume d'heures qui change au semestre 3 pour le module relatif à la résistance des matériaux. Et ce que vous voyez surtout au semestre 3 et au semestre 4, c'est la création de modules thèses à hauteur de 10 et 20 heures respectives. Cette refonte de la maquette a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Compte tenu de l'ensemble des présentations qui vous ont été faites, je vous propose d'adopter les travaux de la commission de la pédagogie du 2 juin dernier, à savoir les projets d'ouverture des nouvelles formations pour la rentrée 26-27, prépa CAPES UFR Langues, L3 Histoire parcours professeur second degré Histoire-géo, le DU Audit et les modifications des fiches formation telles qu'elles vous ont été présentées, à savoir celle de l'ouverture à l'alternance du master Biologie Santé et puis la refonte de la maquette pédagogique de formation initiale de l'ISAT.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? 3. Des abstentions ? Des oppositions ?

24 voix pour, 3 refus de prendre part au vote

M. Tizio.- Je vous remercie. Carine tu peux enchaîner.

Architecture de l'offre de formation 2026-2027

Mme Michel.- Concernant l'architecture de l'offre de formation 2026-2027, cette architecture issue de l'application Ametys de gestion de l'offre de formation permet la gestion complète de l'offre de formation, le paramétrage des formations et des diplômes, de l'inscription jusqu'à la diplomation, le paramétrage des applications d'admission, Parcoursup, Mon master, eCandidat, ainsi que la publication de l'offre de formation et elle fait l'objet d'une délibération annuelle en CFVU. La mention est le niveau de référence principal pour la définition des diplômes nationaux, le diplôme délivré à l'étudiant précise le domaine et la mention concernée, conformément à l'accréditation de l'établissement. La mention doit appartenir à la nomenclature nationale : licence, master, licence professionnelle. Le nom du parcours, en revanche, est défini par l'établissement. L'offre de formation à l'UBE présente 196 formations, 332 parcours, dont 161 en premier cycle, 170 en second cycle. 17 parcours ne sont pas ouverts, donc il s'agit de BUT, de DU et de licences professionnelles. Les raisons récurrentes, les raisons générales sont des raisons de soutenabilité, de ressources humaines, également d'effectifs d'étudiants qui ne sont pas atteints. Cette architecture de l'offre de formation a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Y a-t-il des commentaires sur l'architecture générale de l'offre de formation de l'UBE ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Demande d'accréditation du 3e cycle court - pharmacie : DES de pharmacie officinale et DES de pharmacie industrielle et recherche

Mme Michel.- Et on termine avec la réforme du troisième cycle court des études de pharmacie. La présentation a été faite en CP et en CFVU par Catherine Vergely-Vandriesse et Éric Lesniewska. Au-delà de l'exercice en officine, la formation en pharmacie ouvre sur un grand nombre de métiers. Les études en pharmacie s'organisent en trois cycles : le premier cycle de trois ans, avec l'année PASS/LAS, puis le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, donc ce que les collègues appellent PH2 et PH3, le second cycle de deux ans où l'étudiant va choisir son projet d'orientation professionnelle, donc Officine,

Industrie ou Internat et le troisième cycle court d'un an Officine ou Industrie ou le cycle long de 4 ans Internat menant tous deux à une thèse de doctorat en pharmacie. Le DES de pharmacie officinale est accessible uniquement via le deuxième cycle voie Officine. Les modalités d'alternance cours/stages prévoient 200 à 300 heures de cours par an, sans dépasser 15 jours consécutifs de cours. Deux périodes de stages pratiques de 6 mois sont prévues dans deux officines différentes avec une priorité donnée aux zones où l'offre de soins est insuffisante, où l'accès aux soins en tout cas est difficile. Le premier semestre est relatif à l'approfondissement, le deuxième semestre est en autonomie supervisée. Les étudiants reçoivent une gratification mensuelle et bénéficient de 11 jours de congés par stage. Le suivi repose sur un tableau de bord et un portfolio. Il y a également de nouvelles modalités de validation des maîtres de stage qui sont instaurées. La validation se fait par l'ARS sur proposition de l'UFR. Pour le DES Pharmacie industrielle et recherche, il est accessible, comme pour l'Officine, à partir du deuxième cycle, mais en ayant pris la voie industrie, sauf pour les titulaires du master distribution, avec une possibilité d'alternance et il combine des enseignements théoriques et un stage de pratique professionnelle de 6 mois à temps plein. Pour les deux parcours, la validation repose sur l'ensemble formé par les enseignements théoriques, les enseignements pratiques, les stages et le portfolio. Les coordinateurs locaux ont été nommés : Madame Chambin et Monsieur Guerriaud. Il y a également, dans le cadre de cette réforme, la proposition d'une commission pharmaceutique officinale qui est créée et qui est chargée des visites d'officine et de l'avis sur l'agrément du maître de stage validé par l'ARS. Il y a des enseignants référents qui sont également nommés et la thèse doit être soutenue au cours du DES ou au plus tard l'année suivante. Le DES Officine repose sur un référentiel validé de quatre blocs de compétences. L'approche pédagogique est organisée en séminaires thématiques, sans période d'enseignement excédant deux semaines consécutives. Les stages se déroulent au sein de pharmacies agréées, sélectionnées notamment selon le critère de priorité aux zones sous-dotées en offre de soins. L'année ne donne pas lieu à l'attribution d'ECTS mais à la validation de trois modules distincts. Pour le DES Industrie Recherche, il repose sur un parcours individualisé construit progressivement autour d'un projet professionnel ciblé et d'une approche métier définie par l'étudiant lui-même. L'étudiant présente son approche métier ainsi que les enseignements et compétences nécessaires à acquérir. Il a un enseignant référent au sein de l'UFR qui va être nommé pour le suivre tout au long de l'année et le coordonnateur du DES, Monsieur Guerriaud, va valider ou pas le parcours de chaque étudiant. Concernant le stage ou l'alternance, cette formation pratique spécialisée se déroule en industrie du médicament, en laboratoire de recherche ou dans les différentes agences et autorités compétentes ou dans toute structure en lien avec la santé. Les missions confiées doivent correspondre au parcours de compétences proposé par l'étudiant et la durée est de 6 mois à temps plein ou une période équivalente. L'étudiant peut choisir ses UE spécialisées en rapport avec son projet professionnel qui va être proposé à son référent au sein de l'UFR. La validation du DES repose sur trois piliers : les enseignements dont le contrôle des connaissances et des compétences est défini par l'université, le stage ou l'alternance avec un contrôle centré sur les compétences critiques, tableau de bord qui répertorie l'ensemble des apprentissages et le portfolio qui est présent dans le tableau de bord et dans lequel l'étudiant va s'auto-évaluer et sera accompagné dans cette démarche par un enseignant référent. Cette demande d'accréditation du troisième cycle court pharmacie a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Mme Castano.- Xavière Castano, Crosject, je suis pharmacien. Je voulais juste vous partager un retour terrain que je trouve assez inquiétant pour ma part. pour les dernières promos de pharmacie de Besançon et de Dijon, il y a deux ou trois étudiants qui choisissent l'option industrie sur une promo. Donc je ne sais pas d'où ça vient. Pour avoir échangé avec une bonne cinquantaine d'étudiants, c'est surtout un manque d'informations sur les métiers de l'industrie. Donc je vous rappelle que Dijon métropole a choisi de mettre la santé en pôle d'excellence. Donc je trouve que ce n'est pas logique. Je ne sais pas ce qu'on peut faire. J'y réfléchis avec Santenov notamment. À Strasbourg, c'est 50 % des étudiants qui choisissent l'option industrie. Donc, c'est possible. Il y a des besoins. Je le constate au jour le jour. Il y a encore des pharmaciens dans l'industrie. A mon époque, on disait que non, les pharmaciens allaient disparaître. remplacés par les ingénieurs, mais non, non, il y a encore des métiers où les compétences pharmaceutiques, surtout en réglementaire et assurance qualité et recherche sont intéressantes pour l'industrie. Donc voilà, je voulais juste poser ça là. Est-ce que le DES Industrie est ouvert aussi aux autres facultés de pharma ? Est-ce qu'il y a un objectif de nombre dans la promo ?

Mme Michel.- La communication va être faite au sens large. En tout cas, on espère que cette réforme va faciliter l'engagement des étudiants dans ce parcours puisque c'est vraiment remettre les compétences au centre de la formation axée sur la professionnalisation, sur le stage et peut-être également une meilleure connaissance des parcours de formation puisqu'ils peuvent choisir leurs unités dans différents masters. Donc ça peut être vraiment très intéressant pour eux. Il y a peut-être une communication à faire en ce sens, cette réforme pourra peut-être aider en ce sens.

Mme Castano.- Après, il faut peut-être coupler avec la situation des officines. Elle va sûrement évolué, mais a priori, il y a beaucoup d'officines à vendre et des rémunérations à l'entrée dans le monde professionnel qui sont largement plus élevées que l'industrie.

Le Président.- En tout cas, on fera passer l'information, j'interrogerai nos collègues pharmaciens pour savoir ce qui explique ce déséquilibre qu'on ne retrouve pas ailleurs. C'est un peu étrange. En séance, on n'a pas de réponse à apporter.

Mme Castano.- Je partage le constat.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autres commentaires sur cette demande d'accréditation, je vous propose d'adopter cette demande d'accréditation du troisième cycle court Pharma, DES pharmacie officinale et DES pharmacie industrielle et recherche.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions.

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Carine pour ses présentations toujours très claires. Et donc avant de prendre notre pause déjeuner, je vous propose de revenir sur la question VI, demande de prolongation auprès de l'ANR du contrat attributif d'aide FORTHEM. C'est Emmanuel Ranc qui va nous en dire quelques mots.

VI - Demande de prolongation auprès de l'ANR du contrat attributif d'aide FORTHEM (ANR-19-GURE 0005) jusqu'au 31 octobre 2028

M. Ranc.- Bonjour à celles et ceux que je n'aurais pas salués. Je vous présente les excuses de Monsieur le Vice-président à l'international qui a eu un contretemps, et c'est la raison pour laquelle je vais vous présenter le point numéro VI. Le contrat ANR qui est évoqué correspond au dispositif qui avait été mis en place au moment où les alliances européennes avaient été créées et qui prévoyait que pour les alliances européennes coordonnées par un établissement français, l'ANR puisse mettre 1€ là où l'Europe mettait 1€. Il se trouve que cette convention attributive qui nous lie avec l'ANR s'achèvera le 31 octobre 2026. Or, il reste une partie de crédit qui n'a pas été dépensée et suite à des échanges avec l'ANR, il apparaît qu'il y a la possibilité d'étendre la durée d'éligibilité de ces dépenses à budget constant, entendons-nous bien, de deux ans supplémentaires, soit du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2028. Or, cette demande d'extension de la durée d'éligibilité des dépenses, pour finir éventuellement de dépenser des crédits non dépensés, nécessite un courrier du président et une délibération de l'instance compétente de l'établissement. C'est la raison pour laquelle ce point est soumis aujourd'hui aux administrateurs, c'est-à-dire valider la possibilité de demander une extension d'éligibilité des dépenses pour deux ans pour finir d'utiliser les crédits non dépensés.

M. Tizio.- Merci Emmanuel. Est-ce qu'il y a des questions sur cette prolongation de l'éligibilité des dépenses auprès de l'ANR. S'il n'y a pas de question, je vous propose d'adopter la demande de prolongation auprès de l'ANR du contrat attributif d'aide FORTHEM jusqu'au 31 octobre, 2028.

Y a-t-il des refus de participer au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Le Président.- Et avec un peu d'avance, nous avons épuisé l'ordre du jour de la matinée, traité un petit peu celui de cet après-midi, ce qui laisse auguré de finir un peu plus tôt que prévu, si nous tenons le même rythme, bien sûr, cet après-midi. Je vous invite donc à rejoindre la salle R29, et nous reprendrons à 13h30.

Pause repas de 12h30 à 13h30

M. Tizio.- Après cette pause je vous propose de reprendre nos travaux où nous les avions laissés. À savoir, il nous restait dans les questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire, les trois premiers points qui concernaient les commissions FSDIE, vie étudiante et CVEC. Maxence, tu as la parole.

Travaux de la commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) des 16 février, 23 mars et 26 mai 2026 : subventionnements d'associations étudiantes
Travaux de la commission de Vie étudiante (CVE) du 09 mars 2026 : demandes de labellisation
Travaux de la commission CVEC du 21 avril 2026 : crédits récurrents CVEC 2027

M. Roulliat.- Bonjour à toutes et à tous. Merci Stéphane pour la parole. Je vais commencer par le point qui concerne les travaux de la commission FSDIE. En l'occurrence, je vais vous présenter les travaux de trois commissions qui ont eu lieu ces derniers mois. Je vous propose d'aller rapidement. Donc, s'il y a des questions précises pour certains projets, avec plaisir pour y répondre, sinon, je vous propose de balayer ça dans la globalité. La première séance que je vous présente, c'était celle du 16 février au cours de laquelle on a étudié 25 dossiers, dont 24 qui étaient dans le schéma classique du fonctionnement du FSDIE, et une demande en dossier spécifique. Parmi l'ensemble de ces dossiers, on en a sept pour lesquels on a rendu un avis de report. Globalement, ce qui a fait l'objet de cet avis, c'était soit des éléments qui n'étaient pas à l'équilibre dans les tableaux prévisionnels, soit des éléments de devis qui étaient manquants. qui faisait qu'on ne pouvait pas rendre légitimement un avis favorable. Sachant que, comme à l'habitude, quand on réunit la commission, en général, on laisse un délai de quelques jours pour les retours quand c'est des éléments relativement légers à modifier pour que les associations puissent les corriger et qu'ensuite on puisse le soumettre en CFVU puis en CA. Donc là, quand on présente un avis de report, c'est que malgré ce délai supplémentaire, les associations n'ont pas pu ou pas suffisamment pu justifier les différentes dépenses. Un dossier qui était dans un cadre spécifique où on a une action de financement qui vous est proposée, qui est plus directe. C'est l'association ADEIC, qui est une association basée sur le campus du Creusot et dont l'objet est le soutien et l'accompagnement des étudiants internationaux du campus du Creusot, notamment sur l'intégration et sur la vie au quotidien au niveau de ce territoire. Pour cette première commission, la proposition, c'est une subvention globale à hauteur de 16 327,98 €. Je vous propose d'enchaîner, sauf s'il y a des questions. La deuxième séance était celle du 23 mars, au cours de laquelle on a pu étudier 30 dossiers. Au total, il y a cette fois-ci huit avis de report, pour globalement les mêmes raisons sur des éléments de devis qui étaient manquants, ou un cadre d'événements qui était à sécuriser, notamment sur le niveau de la notice de sécurité. Je me permets d'attirer votre attention, comme je l'ai fait en CFVU, concernant un dossier qui vous est présenté, le dossier n°172, qui est porté par l'OPEIF, qui est donc une association qui est rattachée à l'UFR des Sciences de santé, qui organise des échanges entre des étudiants français et des étudiants du Togo. Dans cette commission, on a pu étudier deux dossiers présentés par cette association. Un dossier qui correspond à "l'envoi" d'étudiants de l'Université Bourgogne Europe au Togo pour réaliser des stages et des actions de prévention auprès de la population locale et on a un autre dossier qui correspond à la venue de jeunes étudiants en médecine togolais au sein de notre territoire à Dijon et plus précisément en stage au CHU. Ce pourquoi j'attire votre attention, c'est qu'en commission, ça nous a semblé être d'envergure et nécessiter un avis et d'attirer l'attention des instances centrales dans le sens où ça représente malgré tout, surtout la principale dépense de ce projet, c'est les billets d'avion, donc il y en a pour environ 12 000€ de billets d'avion, pour lesquels on arrive à financer, nous, environ 10 000€ sur la totalité du projet. C'est des sommes qui sont assez importantes, qui permettent la venue d'étudiants togolais sur notre territoire, sans porter d'avis au-delà sur le fond du dossier, mais c'est une somme qui est importante, et qui ne vise pas des étudiants directement inscrits au sein de l'établissement. J'ai attiré de la même manière l'attention des membres de la CFVU, et donc ils ont rendu un avis unanime par rapport à cette séance et puis par rapport à ce dossier. Donc unanimement favorable. Comprenant le projet sur lequel j'attirais votre attention, la proposition de subvention pour cette commission s'élève à hauteur de 88 388,55 €. Je ne sais pas si ça appelle des remarques ou si je peux continuer ? Et la dernière commission, qui était celle du 26 mai, au cours de laquelle on a étudié 23 dossiers cette fois-ci, trois ont reçu des avis de report, dont un dont l'opportunité du projet ne semblait pas opportune, et c'est au final un avis qu'on a partagé avec le CROUS Bourgogne-Franche-Comté qui avait étudié aussi ce projet dans le cadre de ses propres commissions, et au final, en échangeant a posteriori avec l'association, ils souhaitaient retirer le projet. Donc on était plutôt cohérents sur la position de l'association, et à nouveau des problématiques de devis. Et à nouveau, j'attire votre attention pour un autre dossier et je partagerai la décision qui a été prise en CFVU. Ça concerne le projet 286 qui est porté par l'ADGIC, qui est une association rattachée à un département de l'IUT de Chalon-sur-Saône, et qui porte un projet qu'on connaît maintenant depuis 11 ans, 2027 c'est la 11e édition, qui correspond aux Journées de la robotique, qui correspond à trois jours avec une mise en avant des différentes filières de l'IUT, la venue de différents intervenants autour de la robotique, et un contact qui vise notamment le milieu scolaire, primaire, collège, lycée, et puis la collectivité, au sens de tous les citoyens du territoire. Ce qui a pu attirer l'attention au CFVU, ça a été le montant de la demande. En effet, il est demandé une subvention de l'université à hauteur de

48 000 € pour un projet qui, au total, dépasse les 100 000 €. Une demande qui est largement en augmentation par rapport aux précédentes éditions. On était à peu près à un peu plus de la moitié de ce qui nous est demandé les années précédentes, donc il y a une envergure qui a augmenté. Et donc en CFVU, la décision qui a été prise, a été de placer ce dossier en report et qu'il y ait un temps d'échange avec l'association, notamment dans le cadre du financement global de ce projet, et notamment une part de fonds privés qui nous semble assez dérisoire par rapport à l'entièreté du projet. C'est-à-dire que l'engagement qui est demandé à l'université, on a un montant à peu près similaire auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de ces appels à projets, il y a un petit montant qui est demandé à la collectivité du Grand Chalon, et la partie qui relève de fonds privés s'élève à 250€, ce qui nous semble très modique. Et donc, la discussion, j'ai déjà envoyé le mail à l'association pour l'informer que, dans tous les cas, il y avait cette réflexion à avoir de leur côté, en attendant la décision finale du conseil d'administration, mais la CFVU a placé ce dossier en report. Ce qui fait que, prenant en compte la décision de la CFVU, sous condition de la nôtre, la proposition de subvention pour cette commission, vous l'aurez compris, -48 000 €, ça laisse un restant à 36 355,87 €. Si je fais la globalité des trois commissions, la proposition de subvention qui vous est présentée, soustraite des projets pour lesquels il y a eu un avis de report, dont celui-là s'élève à 141 072,40€. Pour la partie FSDIE, j'ai terminé la présentation.

Travaux de la commission suivante, qui correspond à la commission qui rend un avis d'expertise vis-à-vis des demandes de labellisation du label associatif étudiant de l'université. Cette fois-ci, on a eu la présentation de sept associations. Je vais vous décrire succinctement l'activité de ces associations pour les balayer et s'il y a des questions plus précises, je pourrai y répondre avec grand plaisir. La première association, c'est l'AMPC, donc Alumni Mesures Physiques Le Creusot, qui est une association alumni rattachée à l'un des départements de l'IUT du Creusot pour laquelle la commission a rendu un avis défavorable, dans la mesure où le cadre qui est sollicité par l'association ne nous paraît pas être un cadre d'association étudiante, c'est une association d'alumni, donc d'anciens étudiants de cette filière, d'un certain nombre d'enseignants ou de chargés de TD ou d'intervenants au sein de la filière, et le cadre des associations étudiantes ne nous semble pas opportun. Ce n'est pas la première fois qu'on nous sollicite en ce sens-là, et donc j'ai pu évoquer que, moi, en tant que vice-président et la commission, on rendait un avis défavorable, qui sera ensuite évidemment soumis aux instances et puis au CA pour décision finale, mais que ça ne nous semblait, par rapport au cadre sur lequel on se repose, pas être cohérent et ne pas correspondre. Ce n'est pas la première fois qu'on a cette solicitation, et ce qu'on a pu proposer, c'est que sur les demandes qui pourraient arriver en cours de temps, c'est qu'il puisse y avoir des conventions de partenariat qui soient travaillées entre l'université et l'association, qui sont ensuite soumises au président de chacune des institutions, et qu'à long terme, on puisse avoir peut-être une réflexion sur ce lien qu'on peut avoir avec des associations d'alumni. L'association suivante, qui est l'ADRHFP, qui est une association rattachée au master des ressources humaines de la fonction publique. Globalement, la commission a rendu un avis favorable sur une association de master au sens assez classique que l'on peut connaître, donc avec pour activité de promotion du master, d'accueil des nouveaux étudiants du master 1 et du lien avec le monde socio-économique vers lequel s'oriente le master. L'association suivante, Place Folk, est une association, comme son nom l'indique, qui se tourne autour de danses folk avec pour objectif de pouvoir réaliser et regrouper des passionnés de la danse folk dans différents points de la ville de Dijon, on a toutes les couleurs dans les associations étudiantes, pour laquelle la commission a rendu un avis favorable sans difficulté. L'association du master PDFL, de la même manière, une activité d'association de master parfaitement classique, sur la dimension d'accueil des nouveaux étudiants du master, de lien avec le monde socio-économique et puis de mise en valeur aussi de la formation. Et la commission a rendu un avis favorable. Ensuite, on a l'association ADEO, qui est l'association qui se rattache à la nouvelle filière d'orthoptie qui s'est créée au sein de l'UFR des Sciences de santé depuis la rentrée 2025. C'est une association, un BDE classique, une filière qui est toute débutante, pour poser les quelques bases d'une vie étudiante entre les étudiants de cette filière. La commission a rendu un avis favorable. Ensuite, on a l'Association d'entraide étudiante, qui est une association qui a pour objet de pouvoir structurer du soutien pédagogique autour des différentes filières de Sciences de santé, en premier lieu autour des filières d'IFSI. Le président est un étudiant de l'IFSI, du campus. J'ai eu un temps d'échange avec la directrice de l'IFSI qui m'a dit l'avoir rencontré et qu'il n'y a pas de problématique à cette labellisation, même si on a particulièrement invité l'étudiant en question à se rapprocher des équipes pédagogiques pour que ce soit cohérent et que la place de l'association puisse respecter l'activité pédagogique des différentes écoles ou des différentes filières. Mais en l'état, la commission a rendu un avis favorable. Et enfin, la dernière association, c'est le Parlement des étudiants. C'est une association nationale qui a ses antennes et donc des déclinaisons avec des associations locales. Comme son nom l'indique, l'objectif c'est d'avoir une sorte d'activité démocratique, notamment en lien avec la dimension politique. L'association a notamment agi durant les élections municipales en interrogeant les différents candidats à la municipalité de Dijon ou leurs représentants. C'est une association qu'on a déjà connue, pour laquelle j'avais présenté en instance en 2022 une délabellisation, dans le sens où l'activité

devenait source de discrimination, et un débat démocratique interne qui n'était plus présent, pouvant créer des tensions assez importantes, notamment entre certaines organisations syndicales ou politiques et le volet jeunesse des partis politiques. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le nouveau bureau, en leur disant qu'on était attentifs à ce que ce soit pluriel et que tout le monde ait sa place et ait le droit au débat. Et donc, on a rendu un avis favorable. Voilà ce que je pouvais vous présenter pour l'activité de cette commission.

On peut passer à la dernière commission, qui est la commission CVEC, au cours de laquelle j'ai fait quelques points d'information, notamment, j'avais eu l'occasion de vous en parler il y a quelques conseils d'administration. La CVEC, pour rappel, est cette taxe de vie étudiante que tous les usagers payent, cet impôt, à l'heure de l'inscription au sein de l'établissement. Il y a eu en 2024 un décret qui a été pris à toute vitesse, qui a eu une certaine conséquence au niveau de la répartition de cette CVEC. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Mais globalement, la CVEC est collectée par le CROUS, il y a une répartition avec tout un calcul savant. Le décret a eu pour effet de plutôt favoriser les établissements privés. C'est quelque chose sur laquelle le réseau des VP vie étudiante, vie de campus et vie universitaire ont pu alerter les services de la DGESIP au moment de la publication du décret. On nous avait dit qu'il n'y aurait pas de conséquences, il s'avère qu'il y en a eu, somme toute modique au vu du montant total, mais l'université, globalement, a eu une perte sèche, si je peux appeler ça comme ça, d'environ 35 000 € entre l'année 2024 et l'année 2025 où il y a eu l'impact de ce décret. Et c'était une année où la CVEC était passée de 103 € à 105 €. Ce qui fait que si on fait un calcul de manque à gagner, on est plutôt autour de 150 000 € que de 35 000 €. Donc ça reste quand même une somme non négligeable. Et à la commission CVEC régionale, on a un regard sur l'ensemble des données, ce que perçoivent les établissements à l'échelle BFC. Il s'avère que les établissements auxquels on pouvait s'attendre ont vraiment une nette augmentation de leur part de CVEC. Et donc pour 2026, le montant de cette CVEC reste stable à hauteur de 15 € comme l'année dernière. L'exercice du jour est aussi de vous présenter le bilan de la CVEC, donc de l'année civile 2025. Au niveau de l'établissement, ça a représenté un engagement de dépenses à hauteur de 1 886 567€, donc qui est uniquement dédié à la vie étudiante. Et je précise que ce n'est pas le seul budget qu'alloue l'université autour de la vie étudiante, très loin de là. Vous l'avez eu, et je ne vais pas tout détailler, mais globalement, c'est un récapitulatif de l'entièreté des dépenses qui ont pu être engagées en 2025. Si vous êtes d'accord, je propose de vous laisser consulter le document que vous avez. Élément un peu plus facile à lire, ça correspond à la répartition des crédits de CVEC en grande enveloppe. Les deux principales parts sont celles de personnel et de fonctionnement. Et il y a une part plus modeste d'investissement, sachant que c'est un regard à une année. L'investissement, comme pour beaucoup de choses, on peut avoir des années où la part est plus importante lorsqu'on a un projet qui se finalise, notamment, j'espère que cette année ou peut-être l'année prochaine. on va avoir l'extension de notre crèche au sein du campus, et la part investissement engagée par la CVEC sera largement supérieure. Également, une autre façon de voir cette répartition qui correspond aux grandes dimensions de la vie étudiante, et donc, naturellement, on retrouve en premier lieu ce qu'on appelle l'accueil et vie étudiante, qui est un peu cette globalité de la vie de campus et de la vie étudiante. Une part non négligeable, donc à 24 %, dédiée à la santé des étudiants et à la santé mentale est incluse dedans. Et ensuite, on retrouve les actions culturelles vie étudiante et puis la dimension du sport. Ça, c'est une autre manière de le présenter, mais globalement, c'est déjà ce que je vous ai évoqué. Et donc, maintenant, sur la projection de la CVEC de l'année prochaine, je vous présente, comme chaque année, comme la charte de l'établissement le prévoit, ce qui correspond à ce qu'on appelle les propositions de financement à hauteur récurrente, qui ont pour vocation de financer un certain nombre de services communs de l'université ou des enveloppes un peu socle comme la vie associative, et donc avec une répartition que vous pouvez constater et qui, globalement, est exactement la même que celle qu'on avait pu présenter l'année dernière. Et je vous présente, dans le sens où il nous restait quelques crédits accessibles, quelques projets qui sont arrivés en cours d'année et qui font l'objet d'une volonté d'action de la gouvernance, notamment autour de la santé mentale des étudiants, Le premier correspond à un dispositif étudiant qui est porté par la Maison des associations, qui est une structure soutenue par le conseil départemental et Dijon métropole, qui a pour vocation de structurer des ambassadeurs étudiants, donc des étudiants relais qui sont chargés de repérer un peu les souffrances de santé mentale des étudiants et de pouvoir les orienter vers les structures dédiées, et en particulier le SSE. Autre projet qui correspond à l'accélération du déploiement des formations des premiers secours en santé mentale, qui sont des formations, je pense que vous avez déjà eu l'occasion d'en entendre parler, qui ont pour vocation de pouvoir sensibiliser et armer un petit peu plus largement tout un chacun à pouvoir réagir face à des souffrances de santé mentale. Donc l'objectif c'est de pouvoir déployer plus largement cette formation auprès des étudiants, des responsables associatifs et des personnels, qui sont en contact avec les étudiants. C'est un projet qui est travaillé avec le service de formation de l'université et le service de vie étudiante. Et le dernier, ça correspond à la participation au financement d'une enquête régionale de vie étudiante, donc d'un baromètre de la vie étudiante, qui est un projet co-travaillé avec le CROUS Bourgogne-Franche-Comté et l'UMLP côté Franche-Comté. Dernière information sur le fait que la campagne pour la part projet de l'année prochaine a déjà été ouverte et qu'il y a une stratégie de professionnalisation de la

structuration de nos financements pour avoir un regard croisé avec les différentes enveloppes accessibles sur la dimension de la vie étudiante.

Je vous remercie.

M. Tizio.- Merci, Maxence, pour cet ensemble d'informations qui étaient particulièrement claires. Est-ce qu'il y a des commentaires sur les travaux des différentes commissions ?

Monsieur Daubigney ?

M. Daubigney.- J'ai juste une petite question, je me demandais à quoi correspondait la part personnel, il y en a pour presque 891 000 € dans les crédits CVEC ?

M. Roulliat.- Ça correspond à l'activité d'un certain nombre de services, notamment le financement de vacations d'enseignants qui interviennent en plus de l'équipe socle, notamment au niveau du SUAPS, le financement de personnels de santé, de personnels au sein du service de vie étudiante. Et on a aussi un certain nombre de contrats étudiants qui sont financés par ce biais-là. Mais, à chaque fois, tous ont pour vocation d'être au service de la vie étudiante.

M. Tizio.- Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Bonjour à toutes et à tous. Merci, Maxence, pour ta présentation. Juste pour signaler, lors de notre dernière assemblée plénière, nous avons voté un certain nombre de subventions pour la vie étudiante et contre la précarité. Et en particulier, c'est vrai que le sujet de la santé mentale étant vraiment très prégnant, ce dont tu as parlé, on participe effectivement à un financement pour partie, pour former des étudiants aux premiers secours en santé mentale, prévention entre pairs, et sur les campus de Dijon, Le Creusot, Nevers. Donc, comptez effectivement sur le soutien de la Région dans vos actions.

Le Président.- Merci. Je voudrais dire qu'en matière de santé mentale, on a pu faire un bilan au Conseil du service de santé étudiante sur l'ensemble des consultations qui ont été données pour l'année 2025. Il y a eu un traitement de plus de 5 126 consultations psychologiques. Alors ce n'est pas 5 100 personnes, ce sont des consultations parfois par les mêmes personnes. Mais c'est vous dire aussi que la CVEC sert à ça. Donc il y a divers dispositifs, avec le chèque psy, avec des psychologues employés par l'université qui donnent des consultations, ce sont tous les formats mélangés ce que j'annonce. Mais c'est grâce à ces financements qu'on y arrive, mais c'est aussi inquiétant parce que ça signifie que le nombre de consultations est assez impressionnant.

Marie-Hélène Juillard-Randrian, puis Patrick Charlot ensuite.

Mme Juillard-Randrian.- Oui, simplement, relativement au Fonds de solidarité et de développement d'initiatives étudiantes, on m'a signalé à Dijon métropole qu'il serait peut-être intéressant de croiser cela avec notre propre fonds à la Ville de Dijon, qui peut octroyer aussi des subventions pour les associations étudiantes. Alors on n'a pas un volume financier comme vous, je crois que c'est 24 000 € le fonds, mais il n'est pas assez connu, me dit-on, à la métropole et à la ville, et ce serait peut-être intéressant aussi de croiser, que les étudiants soient plus informés.

Le Président.- Tous les étudiants ne sont pas à l'université. Merci en tout cas.

Mme Juillard-Randrian.- Oui, oui, mais ça m'a été signalé.

M. Roulliat.- Avec plaisir. Ça couvre tous les campus, y compris les campus territoriaux de Dijon. Donc effectivement, je pense qu'il faut qu'on discute pour trouver le bon croisement entre nos différents sources de financement.

M. Charlot.- Merci Maxence. Simplement, quand tu as présenté les différentes associations qui demandaient des subventions, au-delà des associations classiques, étudiantes de master, etc., tu as évoqué une association qui m'a paru très curieuse, et je dois avouer que ton discours ne m'a pas vraiment rassuré, qui est le Parlement des étudiants. Est-ce que tu pourrais nous en dire un petit peu plus, parce que je t'ai senti quand même assez dubitatif sur cette association ?

M. Roulliat.- Je m'en excuse si mon ton était dubitatif, mais il était plutôt attentionné dans le sens où, comme je vous l'ai dit, il y a quelques années, en 2022, on avait dû faire intervenir la gouvernance pour donner un cadre qui soit correct pour tout un chacun. Quand je parle de tout un chacun, je parle des

étudiants qui étaient au sein de cette association étudiante. Les nouveaux membres de cette association sont de jeunes étudiants qui n'étaient pas du tout ceux qui étaient présents il y a un peu plus de quatre ans maintenant. Donc eux n'étaient pas forcément au courant de cet historique-là de l'association et j'ai envie de dire tant mieux. Mais je leur ai spécifié que c'était essentiel de pouvoir garder un pluralisme et que chacun ait sa place, peu importe ses idéaux, ce n'est à nous de porter un avis, mais qu'il n'y ait pas de discrimination vis-à-vis de telle ou telle idée, quelle qu'elle soit, tant qu'elle respecte l'ordre public et le respect de ce qui est la base légale de tout un chacun. Et donc c'est surtout ça, surtout quand on a une dimension qui est très en lien avec des partis politique, avec des candidats à des élections, on peut vite voir que ça peut enflammer un peu les esprits pour certaines personnes. Mais là, en l'occurrence, pour les élections municipales, ça s'est bien passé. Il n'y a pas eu de problématique. Il y a eu une sollicitation de tous les candidats de ce que j'ai pu voir sur leurs réseaux sociaux. Mais disons que ce qu'on a pu évoquer, c'est le fait de suivre l'activité de cette association de près. L'année prochaine, il y a d'autres élections aussi et que ça respecte l'ordre public de la communauté étudiante du campus.

M. Tizio.- Madame Thomas ?

Mme Thomas.- Si je peux me permettre de compléter pour connaître certains des membres de ce Parlement des étudiants, certains au niveau national, donc le Parlement des étudiants, comme vous l'avez dit, est aussi une structure nationale, ils sont allés il y a quelques semaines, rencontrer une commission sénatoriale qui a été animée par Gérard Larcher, le président du Sénat, diverses personnalités politiques et des sénateurs. Leur but, c'était de préparer en amont des dossiers pour ouvrir, j'allais dire, la discussion sur de grands sujets de société. Il y avait un thème, je n'ai plus en tête le thème en question, mais ils sont allés il y a quelques semaines à cette commission. Tout ça a été retranscrit sur une chaîne You Tube, ou sur le site du Sénat, tout simplement. Leurs travaux sont intéressants et leur but, alors certes, un parlement ça fait tout de suite politisé et certains le sont, comme vous le dites, et vous avez raison de cadrer le côté démocratique de cette architecture-là, mais ils sont vraiment dynamiques et ils cherchent à relancer justement une politique d'intégration des jeunes dans les grands sujets de société. Donc ils ont vraiment une démarche qui est intéressante et des débats qui étaient très intéressants sur la retransmission qui a été faite sur la chaîne du Sénat.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres commentaires ? Donc s'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter les travaux de la commission FSDIE du 16 février, 23 mars et du 26 mai, les travaux de la commission Vie étudiante du 9 mars dernier et enfin les travaux de la commission CVEC du 21 avril en ce qui concerne les crédits récurrents CVEC 2027.

Y a-t-il eu des refus de participer au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

30 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Maxence. Nous allons passer maintenant aux questions relatives à la recherche, et plus précisément à la commission de la recherche du 21 juin dernier. Je laisse la parole à Nadine Millot pour présenter ces sujets.

VIII - Questions relatives à la commission de la recherche du 21 juin 2026

Demandes de subvention recherche :

- **Dispositif régional Itinéraire Chercheur Entrepreneur ICE – 2026**
- **FEADER régionalisé REMASFOR**

Mme Millot.- Vous avez pu constater qu'il y a eu des demandes de financement pour des bourses Itinéraires chercheurs entrepreneurs, donc financées par la région Bourgogne-Franche-Comté, et des post-doc dans le même cadre de dispositif. Et la dernière ligne concernait en fait une demande de financement sur fonds FEADER. Donc pour rappel, ce sont les fonds européens agricoles pour le développement rural qui peuvent, sauf erreur de ma part, être déposés au fil de l'eau. En tout cas, on en a eu il y a quelques mois déjà. Ces demandes ont suivi tout un cheminement, bien sûr, déjà une évaluation au sein du pôle recherche et notamment l'équipe support à la recherche et bien sûr l'expertise d'évaluation de la Région à différentes étapes et notamment, peut-être pour information, pour les projets ICE, 30 thèses avaient été soumises à l'échelle de la Région, 11 ont été auditionnées, donc il y a un jury qui avait été constitué par la Région pour organiser ces auditions. Et sur les 11 auditionnées, cinq ont été financées. Le tableau bilan a été porté à votre connaissance, vous avez pu voir que quatre sur ces cinq émanent de notre établissement, trois pour l'ICMUB qui est très actif, dynamique sur cet appel chaque année et encore une fois cette année. Et une 4e du laboratoire IMVIA. Vous avez les porteurs, David Monchaud, Jean-Cyrille Hierso, Adrien Normand, Franck Marzani pour la dernière, je vous fais grâce des titres de thèse, mais on peut y revenir bien sûr si

vous voulez. Et puis vous avez également deux post-doc qui sont proposés au financement de la Région, toujours dans ce dispositif ICE. Et là, les chiffres que je peux porter à votre connaissance c'est 16 soumissions de post-doc à l'échelle de la Région, huit auditionnés et donc au final, cinq ont été financés dont deux pour notre établissement. Donc dans le tableau bilan que vous avez, Christophe Cruz de l'ICB et Benoît Cluzel de l'ICB. Petite remarque, le post-doc qui est proposé est dans la continuité d'une thèse ICE, donc on voit qu'il est possible pour un porteur de se faire financer la thèse et si le projet est monté en TRL, en maturité, derrière de solliciter un financement post-doc, c'est le cas sur la présente demande. Pour votre information, j'ai dit cinq post-doc financés, ça n'apparaît pas dans ce tableau, mais il est intéressant de noter qu'un troisième est déposé par le CGFL qui est quand même, en tout cas dans le cadre de notre EPE, partenaire. C'est pour ça que vous ne l'avez pas dans le tableau parce qu'eux-mêmes sont porteurs de la demande, mais je voulais que vous sachiez qu'il y a un troisième post-doc financé à l'échelle de notre site. Et enfin, la demande de FEADER, donc REMASFOR, elle émane du laboratoire Biogéosciences, Olivier Mathieu et Julien Creta, Julien Creta étant un de nos CPJ UBE, chaire de professeur junior. Et vous voyez que ce projet propose de fédérer plusieurs observatoires de forêts. Donc vous avez les différents sites qui sont mentionnés, dont le laboratoire forestier du Mont Beuvray, et c'est à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté. Toutes ces demandes de financement ont obtenu un avis favorable de la commission de la recherche. Je ne sais pas si vous avez des questions ? J'en ai dit un peu plus pour vous mettre dans le contexte.

M. Tizio.- Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Merci, Madame la Vice-présidente. Juste pour vous dire que lors de la dernière assemblée plénière qui a eu lieu la semaine dernière, nous avons accordé, effectivement, au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté, sur cet Itinéraire, chercheurs entrepreneurs, cinq doctorants et cinq post-doctorants ont été retenus. Et c'est une somme au niveau de la région de 835 000 € qui a été attribuée.

Mme Millot.- Un grand merci.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, je vais faire procéder au vote formel. Je vous propose d'approuver les demandes de financement portées par l'Université Bourgogne Europe et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional ICE pour 2026 d'une part, puis d'approuver aussi la demande de subvention FAEDER régionalisé d'autre part.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

30 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et je remercie Nadine. Ensuite, nous allons passer à un point immobilier pour solliciter de votre part un avis sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le SPSI. Philippe, je te laisse la parole.

IX - Avis sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

M. Perrot.- Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, je vais vous présenter le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2023-2027. J'ai déjà eu l'occasion de vous le présenter, en tout cas une partie de ce schéma directeur immobilier lors du conseil d'administration d'avril 2025. Donc je vous le présente de nouveau puisque en fait nous avons eu le retour de nos tutelles de la DGESIP et de la DIE. Donc ça va être l'occasion de vous présenter l'avis de ces deux tutelles. J'irai peut-être un peu plus rapidement sur certaines parties que j'ai eu l'occasion de vous présenter à plusieurs reprises, en particulier la présentation de certaines opérations immobilières. Je vais commencer par quelques généralités avant de rentrer dans le vif du sujet. Donc le SPSI, c'est un document de planification stratégique pluriannuel qui permet aux opérateurs de l'État de formaliser une stratégie immobilière, également un plan d'action visant à optimiser la gestion de l'entretien et l'utilisation du patrimoine immobilier. Ce SPSI est obligatoire pour les opérateurs de l'État, et l'objectif est de retranscrire à l'échelle locale les orientations de la politique immobilière de l'État qui sont : préserver, optimiser et moderniser le parc immobilier. Le SPSI s'articule autour de deux phases importantes. La phase diagnostic, elle a pour objectif de connaître le patrimoine, donc de faire l'inventaire des biens immobiliers et également d'établir un diagnostic technique et énergétique de ces biens immobiliers. Et cette phase diagnostic également, elle permet d'évaluer les moyens humains et financiers qui sont consacrés à l'immobilier. Ensuite, on a la seconde phase, la phase stratégie qui, elle, s'appuie sur la phase diagnostic et la phase stratégie a pour but de définir les orientations immobilières, de formaliser un plan d'action pluriannuel et d'intégrer les objectifs de préservation, d'optimisation et de modernisation du patrimoine. Et dans cette phase stratégie, on décrit l'ensemble des opérations immobilières pour la période

concernée. Concernant le circuit de validation du SPSI, le SPSI devient définitif lorsque nous avons reçu l'avis de nos tutelles, rectorat et DIE, et lorsqu'il a été validé par le conseil d'administration de l'opérateur. Et donc nous devons passer le SPSI normalement en conseil d'administration uniquement lorsque nous avons reçu l'avis de nos tutelles. Nous avions décidé l'année dernière de vous le présenter en partie, en particulier la phase stratégie. Donc là, nous vous le présentons de nouveau, puisque, comme je vous le disais, nous avons le retour de nos tutelles. Alors ce SPSI 2023-2027 est un SPSI de transition, puisque effectivement, pendant la phase d'écriture de ce SPSI, l'université de Bourgogne s'est transformée en Université Bourgogne Europe avec le statut d'établissement public expérimental. Et donc maintenant, il s'agira d'établir un SPSI à l'échelle de l'établissement qui sera appelé à entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2028. Et donc, il sera nécessaire de conduire un diagnostic partagé avec les établissements-composantes de l'EPE et de définir une stratégie patrimoniale commune.

On va rentrer dans la phase diagnostic de ce SPSI, donc déjà quelques chiffres clés de l'opérateur, donc UBE périmètre université. Ce sont les chiffres qui correspondent au moment de l'écriture du SPSI, donc ce sont les chiffres de 2023. Nous sommes une communauté de 37 000 femmes et hommes, 34 000 étudiants, 3 000 agents. Nous sommes répartis sur six campus : Dijon, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon et Nevers. Nous proposons 400 diplômes. En ce qui concerne les composantes, nous avons huit unités de formation et de recherche, un Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, donc c'est l'INSPE de Bourgogne, qui est réparti sur quatre sites : Dijon, Mâcon, Auxerre et Nevers, trois instituts universitaires technologiques, l'IUT de Dijon avec des antennes à Auxerre et à Nevers, l'IUT de Chalon-sur-Saône et l'IUT du Creusot, deux écoles d'ingénieurs, Polytech Dijon et l'ISAT à Nevers, une école de management, l'IAE, et un Institut de la vigne et du vin. 29 unités de recherche labellisées et l'université a un budget de 282 M€. Concernant le recensement des biens de l'opérateur UBE, toujours sur le périmètre université, sur la totalité des six campus, nous avons 94 bâtiments, ça représente 300 000 m² de surface bâtie sur environ 85 hectares. A noter que 82% de nos bâtiments sont propriété de l'État, 15% sont propriété des collectivités territoriales et nous avons quelques biens propres à l'université, ça représente 3%, trois bâtiments, le bâtiment rue Victor Hugo qui héberge pour l'instant Sciences Po Dijon, le site à Marsannay-la-Côte qui est exploité par l'Institut universitaire de la vigne et du vin, et la ferme de Morveau qui n'est pas exploitée pédagogiquement pour l'instant. Les bâtiments qui appartiennent aux collectivités territoriales sont principalement les bâtiments qui hébergent les sites INSPE, Dijon, Mâcon, Auxerre et Nevers, qui appartiennent aux conseils départementaux. Et si on rentre un petit peu plus dans le détail, donc sur le campus dijonnais, qui regroupe le campus Montmuzard et médecine, plus quatre autres sites, le site rue Chabot-Charny, le site rue Victor Hugo, le site à Marsannay-la-Côte et la ferme de Morveau, ça représente 61 bâtiments au total et 226 000 m² de surface bâtie. Et sur les campus territoriaux, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon, Nevers, 33 bâtiments, 74 000 m² de surface bâtie. Donc voilà pour les biens immobiliers de l'université.

Maintenant, concernant le diagnostic financier, ce qu'on peut constater, c'est qu'on a une hausse du budget de fonctionnement immobilier. Le budget de fonctionnement immobilier, ça représente les fluides, les contrats d'entretien et la maintenance. Nous avons en 2023 un budget de fonctionnement immobilier qui s'élève à 13,5 M€ contre 7,5 M€ lors du SPSI précédent. Et cette augmentation du budget de fonctionnement s'explique par la forte augmentation du coût des fluides et des contrats d'entretien qui a été constatée depuis la crise énergétique de 2022. Les dépenses consacrées aux fluides, ça représente quasiment 70 % du budget de fonctionnement immobilier. Et la part consacrée aux contrats d'entretien s'élève à 22% et la maintenance, c'est seulement 12%. Donc la maintenance, c'est toujours la variable d'ajustement et les fluides impactent fortement le budget qu'on peut consacrer à la maintenance. Et ce, on le voit depuis 2022, là, on a vraiment eu un virage important avec l'augmentation du coût des fluides. Et à titre de comparaison, on vous a mis les chiffres pour l'année 2025. On voit que le coût des fluides a diminué un petit peu, mais le coût des fluides reste encore très important, on tangente les 60%, 56% du budget de fonctionnement immobilier. Les contrats d'entretien également ont fortement augmenté, 32% du budget de fonctionnement. Et encore une fois, c'est la maintenance qui est la variable d'ajustement. Et on va voir tout à l'heure quelle est la conséquence de cette forte augmentation du coût des fluides sur l'aspect bâtimentaire. Toujours concernant le diagnostic financier, l'évolution du budget immobilier entre 2020 et 2023, on peut constater, comme je vous le disais, qu'on a une hausse régulière du budget de fonctionnement immobilier surtout à partir de 2022-2023, c'est dû à l'augmentation du coût des fluides. Une autre remarque, pour les dépenses de maîtrise d'ouvrage, on peut constater qu'on a une forte hausse des dépenses de maîtrise d'ouvrage à partir de 2021. Ça s'explique par le fait qu'à la sortie de la pandémie de COVID-19 à l'automne 2020, nous avons profité des plans de relance de l'État et de la Région pour nous lancer dans un vaste plan de rénovation énergétique au niveau de l'université, avec l'université comme maître d'ouvrage, d'où justement la forte augmentation des dépenses de maîtrise d'ouvrage à partir de 2021. Et sur les opérations que l'on avait dans le cadre des plans de relance de l'État et de la Région, nous avions des contraintes calendaires assez importantes puisque les opérations devaient se terminer pour la

fin d'année 2023. Ce qui explique qu'ensuite, en 2023, les dépenses de maîtrise d'ouvrage ont diminué, mais elles restent quand même encore importantes. Donc à partir de l'automne 2020, on a lancé quand même un grand nombre d'opérations immobilières, en particulier des opérations de rénovation énergétique. Donc voilà pour le diagnostic financier.

Concernant maintenant le diagnostic technique énergétique. Premier constat concernant l'état du patrimoine, on a une dégradation de la part du patrimoine en bon état. Effectivement, 53% du parc immobilier est aujourd'hui considéré comme satisfaisant, contre 68% dans le précédent SPSI. Les facteurs explicatifs, c'est ce que je vous disais, c'est la hausse du coût des fluides et des contrats d'entretien qui impacte fortement le budget que l'on peut consacrer à la maintenance. Et donc le budget maintenance, c'est la variable d'ajustement. Et je vais vous donner un autre chiffre qui est aussi assez parlant. Les dépenses qui sont consacrées à la maintenance, pour l'université pour 2025, s'élevaient à 4 € du mètre carré, alors que la direction immobilière de l'État nous demande de consacrer 24 € du mètre carré, donc on en est loin. Et cette augmentation du coût des fluides, encore une fois, a un impact important sur le budget que l'on peut consacrer à la maintenance. Autre facteur qui nous met aussi en difficulté, c'est la difficulté d'entretien des bâtiments remarquables, aux coûts qui sont structurellement élevés, en particulier, ce sont les bâtiments qui hébergent les sites INSPE qui sont des bâtiments remarquables mais difficiles à entretenir, et donc, forcément, nous priorisons les dépenses sur les obligations réglementaires et la sécurité. Concernant le diagnostic énergétique, le constat, c'est une bonne nouvelle, c'est une diminution des consommations énergétiques, moins 10 % en moyenne sur les trois dernières années, alors que le nombre d'équipements techniques a augmenté. Et ça s'explique par les investissements structurants en faveur de la transition énergétique que nous avons menés. Effectivement, comme je le disais, on s'est lancé dans un vaste plan de rénovation énergétique des bâtiments et des équipements. Ça s'explique également par le raccordement au réseau de chaleur urbain de certains bâtiments et également par le déploiement d'une gestion technique centralisée sur le campus dijonnais qui permet de piloter le chauffage plus finement. Et puis également, ça s'explique par la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique en fin d'année 2022. Donc voilà pour le diagnostic technique énergétique du parc immobilier.

Concernant le diagnostic des moyens humains, les agents dédiés au patrimoine s'élèvent environ à 80 ETP et ces agents dédiés au patrimoine, on les trouve à la fois bien sûr au pôle patrimoine mais également dans certaines composantes. Au niveau du pôle patrimoine, ça représente 37 ETP et le pôle patrimoine est chargé pour partie des activités d'entretien et de maintenance du patrimoine immobilier et assure l'ensemble des opérations de construction, de réhabilitation et de réparation relevant de la maîtrise d'ouvrage. On trouve également des agents techniques dans certaines composantes, c'est le cas, dans les IUT, dans certaines UFR, dans l'UFR Sciences de santé, Sciences et Techniques, également STAPS. On trouve également des agents techniques dans le pôle logistique, droit, sciences économique et politique, dans les INSPE et à l'ISAT de Nevers. Et ces agents techniques sont chargés de l'entretien courant et de la logistique. Voilà pour la phase diagnostic.

Maintenant, la phase stratégie, c'est peut-être pour cette phase-là où je vais aller un peu plus vite, puisque cette phase stratégie, je vous l'ai présentée l'année dernière. Mais bien sûr, si ensuite vous souhaitez revenir sur un des points sur lesquels je serai passé assez rapidement, il n'y aura pas de problème, on pourra prendre le temps d'y revenir. Je vous rappelle simplement la stratégie patrimoniale de l'université, elle repose sur quatre objectifs majeurs. Le premier objectif, c'est satisfaire le besoin des formations. L'objectif, c'est d'accompagner les projets de développement des composantes en optimisant l'utilisation du patrimoine et en renforçant la qualité de vie sur les campus. Donc ça peut passer par la réhabilitation et la rénovation de bâtiments. Ça peut passer par les constructions neuves ou la création de lieux d'apprentissage. Un exemple, c'est le Cortex ou les rénovations énergétiques que nous avons mises en œuvre. Deuxième objectif, c'est accompagner le développement des activités de la recherche. L'objectif est d'adapter en continu le patrimoine immobilier aux besoins des laboratoires. Ça peut passer par la mise aux standards internationaux des laboratoires et des équipements, la création de plateformes techniques spécialisées ou le renforcement des capacités de calcul et de stockage des données. Un exemple, c'est le data center. Troisième objectif, c'est moderniser le patrimoine immobilier. L'objectif ici est de structurer une démarche d'adaptation du patrimoine aux enjeux futurs, donc ça passe par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et des équipements, la modernisation des systèmes de ventilation, l'amélioration de l'accessibilité, le développement des infrastructures numériques. Et enfin, le quatrième objectif, c'est réduire l'empreinte carbone et engager la transition socio-écologique. Et là, l'objectif est de mettre en œuvre des actions de réduction de l'empreinte environnementale, donc avec les rénovations énergétiques, le plan de sobriété énergétique. Donc voilà les quatre objectifs principaux qui concernent la stratégie patrimoniale de l'université. Pour mettre en œuvre cette stratégie, nous nous appuyons sur différentes sources de financement. Ça peut être le contrat de plan État-Région, les différents appels à projets de l'État, le contrat métropolitain, c'est le contrat qui lie la région Bourgogne-Franche-Comté à Dijon métropole. Ou alors les contrats qu'on appelle Territoires en action, ce sont les contrats qui lient la région

Bourgogne-Franche-Comté à certaines collectivités territoriales en Bourgogne. Il y a des contrats Territoires en action avec Le Creusot et avec Chalon. Ça peut être aussi les subventions des collectivités territoriales, ça peut être le Fonds européen de développement régional, le FEDER, et ça peut être également les fonds propres de l'université. Et nous avons, nous, priorisé nos projets en tenant compte de leur soutenabilité financière associée à leur dimension stratégique. Et nous avons défini quatre niveaux de priorité. Les projets en priorité P0, ce sont des projets financés, validés et livrés sur la période 2023-2025. Les projets en priorité P1, projets déjà engagés avec financement des tranches fermes et tout en partie des tranches conditionnelles. Les tranches conditionnelles, ce sont des tranches qui sont conditionnées aux capacités financières de l'établissement. Les projets en priorité P2, ce sont des projets stratégiques identifiés en recherche de financement. Les projets P3, plus lointains, ce sont des projets dont l'opportunité est actée, sans financement à ce jour.

Je vais vous proposer de passer relativement vite sur ces différents projets puisqu'encore une fois, je vous les ai présentés l'année dernière et j'ai eu l'occasion même depuis, de présenter la plupart des opérations à plusieurs reprises ici. Je vous propose d'aller assez rapidement, pas de lister toutes les opérations, sinon ça va prendre un petit peu de temps, mais si bien sûr vous souhaitez revenir sur une des opérations ou plusieurs opérations, on pourra prendre le temps d'y revenir. Je commence par les opérations P0. Les opérations P0, je rappelle, ce sont des projets financés, validés et livrés sur la période 2023-2025. Elles sont totalement terminées. Elles ont été financées, principalement par le contrat de plan État-Région 2015-2020, également par les plans de relance de l'État et de la Région, qu'on appelait le PER, le plan d'accélération d'investissement régional, et également par les fonds propres de l'université. Donc nous avons un certain nombre d'opérations qui concernaient la formation et la vie étudiante, d'autres opérations pour la recherche et l'innovation, également des opérations qui concernaient la rénovation énergétique de bâtiments. Toutes ces opérations sont livrées, sont terminées depuis un certain temps. Voilà pour les opérations P0. J'enchaîne avec les opérations P1. Les opérations P1, ce sont des projets déjà engagés avec financement des tranches fermes et tout en partie des tranches conditionnelles. Et là, pareil, les opérations P1, j'ai eu l'occasion de vous les présenter à plusieurs reprises. Je ne vais pas rentrer dans le détail, je vais commencer par les opérations qui font partie du contrat de plan État-Région 2021-2027. Et ces opérations, j'ai eu l'occasion de vous les présenter lors d'un conseil d'administration en mai dernier. Donc, on retrouve le bâtiment santé B4, l'extension pour la pharmaco-imagerie. Et toujours dans le contrat de plan État-Région 2021-2027, il y avait une troisième opération, l'opération initiale c'était rénovation énergétique de la BU Droit-lettres, de la BU Santé et Chabot-Charny, je vous l'ai également présentée en mai dernier et on a recentré cette opération et on va se concentrer essentiellement pour l'instant sur la rénovation de la BU Droit-Lettres. Voilà pour les opérations qui font partie du contrat de plan État-Région 2021-2027. On a d'autres opérations en P1, la réhabilitation du bâtiment Image de Chalon pour héberger la plateforme CND'Lab, j'ai également eu l'occasion de vous la présenter en mai dernier, aucun changement depuis. Et on a d'autres opérations en P1 que j'ai également eu l'occasion de présenter ici, récupération de chaleur DLC pour l'extension du data center pour récupérer la chaleur et chauffer une partie du campus, la rénovation de la chaufferie centrale et des réseaux enterrés du campus, la suppression de l'eau chaude sanitaire qui faisait partie du plan de sobriété énergétique. C'est une opération qui était inscrite dans le plan de sobriété énergétique qui a été financée par le biais d'un appel à projets de l'État. Remplacement des menuiseries du bloc central de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers, c'est terminé. Raccordement des bâtiments du site de l'ISAT sur le réseau de chaleur urbain, c'est terminé. Raccordement des bâtiments d'INSPE sur le réseau de chaleur urbain, c'est en cours. Extension de la crèche, la Ptite fac, Maxence Roulliat vous en a parlé tout à l'heure. les travaux vont démarrer en fin d'année 2026. Création d'une salle blanche en Sciences Gabriel, les travaux sont terminés, j'ai déjà eu l'occasion de vous parler de cette opération. Aménagement de l'accueil et de la boutique de la Maison de l'université, les travaux sont terminés. L'aménagement de locaux de stockage et d'archivage centraux de la Maison de l'université, les travaux sont en cours avec une maîtrise d'œuvre un peu défaillante et les travaux ont pris du retard. Et on a également des travaux récurrents en fonction des budgets, travaux d'accessibilité, diagnostic et retrait des produits amiantés, modernisation et mise en conformité des installations de sécurité incendie. Voilà pour les projets P1. Donc les projets P1, ce sont des projets qui sont en cours ou alors terminés. Ensuite, on a des projets un peu plus lointains, des projets P2, donc des projets qui sont stratégiques, identifiés et en recherche du financement. Mais parmi ces projets P2, on a réussi à débloquer certains financements pour commencer un certain nombre de projets P2. C'est le cas pour la restructuration de l'école de chirurgie avec la rénovation énergétique. Nous avons pu flécher une somme de 200 000 € pour commencer les travaux et la première phase de travaux va consister à assurer la radioprotection d'une salle de dissection. En fonction aussi des disponibilités financières de l'établissement, nous faisons régulièrement de la rénovation de toitures des bâtiments du campus. C'est le cas ici pendant l'été 2026, on va avoir la rénovation de la toiture de la Maison de l'université et en 2027, nous allons nous attaquer à la rénovation de la toiture de la BU Droit-Lettres et de l'amphi Pasteur. Également le domaine de Marsannay- la-Côte, qui est exploité par l'IUVV, nous allons entamer une première

phase de travaux, restructuration de l'existant et rénovation énergétique du rez-de-chaussée. Voilà pour les opérations P2 et nous avons d'autres opérations P2 que nous allons entamer en fonction des capacités financières de l'établissement. Donc ce sont des opérations qui sont identifiées et qui se font régulièrement. Il y a des opérations qui courent jusqu'en 2030. Ensuite, plus lointains, les projets P3, ce sont des projets dont l'opportunité est actée, mais pour lesquels nous n'avons pas de financement à ce jour. J'avais eu déjà l'occasion de vous présenter ces opérations. Je ne rentre pas dans le détail de ces opérations.

Et donc la synthèse des projets P0, P1, P2, P3 pour la période 2023-2030, s'élève à 102 M€, dont 36 M€ déjà financés, ça correspond aux projets P0. 28,4 M€ correspondent aux tranches fermes des projets P1. Là, le financement est assuré. On a 10 M€ en tranches conditionnelles pour les projets P1, donc ça correspond au bâtiment Santé B4, IRCAMAT, rénovation énergétique du bâtiment plateforme CND' Lab à Chalon, la récupération de chaleur DLC pour le data center, et les projets P2 et P3, le coût total s'élève à 27,6 M€. Voilà la synthèse globale.

Comme je vous le disais, nous avons eu le retour de nos tutelles, l'avis de nos tutelles concernant le SPSI, donc la DGESIP et la DIE ont mis en évidence plusieurs enjeux et fragilités concernant notre SPSI, qui les ont conduits à émettre deux avis défavorables et ils nous ont fait un certain nombre de recommandations sur notre SPSI que j'ai synthétisées en cinq rubriques. Première rubrique que j'ai appelée "Recentrer la stratégie immobilière sur la préservation et l'optimisation du patrimoine". Donc nos tutelles nous demandent de privilégier l'optimisation, la rationalisation, la mutualisation et la valorisation du parc existant en justifiant tout projet d'extension au regard des besoins réels et de l'occupation des locaux. Nos tutelles nous demandent également de prioriser les opérations de réduction des consommations énergétiques, de mise aux normes et d'amélioration du patrimoine et de renforcer les opérations de gros entretien et renouvellement, ce qu'on appelle le GER dans notre jargon, et également la maintenance préventive. Alors là, concrètement, ce que nos tutelles nous demandent, c'est d'identifier, d'avoir une connaissance fine de nos taux d'occupation, aussi bien pour les parties enseignement, recherche et bureaux, et d'identifier des surfaces que l'on pourrait rendre aux propriétaires, soit à l'État, soit aux collectivités territoriales, ou alors identifier des surfaces que l'on pourrait valoriser. En tout cas, on nous demande d'optimiser notre parc immobilier, surtout au regard du fait que nous prévoyons une baisse des effectifs étudiants à partir de 2030-2033 et on nous demande d'effectuer un travail de rationalisation de notre parc immobilier important. Et l'objectif, c'est de réduire les coûts, de nous dégager des marges de manœuvre et de mieux entretenir le bâtiment. Voilà concernant cette première rubrique. Deuxième rubrique, que j'ai appelée "Renforcer la connaissance et l'optimisation de l'occupation des locaux". Là, nos tutelles nous demandent de préciser les taux d'occupation des espaces d'enseignement, de consolider la connaissance de l'occupation des bureaux et de mettre en œuvre un plan d'action visant le ratio cible de 7 m^2 par résident. Et on nous demande également d'intégrer l'impact des nouvelles organisations du travail, des nouvelles modalités d'enseignement et de l'évolution des effectifs étudiants sur la gestion du parc immobilier. Et là, globalement, ce qu'on nous demande, c'est de connaître finement les taux d'occupation, de façon à être capable justement ensuite de pouvoir mieux rationaliser nos surfaces. Troisième rubrique, c'est "Sécuriser la gestion du patrimoine". Donc là, l'objectif est de lever les réserves relatives au contrôle réglementaire, d'évaluer les résultats des actions engagées et de fiabiliser les données patrimoniales. Quatrième rubrique, "Accélérer la transition environnementale", on nous demande de renforcer la réduction des consommations énergétiques, d'adapter le patrimoine au changement climatique. Et enfin, cinquième rubrique, "Consolider les moyens mis en œuvre", on nous demande de sécuriser les financements de la stratégie patrimoniale, de renforcer la fonction immobilière et d'étudier l'opportunité d'un système d'information patrimonial et enfin de poursuivre les partenariats avec le CROUS, le responsable de la politique immobilière de l'État en Bourgogne-Franche-Comté et le rectorat. Donc voilà pour les recommandations.

Et enfin, quel est l'impact de l'avis de la DGESIP et de la DIE ? Alors pas de conséquence immédiate sur la période en cours, c'est-à-dire que les opérations immobilières actuellement engagées sont sécurisées, les financements associés au SPSI 2023-2027 sont préservés. Par contre, l'enjeu est majeur pour le prochain SPSI, parce qu'effectivement, si de nouveau nous devions avoir un avis défavorable sur le prochain SPSI, le SPSI 2028-2033, ça compromettrait l'accès à tout financement immobilier de l'État. Donc il est important de tenir compte des recommandations de la DGESIP et de la DIE. Alors nous n'avons pas attendu d'avoir le retour de nos tutelles pour engager déjà certaines actions. Nous avons mis en place un certain nombre d'actions en vue du prochain SPSI 2028-2033. Nous avons entamé un travail de fiabilisation des données en lien avec les responsables administratifs des composantes ou les responsables du bâtiment. L'idée est, encore une fois, de mieux connaître les taux d'occupation des bâtiments en ce qui concerne les parties enseignement, recherche et bureaux. Nous avons également entamé une démarche de rationalisation et de valorisation des surfaces, notamment sur les sites territoriaux. Ce travail est commencé. Nous avons également mis en place un projet pluriannuel d'investissement sur le GER, avec la priorité donnée à la rénovation énergétique et aux mises aux normes réglementaires. Également, nous proposons d'affirmer un principe de priorité à la rénovation du patrimoine immobilier mais bien sûr, sans exclure le recours à la

construction neuve lorsqu'un projet stratégique pour l'établissement est identifié. Voilà les actions que nous avons déjà mises en place et qui vont constituer la base du prochain SPSI 2028-2033.

J'en ai terminé pour cette présentation. Je suis à votre écoute pour les questions, pour revenir sur les parties sur lesquelles je serai passé assez vite.

M. Tizio.- Merci Philippe.
Maxence, et François.

M. Roulliat.- Merci beaucoup, Philippe, pour cette très exhaustive présentation et précise. Je comprends ce qui peut être aussi une recommandation de la DGESIP et de la DIE sur la rationalisation de bâtiments, surtout les bâtiments que tu citais, qui appartiennent à certaines collectivités, qui, en plus d'être très grands pour des effectifs qui ne sont pas forcément correspondants, nous coûtent cher en termes de qualité, notamment sur des anciens bâtiments. Après, concrètement, comment ça peut se faire, c'est là où il y a quand même une difficulté qui naîtra, je pense. Et moi, c'est surtout sur la remarque que je peux aussi entendre et qu'on voit très bien arriver sur les différents niveaux de l'enseignement primaire ou secondaire sur la baisse des effectifs. Sauf que baisse des effectifs ne signifie pas, de mon point de vue, une rationalisation si facile que ça. Encore une fois, je vais prendre un exemple qui pourrait être contredit à bien des niveaux, j'imagine aussi, mais sur une filière que je connais bien, qui est la filière santé, on enlève même 10 % de la première année, ça ne changera pas forcément le besoin bâtimentaire, dans le sens où la baisse des effectifs n'aura pas forcément un impact si facile. Mais je vois bien le discours qui peut être tenu sur cette baisse d'un besoin immobilier. Je trouve que cet indicateur qui nous a été présenté, j'ai l'impression qu'il était pas mal argué par les services de l'État, je trouve, a ses limites aussi.

Le Président.- On peut même dire la même chose sur la dotation globale de l'établissement. Si on le rapporte à l'étudiant, il y a des charges fixes qu'il faut absolument intégrer, c'est évident, dans le calcul.

M. Jarrige.- J'ai un peu la même remarque, parce que le mot rationalisation des bâtiments a été beaucoup utilisé. Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Parce que le gros problème dans nos bâtiments, c'est l'intermittence de l'occupation. Dans les bâtiments en Droit-Lettres, on a des gros problèmes de manque de salles, au moins une partie de l'année, puis il y a une partie de l'année où il y a moins de monde, évidemment. Quelle stratégie vous avez sur ces sujets ? Et au fond, est-ce que vous avez déjà des choix politiques dans ce que vous allez développer comme projet immobilier dans l'avenir ? Est-ce que vous avez des projets que vous considérez comme pas prioritaires s'il faut restreindre les ambitions initiales ? Et dans ce cas-là, lesquels ?

M. Perrot.- Déjà sur la première partie de la question, et ça me permet de revenir sur aussi la remarque de Maxence Roulliat. Alors effectivement, les indices de l'État, eux, raisonnent tout simplement avec un tableur Excel et ils ne prennent pas forcément en compte les difficultés du terrain. Et les tableurs Excel leur font dire que nos surfaces sont trop importantes comparativement à notre nombre d'étudiants et surtout à la prévision de baisse d'effectifs, et ils raisonnent tout simplement avec les taux d'occupation, sans prendre en compte les difficultés sur le terrain, et c'est toute la difficulté, et on a de nous-mêmes sollicité des échanges avec l'État avant d'avoir l'avis de nos tutelles et on leur a fait part de difficultés sur le terrain de mettre en œuvre la rationalisation des surfaces. On a parlé en particulier des bâtiments, par exemple, les composantes techniques avec des salles de TP avec des contraintes très dures, pour lesquelles on ne peut pas mutualiser de salles. On a des salles, des salles de TP en particulier, qui ne sont prises qu'une partie de l'année, que sur un semestre donné. On a également l'alternance qui s'est fortement développée. Les alternants, on a des étudiants qui ne sont pas là en continu. Donc tout ça fait qu'on a du mal à remplir nos bâtiments en permanence. Mais les services de l'État, encore une fois, raisonnent principalement à partir de tableurs Excel et nous demandent vraiment d'effectuer un travail important d'optimisation. Donc, on a peu de marge de manœuvre sur ce point là. On a eu le commentaire de cet avis négatif de la part de nos tutelles. En fait, l'idée c'était de nous faire prendre conscience, à nous et la communauté universitaire, qu'on a changé d'époque et qu'il faut absolument raisonner autrement et rentrer dans une sobriété bâtimentaire. Et malheureusement, malgré tous les arguments qu'on a pu développer pour essayer de mettre en évidence nos difficultés, on n'y est pas arrivé, et je crois qu'on va avoir du mal à ne pas tenir compte de cette réglementation.

M. Jarrige.- Mais concrètement… Et dans votre discours, il y avait un passage intéressant "compte tenu des nouvelles modalités d'enseignement et des nouvelles formes d'organisation du travail", je suppose que c'est une référence à la pédagogie numérique à distance et au télétravail. On compte là-dessus pour rationaliser l'occupation des bâtiments ?

M. Perrot.- Tout à fait, oui, complètement. Alors, concernant la rationalisation, ils nous ont demandé quels étaient nos projets. Ce qui a été identifié également par nos tutelles, par la DGESIP, la DIE, c'est plus particulièrement les sites territoriaux sur lesquels on est peut-être effectivement plus à l'aise, plus confortable en termes de mètres carrés. Et donc on nous a demandé de commencer par faire le travail de rationalisation sur des sites territoriaux où la direction immobilière de l'État identifiait même clairement un site, le campus d'Auxerre, sur lequel on nous demande de faire un travail de rationalisation. Le site d'Auxerre se compose de sites distincts, le site sur lequel est hébergé l'INSPE et le site qu'on appelle le site des Plaines de l'Yonne. Et on nous demande justement d'essayer de mettre en œuvre une méthode qui permettrait de regrouper les deux sites en un seul. Donc nous avons entamé un travail d'étude sur les sites territoriaux. Donc déjà par exemple sur le site de Mâcon, à la prochaine rentrée, on a des fermetures de formations, on a trois licences professionnelles qui sont portées par l'IUT de Dijon et qui étaient ouvertes sur le site de Mâcon. Ces licences professionnelles ne vont pas ouvrir à la rentrée. Ces trois licences professionnelles utilisaient trois salles. Ces trois salles, nous avons réussi à les valoriser en les proposant à la location à un organisme privé qui va louer ces salles-là. Donc ça permet de valoriser une partie des surfaces qui étaient libérées. Sur Le Creusot, on a également deux sites distants, on a le site de l'IUT et le site qu'on appelle le Centre universitaire Condorcet, et les bâtiments du Centre universitaire Condorcet appartiennent à la communauté urbaine Creusot-Montceau. Et également, on a entamé un travail avec la communauté urbaine Creusot-Montceau pour voir si on ne pourrait pas valoriser une partie des surfaces des bâtiments de Condorcet et de les proposer à la location pour héberger, par exemple, des start-ups. Sur Auxerre, je vous en ai parlé, l'idée c'est d'essayer tout simplement, enfin tout simplement, ce n'est pas si simple que ça, mais de libérer le site sur lequel est hébergé l'INSPE, de rapatrier les activités d'INSPE sur le site des Plaines de l'Yonne. Donc voilà déjà le premier travail qui a été entamé concernant la rationalisation des surfaces.

M. Jarrige.- Rationnaliser l'espace, c'est supprimer des formations pour louer à des start-ups ?

M. Perrot.- Non, pas du tout. Justement, les formations seraient fermées, même si on n'avait pas eu de recommandation de la DIE. C'est complètement indépendant. Et au contraire, au lieu qu'on nous dise : « Tiens, vous avez des formations qui ferment et donc il faut rendre le bâtiment », eh bien on a préfèré les mettre en location plutôt que de libérer totalement un bâtiment. Mais il n'y a pas de lien entre la fermeture et la rationalisation qu'on nous demande de mettre en œuvre.

Intervenante.- Et sur Dijon, sur le campus ?

M. Perrot.- Sur Dijon, c'est un peu plus difficile parce que, comme ça a été évoqué, les marges de manœuvre sont beaucoup plus restreintes. Comme je vous l'ai dit, on va améliorer notre travail de fiabilisation des données. Donc là, on a entamé un travail important avec notre gestionnaire des données patrimoniales qui travaille en lien avec les responsables administratifs et les responsables des bâtiments. L'idée, c'est d'avoir précisément les taux d'occupation pour les parties enseignement, recherche, bureaux, et de voir à terme ce qui va être possible de faire, mais les marges de manœuvre sont beaucoup plus restreintes ici sur Dijon. L'idée aussi sur Dijon, comme ça faisait partie des recommandations de l'État, c'est de dire que maintenant la priorité n'est plus à la construction neuve de bâtiments, elle est plutôt à la rénovation des bâtiments existants.

M. Jarrige.- Est-ce que le bâtiment qui est avenue Victor Hugo, qui est occupé par Sciences Po, c'est un bâtiment qui appartient à l'université.

Le Président.- Ça appartient toujours à l'université.

M. Jarrige.- Et avec le déménagement de Sciences Po, qu'est-ce qui va se passer pour ce bâtiment ? L'université le récupère ?

Le Président.- Déjà, il faudrait que Maret soit livré. Je pense qu'il y en a pour au moins deux ans. Et ensuite, il y a différentes pistes évoquées mais ce n'est pas décidé.

M. Clerc.- Je reviens sur la rationalisation, vous avez donné quelques exemples, mais quelle est l'ampleur de cette rationalisation ? Est-ce qu'on nous demande un gros effort ou est-ce que les quelques mesures que vous avez annoncées là, par exemple, sont suffisantes ? On a parlé du volet enseignement principalement, mais il y a aussi toutes les installations de recherche qui consomment, si je peux dire, des

mètres carrés et on ne va pas déplacer des machines tous les quatre matins. Ce n'est pas utilisé souvent à 100%, un appareil de recherche, ça prend de la place. Donc comment ça rentre en compte dans ce schéma ?

M. Perrot.- On ne nous a pas fixé d'objectifs chiffrés, donc j'ai du mal à répondre, à vous dire précisément là où on devra s'arrêter. Par contre, ce qui est certain, c'est qu'on a quand même des échanges très réguliers avec le rectorat, avec le responsable de la politique immobilière de l'État, en tout cas avec nos tutelles. Et donc on les tient informés des différentes actions qu'on a mises en place. Et on saura tout au long de la mise en place de ces actions, si ça peut convenir à nos tutelles ou pas. Mais on n'a pas d'éléments chiffrés, mais on peut penser déjà que si on arrive à faire un travail de rationalisation sur les campus territoriaux, ça sera quand même un signe encourageant et si on arrive aussi à mieux entretenir nos bâtiments, à avoir notre budget maintenance à la hausse, ça sera des signes encourageants en tout cas. Donc l'idée c'est vraiment d'essayer d'inverser la tendance actuelle où notre budget consacré à la maintenance était quand même à la baisse ces dernières années, l'idée c'est d'essayer d'amorcer un virage et de repartir à la hausse et puis de libérer des surfaces et là ça sera quand même, je pense, des signes que j'espère déterminants pour le prochain SPSI, mais on n'a pas d'objectifs chiffrés pour l'instant.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres interventions, demandes de précisions ? Monsieur Daubigney ?

M. Daubigney.- Oui, moi je voulais revenir sur la baisse des effectifs d'étudiants annoncée. A l'UFR Santé, on a un département des métiers de la rééducation qui est en train de monter en puissance. Au 1er septembre, on intègre l'école des kinés, donc c'est un bâtiment de 1600 m². L'année prochaine, apparemment, il y a les podologues qui arrivent et dans deux ans, les orthophonistes. Certes, c'est des petits effectifs, mais ces gens-là, on ne sait pas où on va pouvoir les loger. Deuxième question, on parlait de mieux entretenir nos bâtiments. Moi, je suis un peu dubitatif. Tout à l'heure, on nous a présenté le BR1, on voit quand même clairement que la santé financière de notre établissement se dégrade. Je ne sais pas comment on va pouvoir entretenir mieux les bâtiments avec moins d'argent.

Le Président.- Moi non plus. Il y a une autre donnée qui est en train de venir et qui est une donnée politique majeure. c'est que l'État est en train de créer une foncière de l'immobilier d'État, à laquelle il veut apporter la totalité de l'immobilier de l'État, tout ou partie, la totalité, je m'engage peut-être un peu trop, et il est question évidemment d'y apporter l'immobilier qui est affecté actuellement aux universités. Ça c'est le premier schéma possible. Qu'est-ce que ça changerait pour nous ? Vous allez voir, c'est le deuxième effet Kiss Cool, c'est que nous serions locataires de la foncière d'État. Donc on paierait des loyers pour la totalité de notre immobilier. Et en outre, nous n'aurions plus la maîtrise, comme nous l'avons aujourd'hui, même si elle est imparfaite, de la priorité des travaux, des investissements, des rénovations énergétiques, etc., puisqu'on ne serait pas propriétaire, ce serait une entité tierce qui n'est même plus l'État, mais une filiale de l'État qui dirigerait, qui piloterait tout ça. Donc on y voit un point fort de discussion avec l'État en ce moment, et via France Universités notamment. Très clairement, ce n'est pas un schéma qui est, à mon avis, raisonnable pour nous. Déjà qu'on a une autonomie budgétaire qui est réduite à peau de chagrin, si on a une autonomie patrimoniale inexistante ou quasiment, en raison de ce système-là et qu'on nous réduit au rôle de locataire sans avoir la maîtrise de notre outil qui est quand même majeur dans la stratégie qu'on nous demande de développer, on nous demande d'avoir une stratégie propre, en fait, on nous prive de tous les moyens, de tous les leviers permettant d'élaborer une stratégie propre. L'autre possibilité, c'est la dévolution patrimoniale, c'est-à-dire l'État nous transfert la propriété de l'ensemble des biens qui lui appartiennent actuellement et qui lui sont affectés. Ça change aussi le paradigme économique de l'établissement, quoi qu'il arrive, puisque derrière, ça signifie que nous échoit l'ensemble des charges du propriétaire, mais au moins, on est maître, on va dire, de l'immobilier de l'établissement. Ça change quand même, parce que ça ne nous donne pas encore l'argent, encore que ça dépend des conditions de dévolution, parce que l'État nous donne une SCSP pour faire de la formation en licence, en master, etc. L'État nous donnera nécessairement quelque chose pour l'immobilier. Aujourd'hui, ce qu'il nous donne pour l'immobilier, pour les grosses opérations, ça s'appelle le CPER. Donc évidemment, le véhicule ne serait probablement plus le même. Donc il y a l'une ou l'autre perspective envisagée actuellement et en discussion. Est-ce que ça aboutira ? Ça, on n'en sait rien. En fait, ça dépendra beaucoup des élections présidentielles 2027. Je ne les vois pas se précipiter d'ici là dans cette opération. Il y a un temps politique qui laisse présager que ça ne se fera pas avant 2027. J'ai peut-être tort, si ça se trouve, demain on apprendra dans la presse que ça y est, c'est fait. Mais sincèrement, je n'y crois pas beaucoup. Et puis ensuite, je pense que de deux maux, il faut choisir le moindre, et il me semble qu'il serait davantage pertinent que les établissements d'enseignement supérieur, universités, EPSCP, EPE, et les grands établissements, etc., deviennent propriétaires de leur immobilier parce que c'est un instrument de stratégie très important et si on nous en prive la maîtrise par l'apport de tout cet immobilier à une foncière qui va porter des intérêts qui sont

totalement antagonistes avec les nôtres, ce sera les intérêts de propriétaires, ce ne sera pas les intérêts ESR, d'autant plus que tout l'immobilier d'État sera dedans. Attention, là, il y a un danger majeur, je crois. Si le politique peut relayer cette préoccupation, ça serait très bien, chère Marie-Hélène, parce que je pense qu'il y a un enjeu très fort, outre le financement postérieur à cette opération, si jamais l'établissement récupère, ça sera peut-être après le mandat actuel, je ne sais rien, aucune idée, si jamais l'établissement récupère la pleine propriété. Je pense que ça, c'est plus important que le SPSI. Mais ce n'est pas l'objet de la délibération, on est bien d'accord. Je ne suis pas en train de dire le contraire.

M. Daubigney.- En cas de dévolution totale du patrimoine, est-ce que l'établissement ne serait pas amené à payer la taxe foncière à l'État, ce serait quand même le comble.

Le Président.- Mais ça fait longtemps que l'employeur public paye des charges sociales et que moi, fonctionnaire, je paye des impôts. Ça, d'abord, je n'en sais rien, je n'en ai aucune idée et je pense que personne aujourd'hui n'en a vraiment idée. Et en tout cas, il faudrait prendre des dispositions législatives qui adaptent notre statut de propriétaire. Mais si, c'est fort probable.

M. Daubigney.- Les superficies qu'on aurait *(suite inaudible).*

Le Président.- Mais tout ça entre dans le calcul, oui, il faut penser à ça. Votre question est très pertinente mais aujourd'hui, il n'y a pas de réponse, puisque ça n'est pas fait. Et je pense que tout ça sera mis sur la table au moment des négociations entre Bercy, le MESR. Après, oui, effectivement, ça nous forcera à rationaliser si on n'a pas les moyens, c'est comme la réforme d'accès qu professorat du secondaire, si on n'a pas les moyens comment on fait ? On ne fait pas. Donc, il faut faire des choix. Mais ça, ça nous dépasse.

M. Tizio.- Merci Philippe pour cette présentation, merci aux administrateurs pour les remarques. Je vous propose donc d'adopter, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Université Bourgogne Europe, avec les avis des tutelles qui y ont été annexés pour la période 2023-2027.
Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 6. Des oppositions ?

25 voix pour, 6 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie. Merci Philippe. Le point suivant concerne les rapports d'activité 2024 et 2025 du Centre du don du corps. Monsieur Cheynel est dans la salle.

X - Rapports d'activité 2024 et 2025 du Centre du don du corps de Dijon

M. Cheynel.- Bonjour, merci. Je me présente, je suis Nicolas Cheynel. Je suis bi-appartenant, PU-PH, étant chirurgien à l'hôpital et à la fac, et c'est pour ça que je suis ici. Je suis professeur d'anatomie. Étant professeur d'anatomie, je suis responsable du laboratoire d'anatomie à l'UFR des Sciences de santé et responsable du Centre du don du corps. Le Centre du don du corps, c'est une entité qui est spécifique à l'université, qui est sous la responsabilité propre de Monsieur le Président de l'université, qui, sous la proposition du doyen, m'a nommé responsable de ce centre. Ce centre gère donc les dons du corps qui sont donnés à la science pour la recherche ou pour l'enseignement. C'est la première fois que je me présente ici. Vous avez entendu parler qu'il y a quelques années, il y a eu un scandale sur les dons du corps à Paris, ça revient régulièrement dans la presse, c'est le charnier de Descartes, etc. Donc de ce fait-là, il y a eu une remise complète à niveau de tous les centres du don du corps en France et on est régi par un décret du 27 avril 2022 qui a été suivi de nombreuses ordonnances. Donc à Dijon, on s'est mis dans les clous et on a l'autorisation, depuis février 2024, de recevoir les dons du corps dans de bonnes conditions. Et d'ailleurs, je m'attends à avoir une expertise parce qu'on a des contrôles réguliers et je pense qu'on aura un contrôle à Dijon l'année prochaine. Alors ce don du corps, il est organisé par deux professeurs d'anatomie, moi-même, donc Nicolas Cheynel et David Guillier, qui vient d'être nommé professeur il y a quelques semaines. On a un adjoint technique à 100%, qui est là depuis de très nombreuses années, et une secrétaire, malheureusement, qui est à 50%, qui n'est pas titularisée d'ailleurs, c'est Madame Robin. Alors techniquement, on a des chambres froides qui ont été remises à niveau et qui sont quasiment neuves puisqu'elles datent de septembre 2023. Donc de ce côté-là, on est parfaitement, sur le plan, technique, sur le plan éthique, sur le plan administratif, on est parfaitement dans les clous et j'attends le contrôle et l'expertise qu'on va avoir sans trop de difficultés. La seule difficulté qu'on a, c'est peut-être qu'il faudra qu'on ait une comptabilité complètement analytique, c'est-à-dire qu'on ait des entrées et sorties bien définies sur le Centre du don du corps, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Notre activité, curieusement,

contrairement à ce que vous croyez, elle augmente de manière exponentielle et c'est national. On voit depuis plusieurs années une augmentation considérable de gens qui s'inscrivent sur la liste du don du corps et de ce fait-là, des corps que l'on reçoit au laboratoire. Cette année on est déjà à 35 corps rentrés, donc si on fait une règle de trois, on va avoir 70 corps au laboratoire, alors que, ne serait-ce qu'il y a cinq ans, on n'en avait que 15. Donc on a une augmentation considérable. Il y a une réglementation qui est de plus en plus compliquée, les mairies sont de plus en plus tatillonnes, l'état civil est de plus en plus tatillonne, les familles sont de plus en plus demandeuses. ce qui fait un travail administratif assez important. On s'assujettit à une astreinte 7 jours sur 7 à deux, ce qui est un peu compliqué, là les périodes de vacances arrivent, on va voir quelques jours un peu compliqués, donc il faut absolument qu'on trouve une nouvelle organisation parce que progressivement on va s'épuiser. Une convention avec les pompes funèbres générales est en cours, qui a été très difficile à mettre en œuvre, parce que les PFG sont les seuls concessionnaires de pompes funèbres pouvant répondre à cet appel d'offres qui est non seulement régional, mais même plus que régional, quelque part on va chercher des corps un peu loin, et ils en profitent un petit peu. Globalement, les choses rentrent dans l'ordre. Jusqu'à présent, jusqu'à il y a cinq ou six ans, on demandait aux familles une participation aux frais de transport. ce qui maintenant est strictement interdit. Donc toute la prise en charge des corps, depuis le lieu de décès jusqu'à la crémation, est à la charge des universités. L'État, le ministère avait octroyé une certaine somme la première année, qui couvrait à peu près un tiers des frais, et depuis, j'avoue que je ne sais pas ce qu'il en est. Quoi qu'il en soit, un corps, suivant le kilométrage, ça revient à peu près à 2000€ le corps. Vous considérez qu'on va en avoir entre 50 et 70 cette année, vous faites les comptes. Réglementairement, on a mis en place un comité d'éthique, ce qui est d'ailleurs pas mal, donc avec beaucoup de difficultés, parce que ce comité d'éthique est assujetti à un certain nombre de contraintes qui étaient difficiles à résoudre dans une petite ville, mais finalement on y est arrivé. On nous demande de faire une cérémonie d'hommage aux donneurs, ce qu'on va organiser, et on va d'ailleurs inaugurer une plaque d'hommages dans le hall de l'UFR de Sciences de santé. Jusqu'à maintenant, on demandait aux étudiants qui assistaient à des dissections, souvent ces dissections sont retransmises, on ne peut pas faire entrer dans le laboratoire 240 étudiants, c'est nos promotions de médecine, donc on les retransmet dans des amphis, et on demandait aux étudiants d'avoir une minute, soit de silence, mais ce n'est pas facile à obtenir, plutôt d'applaudissements debout, en faveur des donneurs. Je voulais juste vous amener ces précisions, vous dire que ce centre augmente considérablement en activité. La dissection reste la meilleure simulation, beaucoup de formations par simulation, ça reste en médecine et en chirurgie, ça reste la formation la plus optimale. Alors ces corps à quoi ils servent ? Ils servent à la dissection par les étudiants, mais pas que, principalement à la formation des internes, des chefs de clinique et des chirurgiens de l'hôpital. Ils servent à organiser des formations universitaires, régionales ou nationales. Récemment, on vient de passer une semaine de chirurgie de guerre avec le service de santé des armées, et c'était assez intéressant. Et puis il servent également à organiser des séminaires avec l'aide de l'industrie. En gros, il y a à peu près 2000 à 2500 personnes qui passent dans le laboratoire d'anatomie par an. Nos difficultés à venir, c'est qu'il va falloir qu'on se professionnalise un petit peu, parce que jusqu'à maintenant, ça a marché avec le bon vouloir de tout le monde, en particulier l'astreinte, 7 jours sur 7, je vous assure qu'au bout d'un moment, c'est un petit peu fatiguant. Il va falloir probablement également qu'on ait un peu plus de temps pour notre secrétaire, qui d'ailleurs, pour le moment, n'est pas titularisée. Parce que c'est comme partout, on est assujettis à tout un contrôle administratif qui est très complet.

M. Tizio.- Merci, Professeur Cheynel. Est-ce qu'il y a des questions sur ce bilan du Centre du don du corps. Je suis assez surpris que l'activité augmente de cette façon.

M. Cheynel.- Elle augmente plus que prévu et nos dispositifs techniques sont à la limite de ce qu'on peut faire. Avec la canicule et l'épidémie de grippe cet hiver, on a eu énormément d'entrées. On était en surnombre, alors que la protection civile nous demandait de prendre des corps, décédés ailleurs, ce qu'on n'a pas pu faire parce que nous-mêmes on était en surnombre.

M. Tizio.- Juste par curiosité, des centres de don du corps, il en existe dans toutes les régions ?

M. Cheynel.- Il y en a un par CHU, une trentaine. Nous, on est encadrés par Besançon, Lyon, Clermont-Ferrand et Paris. Paris et Lyon ont été fermés pendant très longtemps, ce qui nous a posé des gros problèmes parce qu'on avait des demandes et un afflux monstrueux qu'on prenait au compte-goutte. Et puis les choses se régularisent parce que maintenant tous les centres du corps sont à peu près organisés sur la même structure depuis ce décret d'avril 2022.

Intervenante.- Il y a un lien avec le crématorium de Dijon ?

M. Cheynel.- Alors les corps effectivement terminent au crématorium. Les crématoriums ont eux-mêmes une convention avec les pompes funèbres générales, et nous-mêmes, on a une convention avec les pompes funèbres générales. Alors effectivement, lorsqu'on doit crématiser un corps, on se doit de rappeler les familles, leur demander s'ils veulent une cérémonie. Il est possible d'avoir une cérémonie civile lors d'une inhumation, et leur demander s'ils veulent récupérer les cendres de la personne. Ce qui, de temps en temps, pose des problèmes d'état civil majeur parce que les familles se déchirent ou ne s'entendent pas entre elles.

M. Tizio.- Madame Thomas ?

Mme Thomas.- Je vous remercie pour ces informations, c'est intéressant. Ce que j'aimerais savoir, c'est si vous êtes tenu d'accéder à toutes les demandes et sinon, sur quels critères est-ce que vous pouvez, j'allais dire, choisir, les dons qui sont intéressants pour la recherche, pour la formation, et si vous avez des critères d'exclusion, comme par exemple des maladies ou des choses comme ça ?

M. Cheynel.- Alors en pratique, je ne dois pas refuser de dons. En pratique, je ne vous cache pas que j'ai refusé il y a 15 jours, alors je l'ai fait moi-même, un monsieur qui était HIV positif. Il était évident que même si la charge virale était négative, on ne pouvait pas se servir de ce corps. C'est toujours extrêmement tendancieux, parce que ces gens-là considèrent qu'on les maltraite, etc. Donc il faut faire ça avec diplomatie. Pour le moment, on n'a pas eu de soucis. Par contre, une fois qu'une personne est inscrite sur le registre, en théorie, on n'a pas le droit de refuser l'entrée du corps, sauf événement majeur, mais pour le moment, on n'en a jamais refusé. On se fait un point d'honneur de ne pas refuser. Pour les gens et pour les familles, c'est un événement souvent extrêmement important.

M. Tizio.- Très bien, merci encore pour cette présentation. Il s'agissait d'un rapport d'activité qui n'appelle pas de vote du conseil d'administration. Merci beaucoup.

XI - Dénomination de deux espaces de l'ISAT, en hommage à deux collègues disparus Shahram Aivazzadeh et Benoîte Lefort

M. Tizio.- Nous allons continuer notre conseil d'administration. Le point suivant, c'est la dénomination de deux espaces de l'ISAT en hommage à deux collègues disparus. Vous avez reçu dans les documents un argumentaire sur la dénomination de deux espaces de l'ISAT, l'un qui concerne un amphithéâtre et dont l'ISAT se propose de le nommer du nom d'un des fondateurs de l'ISAT, à savoir Shahram Aivazzadeh. Et une autre demande qui émane là aussi de l'ISAT et qui concerne une salle de TP de tube à choc dont l'ISAT souhaiterait qu'elle soit dénommée Benoîte Lefort, en mémoire de notre collègue qui est décédée subitement il y a deux ans, je crois, et qui était elle-même spécialiste de cette technique. Les propositions qui ont été faites et qui ont été dûment votées à l'unanimité par le Conseil de l'ISAT, en ce qui me concerne, me semblent tout à fait légitimes et je souhaite que le conseil d'administration se prononce en faveur de la dénomination de ces deux espaces, donc un amphi Shahram Aivazzadeh, et une salle de TP du nom de Benoîte Lefort. Est-ce qu'il y a des demandes, des commentaires particuliers du point de vue de ces dénominations d'espaces à l'ISAT ? S'il n'y en a pas, je vous propose de les adopter.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

30 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Enfin, dernier point A de notre conseil d'administration et pour revenir à ce que le Président évoquait dès ses informations au sujet d'un accord transactionnel pour mettre fin à un partenariat avec un de nos prestataires avec lequel nous étions en délicatesse. Murielle ?

XI bis - Approbation du protocole transactionnel portant résiliation amiable du marché public N° 2023AC014

Mme Pierre.- Oui, une présentation très rapide. Simplement pour vous dire, comme vous l'a précisé ce matin le président, vous avez reçu ce complément à l'ordre du jour et je vais vous présenter cette résiliation de contrat qui nous liait à une société prestataire qui, depuis deux ans, nous assure la remise à niveau, notamment en matière de sécurité, des sites internet de l'établissement. Sachant que l'établissement

possède plus de 200 sites, vous mesurez bien la taille du chantier qui est engagé. Donc une première période depuis 2024 s'est déroulée conformément au contrat avec une avancée satisfaisante des travaux pendant plus d'une année. Et puis très rapidement, on a rencontré des difficultés d'exécution liées à des problèmes internes à l'entreprise et donc progressivement, on a été ralenti dans l'avancée dans le calendrier qu'on s'était fixé, puis totalement bloqués. Donc bien évidemment, on a repris le dialogue, on les a rencontrés, on a revu la relation contractuelle, mais malheureusement le statu quo aujourd'hui dans lequel nous nous trouvons n'est absolument plus tenable. Donc les difficultés se sont d'autant plus fait sentir que l'établissement, comme ça vous a été présenté aussi, a été confronté à une cyberattaque. Et celle-ci nous rappelle l'urgence qu'il faut de sécuriser l'ensemble de nos parcs de sites. Et nos sites aux technologies les plus anciennes représentent autant de failles potentielles pour des personnes malveillantes. Et cette sécurisation doit évidemment se poursuivre sans plus tarder, avec un prestataire en capacité de tenir des engagements, ce qui n'est plus le cas de celui-ci. Donc c'est dans ce contexte que le protocole transactionnel a été conclu entre l'université et cette entreprise. Il nous permet de manière tout à fait sécurisée juridiquement de mettre un terme à nos engagements contractuels réciproques et surtout de repartir avec un nouveau prestataire pour mener à bien le travail de remise à niveau de sécurité et limiter bien évidemment notre exposition.

M. Tizio.- Merci, Murielle. Y a-t-il des demandes d'informations complémentaires quant à ce protocole transactionnel ?

Le Président.- Il s'agit bien de mettre fin au contentieux, de gagner le temps de la procédure, on en reste là, il n'y a pas de somme d'argent en jeu. Chacun renonce à ce qu'il prétendait obtenir du juge, ce nous libère et nous permet d'agir.

M. Deroussiaux.- Le nouveau prestataire, vous l'avez trouvé ?

Mme Pierre.- C'est en cours. On va le plus vite possible. Il faut déjà sortir de cette situation contractuelle. Et ce sera la fin, on passe à autre chose, tant mieux.

M. Tizio.- Je vous propose d'approuver le protocole transactionnel portant résiliation amiable du marché public en question.
Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

30 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Murielle.

<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat

XII – Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Catalogue général des EUD - Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe

M. Tizio.- Nous abordons maintenant les points B, adoptés sans débat, sur demande, évidemment, ils pourront faire l'objet d'un débat. Alors, je crois qu'il y a un point particulier sur lequel, M. Léthier, vous vouliez intervenir. Donc, je vous donne la parole.

M. Léthier.- Merci. La renégociation de la convention qui lie l'UBE aux lycées à classes prépa de Bourgogne, je voulais saluer le travail piloté par madame Rousseaux sur cette renégociation avec l'ensemble des composantes de l'université et des établissements partenaires. C'est une convention importante pour nous parce que, si je prends, ne serait-ce que l'exemple du lycée Carnot, on a quelque 900 élèves qui sont élèves prépa et étudiants de l'UBE. Effectivement, leur parcours est sécurisé avec cette convention qui leur permet, si c'est nécessaire et s'ils le souhaitent, de repartir vers les formations que l'UBE dispense. C'était un travail de longue haleine, mais ça a abouti. Je tenais à saluer le travail et à remercier.

Le Président.- Merci. C'est vrai que ça fait partie des conventions qui sont importantes avec nos collègues des lycées, pour le bien de nos étudiants. Merci pour ce témoignage.

M. Tizio.- Merci beaucoup. Donc nos points B concernent les tarifs, subventions et dons, le catalogue des éditions universitaires de Dijon, les sorties d'inventaires et les contrats et conventions emportant versements de subventions engageant l'Université Bourgogne Europe. Y a-t-il des remarques à propos de ces diverses points ? S'il n'y en a pas, je vous propose donc d'adopter les tarifs, subventions, dons, catalogues, sorties d'inventaires, les contrats et conventions portant versement de subventions ou engagements de l'Université Bourgogne Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Qui s'oppose ?

30 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

XIII – Compte rendu des contrats et conventions hors subvention

M. Tizio.- Et enfin, pour terminer, vous avez donc reçu le compte rendu des contrats et conventions hors subventions, s'il n'y a pas de remarques à ce stade, je considère que le conseil d'administration a pris acte du compte-rendu de ces conventions. Nous n'avons pas reçu de questions diverses et donc en l'absence de questions diverses, je vais laisser la parole au Président pour clôturer nos travaux et je vous remercie de votre attention.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention

Le Président.- En un temps record par rapport au timing prévisionnel. J'avais un peu peur qu'on prenne un peu trop de temps. Finalement, on en a gagné. Merci à vous toutes et à vous tous pour votre présence, votre participation tout au long de cette année. C'est le dernier CA de l'année universitaire 2025-2026. On laisse en suspens quelques dossiers, on les reprendra très tôt, au mois de septembre. En attendant, je vous souhaite un bon repos parce que l'année, une fois de plus, a été très dense. Elle nous a réservé des tas de surprises, évidemment, on ne s'y attendait pas. Et puis j'espère que ces quelques semaines de repos de cet été vous seront profitables et que vous pourrez à la fois vous reposer, prendre un petit peu de temps personnel et puis revenir plein de bonnes ondes et de bonnes énergies décarbonées, bien sûr, dès septembre prochain. Bonne fin de journée à vous. Au revoir.

-:-:-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50)

Le Président

Vincent THOMAS